

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORÊTS**

**POLITIQUE NATIONALE
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
VISION 2015**

VOLUME III : PLAN D'ACTION

Juillet 2007

TABLE DES MATIERES

A. LE CADRE GENERAL	3
B. JUSTIFICATION D'UN PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT EN AGRICULTURE	6
C. BENEFICIAIRES	7
D. DESCRIPTION DU PLAN D' ACTIONS	7
1. DESCRIPTION GENERALE	7
2. DESCRIPTION DETAILLEE :	7
PROGRAMME I : LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VIVRIERES NOTAMMENT DU RIZ DANS LE CADRE DE SYSTEMES DE PRODUCTION DURABLES	8
SOUS PROGRAMME 1.1 : DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VIVRIERE AGRICOLE	8
SOUS PROGRAMME 1.2. : DEVELOPPEMENT DU RIZ DANS LE CADRE DE SYSTEMES DE PRODUCTION DURABLES :	9
PROGRAMME II : LE PROGRAMME DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES	9
SOUS PROGRAMME 2.1 : PROMOTION DES CULTURES INDUSTRIELLES D'EXPORTATION	9
SOUS PROGRAMME 2.2. : PROMOTION DES CULTURES HORTICOLES D'EXPORTATION	10
PROGRAMME III. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES	11
PROGRAMME IV. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCES ET DE MARCHES AGRICOLES, FORESTIERS ET D'ELEVAGE	11
SOUS PROGRAMME 4.1 : REALISATION D'INFRASTRUCTURES DE DESENCLAVEMENT (PISTES RURALES)	11
SOUS PROGRAMME 4.2: DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES AGRICOLES ET D'ELEVAGE	12
PROGRAMME V. LE PROGRAMME DE GESTION INTEGRE DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES (EAUX, SOLS, FORETS ET FAUNE SAUVAGE)	13
PROGRAMME VI. LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OP, DU SECTEUR PRIVE ET DES SERVICES AGRICOLES	14
PROGRAMME VII. LE PROGRAMME DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES	15
PROGRAMME VIII : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DES INTRANTS, DES EQUIPEMENTS AGRICOLES ET VETERINAIRES	15
SOUS PROGRAMME 8.1. : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DES INTRANTS AGRICOLES ET D'ELEVAGE	15
SOUS PROGRAMME 8.2. : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS AGRICOLES ET VETERINIARES	17
PROGRAMME IX. LE PROGRAMME D'IDENTIFICATION ET DE RENFORCEMENT D'UN SYSTEME DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	18
E. LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA PNDA, VISION 2015	18
F. LES CONDITIONS DE SUCCES DE LA PNDA	19
G. SUITES A DONNER	20
H. FICHES DESCRIPTIVES DES PROGRAMMES FEDERATEURS	21

A. LE CADRE GENERAL

1. En dépit de son niveau de développement actuel, la Guinée traverse une crise économique et sociale marquée par un ralentissement de la croissance économique. Le taux de croissance économique en termes réels qui était en moyenne d'environ 4,5% par an durant la décennie 90 a baissé à partir de l'année 2000. En 2004, le taux de croissance du PIB a été de 2,7% en moyenne. Il est nettement en dessous des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté : 5% par an entre 2002 et 2005. Le taux de croissance du secteur primaire a été estimé à 2,8% en 2005 par rapport à des prévisions de 3,3%¹. L'agriculture a enregistré un taux de croissance de 3,3% en 2005 contre 3,5% en 2004. Le taux de croissance du sous secteur forêts et sylviculture a été estimé à 2,5% en 2005 contre 3,2% en 2004. La faiblesse de la productivité du secteur rural constitue l'un des facteurs les plus importants de cette contre-performance. En effet, malgré les efforts consentis dans le secteur rural depuis une vingtaine d'années, les pratiques demeurent relativement inchangées : l'accroissement de la production ne procède essentiellement que de l'augmentation des surfaces cultivées et le gain de productivité est très limité. La promotion de nouveaux itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau et l'aménagement des surfaces demeurent très localisés.

2. En matière d'investissement, la Guinée a des difficultés à mobiliser les ressources financières requises pour le développement, la part du secteur rural dans le budget national a baissé de 24,67% en 2003 à 14,39% en 2004, les financements extérieurs au titre des dépenses publiques en capital (Finex, dons et emprunts confondus) qui équivalaient 6,2% du PIB en 1999 sont passés à 4,1% du PIB en 2003.

3. La croissance du secteur agricole en Guinée, bien que supérieure à la croissance démographique, pourrait être plus importante, compte tenu des potentialités et des opportunités de développement. Elle est, en partie, limitée par des contraintes de structure et des contraintes macro-économiques. Le cadre de politique monétaire actuel caractérisé par des taux d'intérêt élevés, peu propice à l'investissement productif, donne peu de souplesse aux politiques sectorielles.

4. Sur le plan institutionnel, la Guinée connaît des contraintes liées notamment à une clarification insuffisante entre le rôle de l'Etat et celui des acteurs non étatiques (organisations paysannes, ONG, secteur privé...), ce qui amène l'administration à continuer à jouer des fonctions de substitution face à la nécessité de définir les conditions à créer pour le transfert. Les structures publiques décentralisées sont encore faiblement outillées pour faire avancer la politique de décentralisation.

5. De l'expression des principaux acteurs ruraux des filières agricoles, la dynamique de développement de celles-ci souffre de (i) la faible productivité de leurs exploitations agricoles essentiellement familiales liée à la baisse de la fertilité des sols, aux difficultés de disposer de bonnes semences, d'engrais, de matériels agricoles, de produits phytosanitaires, de vaccins et médicaments vétérinaires, de services agricoles de bonne qualité (recherche, vulgarisation, information commerciale), de systèmes fiables de maîtrise l'eau, d'un système de financement adéquat, de faibles capacités institutionnelles ; (ii) des difficultés de transformation, de stockage et d'accès au marché des produits agricoles.

6. Le monde rural est, par ailleurs, doublement pénalisé par les faibles investissements de l'Etat en matière d'éducation et de formation et aussi par l'exode des personnes éduquées. Les capacités des acteurs de base pour améliorer l'expression collective de leurs demandes face à la diversité des structures chargées de les appuyer, souffrent de nombreuses contraintes dont notamment : (i) les faibles capacités organisationnelles et professionnelles de la plupart des organisations socioprofessionnelles et de leurs associations ; (ii) leurs faibles moyens financiers qui ne permettent pas d'établir les contacts nécessaires avec la base du fait de l'absence de moyens de

¹ Cf. Cadrage Macroéconomique annuel 2005 (Mise en œuvre Stratégie Réduction de la Pauvreté. Ministère du Plan

communication ; (iii) la marginalisation des femmes, principales productrices agricoles, et la faible organisation des jeunes producteurs.

7. Les exportations agricoles demeurent insignifiantes malgré l'énorme potentiel du pays. L'essentiel des exportations est constitué de produits primaires. Des questions de gouvernance institutionnelle (présence de l'Etat dans certaines filières, distorsions dans le marché des intrants et des importations, monopoles privés) continuent de freiner l'émergence du secteur privé. Toutefois, le mouvement paysan voit son dynamisme croître progressivement, à travers les organisations faitières (Fédération des Paysans du Fouta Djallon, Fédération des Producteurs de coton, Fédération des Organisations Paysannes de la Basse Guinée, Fédération des Planteurs d'Hévéa et de Palmier à Huile / Diécké, Fédération des Producteurs de Café Arabica au Fouta et la Fédération des Planteurs de Café de Guinée Forestière toutes membres de la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée « CNOP-G »). A cela il convient d'ajouter l'existence d'un réseau dynamique de Chambres d'Agriculture.

8. Plus de la moitié de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un guinéen sur quatre se trouve dans une situation d'extrême pauvreté en milieu rural. L'incidence de la pauvreté s'élève à 49,2% et celle de l'extrême pauvreté à 19,1%². Près d'un tiers des ménages (33,6 %) déclarent ne pas arriver à satisfaire leurs besoins nutritifs ni en qualité ni en quantité. Plus de 19 % de la population vit en dessous du revenu qui procure un apport calorique minimum. La Guinée a été, par ailleurs, victime de la situation de conflits dans la sous région. Elle a été affectée notamment par les guerres civiles du Sierra Léone et du Libéria.

9. En matière d'échanges régional et sous régional, malgré l'avantage que lui confère le glissement nominal de sa monnaie, la Guinée ne tire pas le profit attendu des flux d'échanges importants de produits du cru avec les pays voisins (Sénégal, Mali, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire) dont au moins 4 pays de l'espace UEMOA (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau). Ces dernières années, la Guinée est confrontée à deux nouveaux paramètres : la montée en puissance des normes dans les échanges internationaux OMC (normes sanitaires et phytosanitaires, résidus de pesticides...) d'une part et, d'autre part, la concurrence déloyale exercée dans le secteur du coton par les américains et européens au moyen des subventions allouées à leurs producteurs.

10. Les politiques nationales de la Guinée baignent dans un environnement caractérisé par plusieurs mécanismes régionaux et internationaux : l'OMC, le futur Accord de Partenariat Economique (APE) entre la CEDEAO et l'Union Européenne, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui a au cours des trois dernières années, impulsé de façon significative la réflexion stratégique sur le développement du secteur agricole. L'adoption en 2003, à Maputo, du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) dans le cadre du NEPAD a donné une impulsion supplémentaire au processus par l'élaboration du Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) et l'élaboration de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) à travers la CEDEAO.

11. La Guinée est par ailleurs bénéficiaire de plusieurs préférences comme les autres PMA (TSA, AGOA, SGP, préférences bilatérales du Maroc) dont elle tire peu profit actuellement (AGOA et TSA) en raison de la complexité des règles d'origine, des normes sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles techniques au commerce (OTC) ainsi que de la faiblesse de la production nationale. A cet titre la Guinée s'est dotée d'un document de politique de Cadre Intégré du Commerce avec l'appui du CCI.

² Selon les résultats de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002/2003)

12. Les défis majeurs de la PNDA seront principalement donc : i) de passer d'une agriculture encore largement d'autosubsistance à une agriculture de marché, ii) d'asseoir une politique de développement agricole capable de faciliter l'accroissement de la production alimentaire, de reconquérir le marché intérieur et de relancer les exportations tout en préservant le potentiel de ressources naturelles renouvelables qui constitue la base productive.

13. **la nouvelle vision de la PNDA** face à ces défis majeurs, est celle d'une agriculture à dominante familiale, intensive, productive, moderne et durable exploitant ses avantages de compétitivité sur le marché régional et international et capable d'améliorer les revenus des producteurs à même de garantir la souveraineté alimentaire et de réduire la pauvreté.

14. **Les principes** qui guident la PNDA reposent essentiellement sur :

- l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité qui orientent la PNDA vers la prise en compte particulière des systèmes de production familiaux qui fournissent la majorité de la production agricole (dans le cadre de modes de production traditionnels extensifs), des femmes et des jeunes qui constituent les principaux noyaux de l'agriculture familiale dominante en Guinée.
- la cohérence avec la politique de décentralisation qui oriente la PNDA vers le renforcement des capacités locales pour permettre une mise en œuvre des stratégies et programmes agricoles suivant le principe de subsidiarité. Ainsi la gestion des actions de développement que l'Etat Central ne pourra pas prendre en charge avec la même efficacité sera exécutée, conformément aux textes et lois sur la décentralisation dans le cadre des plans de développement local des Collectivités Rurales de Développement (CRD). Un renforcement des services publics de terrain permettant de rapprocher l'administration agricole des populations à la base accompagnera cette démarche
- la cohérence avec la SRP et les OMD : La Politique Nationale de Développement Agricole doit traduire sur le plan opérationnel les objectifs que la SRP assigne au secteur agricole et rural notamment pour réduire la pauvreté et améliorer la croissance.
- la cohérence avec la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) qui constitue le cadre régional intégrateur de politique agricole cadrant l'environnement régional en termes d'accès au marché (harmonisation des échanges, mise en place d'un TEC protecteur des filières nationales), pour encourager les hausses de production mais également pour améliorer la capacité des agriculteurs et des industries nationales à saisir les différentes opportunités commerciales.
- la cohérence avec le PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine : la PNDA doit constituer pour la Guinée le répondant, au niveau national, de l'initiative africaine que constitue le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) initié dans le cadre du NEPAD et approuvé par l'Union Africaine et dont les principaux objectifs portent sur la renaissance de l'agriculture africaine, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

15. **Les objectifs** : La PNDA vise à **(i)** améliorer l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et des marchés, **(ii)** promouvoir l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée **(iii)** améliorer l'efficacité des exportations, **(iv)** assurer la préservation de la base productive que constitue le potentiel de ressources naturelles renouvelables (eaux, sols, forêts et faune sauvage). Elle va s'appuyer sur les dynamiques d'investissement privé, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Le défi majeur de la PNDA sera de passer d'une agriculture encore largement d'autosubsistance à une agriculture de marché. C'est dans le cadre de cette évolution que le secteur privé aura un rôle essentiel à jouer. C'est également dans le cadre

des politiques de développement de chacune des productions (agricoles, animales et forestières) que sera prise en compte la dimension régionale.

16. Les axes stratégiques de la PNDA privilégient les poches de productivité qui offrent des possibilités d'une croissance accélérée et les zones d'extrême pauvreté dans le souci d'un développement rural équilibré. Il s'agit :

- **de renforcer la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières, animales et forestières pour promouvoir la souveraineté alimentaire** notamment par (i) l'appui à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de la production agricole sur une base durable et en particulier rizicole, la promotion des productions vivrières de substitution, et (ii) l'appui à l'amélioration de la productivité et de la santé animale;
- **d'accroître les revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et une amélioration de l'accès aux marchés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de** développer les exportations agricoles et réduire les importations alimentaires en vue de résorber, à terme, le déficit de la balance commerciale agricole. Il s'agit aussi d'appuyer la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus en faveur des groupes les plus vulnérables en vue d'infléchir l'extrême pauvreté en milieu rural.
- **de développer les mesures d'accompagnement nécessaires à l'efficacité des investissements ;**
- **de favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables pour une meilleure préservation de la base productive.**

B. JUSTIFICATION D'UN PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT EN AGRICULTURE

17. Le Plan d'Actions de la PNDA se justifie par la nécessité de traduire en termes d'interventions et d'investissements les orientations que la PNDA a retenues. Il s'agit notamment :

- d'augmenter les disponibilités nationales vivrières afin de satisfaire les besoins alimentaires d'une population, sans cesse croissante.
- de promouvoir les filières agricoles porteuses sur lesquelles la Guinée a un potentiel de croissance et d'exportation important.
- de promouvoir un développement durable, au double plan social et environnemental :
 - o Au plan social, il s'agit de parvenir à renverser la tendance à la paupérisation des acteurs du secteur agricole et transformer les zones rurales en cadre de vie attrayant.
 - o Au plan environnemental, il s'agit de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en s'appuyant sur des systèmes de production, non seulement performants, mais aussi respectueux de l'environnement.
- d'harmoniser, avec les autres pays de la CEDEAO, les politiques, stratégies, législations, réglementations et procédures de la Guinée dans le domaine agricole, en vue de faciliter la fluidité des échanges de biens et services et de maximiser les potentialités existantes.
- de participer à la promotion d'un marché régional ouest africain (structuration et dynamisation des différentes filières agricoles, dissémination des bonnes pratiques, réduction des barrières tarifaires et non tarifaires).
- de développer dans le cadre d'une approche nationale la prévention et la gestion des crises alimentaires. Les sécheresses (ou inondations), les attaques de déprédateurs (surtout les

criquets), les crises politiques et conflits armés, entraînent des crises alimentaires qui sont souvent mal anticipées et mal gérées.

C. BENEFICIAIRES

18. Les principaux bénéficiaires de la PNDA seront: i) en premier les ménages agricoles pauvres soit plus de la moitié de la population rurale qui vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un guinéen sur quatre qui se trouve dans une situation d'extrême pauvreté en milieu rural, ii) les opérateurs privés (commerçants, transformateurs, importateurs et distributeurs d'intrants, etc.) des différentes filières agricoles victimes des distorsions du commerce régional et international, iii) les groupes sociaux défavorisés notamment les femmes et les jeunes, iv) les victimes des catastrophes naturelles et des conflits sociaux ou politiques.

D. DESCRIPTION DU PLAN D' ACTIONS

1. DESCRIPTION GENERALE

19. L'approche du Plan d'actions de la PNDA est de retenir des Programmes Fédérateurs à formuler et à mettre en œuvre à travers des sous-programmes. Il est bâti sur les actions prioritaires définies dans les quatre plans d'actions régionaux de la PNDA. Le Plan d'actions vise l'amélioration durable de la productivité à travers une gestion des ressources naturelles protectrices de l'environnement, et l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture. Les neuf (9) programmes fédérateurs retenus sont: i) le programme de développement des productions vivrières notamment du riz dans le cadre de systèmes de production durables ; ii) le programme de promotion des exportations agricoles, iii) le programme de développement des productions animales, iv) le programme de développement des infrastructures d'accès et de marchés agricoles, forestiers et d'élevage, v) le programme de gestion intégrée des ressources naturelles (eaux, sols, forêts et faune sauvage), vi) le programme de renforcement des capacités de OP, secteur privé et des services agricoles, vii) le programme de prévention et de gestion des crises alimentaires, viii) le programme de développement du marché d'approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles et vétérinaires et ix) le programme d'identification et de renforcement d'un système de financement du secteur agricole

2. DESCRIPTION DETAILLEE :

20. Les neuf Programmes Fédérateurs ont un coût estimatif global de : **2.321 millions US\$** couvrant la période 2007-2015 et portent sur :

- i) le programme de développement des productions vivrières pour un montant de 295 millions \$US ;
- ii) le programme de promotion des exportations agricoles pour 550 millions \$US ;
- iii) le programme de développement des productions animales pour 250 millions \$US ;
- iv) le programme de développement des infrastructures d'accès et de marchés des produits agricoles et d'élevage pour 400 millions \$US,
- v) le programme de gestion intégré des eaux des sols et des ressources naturelles pour 500 millions \$US,
- vi) le programme de renforcement des capacités de OP, du secteur privé et des services agricoles pour 200 millions US\$,
- vii) le programme de prévention et de gestion des crises alimentaires pour 26 millions \$US,
- viii) le programme de développement du marché des intrants, équipements agricoles et vétérinaires pour 100 millions US\$;
- ix) le programme d'identification d'un système de financement du secteur agricole (pm).

PROGRAMME I : LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VIVRIERES NOTAMMENT DU RIZ DANS LE CADRE DE SYSTEMES DE PRODUCTION DURABLES

(COUT TOTAL: 295 MILLIONS UD\$)

**SOUS PROGRAMME 1.1 : DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VIVRIERE AGRICOLE
COUT TOTAL: 145 millions US\$**

21. La diversification agricole comme alternative au développement accompagnant la mise en place d'un pôle de développement durable du riz peut permettre à la Guinée de réaliser la sécurité alimentaire de ses populations. La promotion du manioc, du maïs, du fonio, du taro, du sorgho, de l'igname, etc. accélérerait la substitution spontanée continue de ces produits dans leurs diverses formes contre une partie du riz consommé dans le régime alimentaire guinéen. L'évolution des prix observés ces dernières années favorise cette substitution. L'igname constitue actuellement un produit de consommation dans les marchés urbains mais aussi un produit d'exportation par excellence surtout au niveau sous régional. Du fait des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées dont notamment les revenus bruts du manioc par hectare qui sont plus élevés que pour les cultures de substitution, le meilleur comportement du manioc dans des conditions défavorables, les rendements qui sont sensiblement plus élevés que ceux des cultures de substitution, le manioc constitue une filière prioritaire importante. La filière igname présente des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées. Il s'agit notamment des opportunités de valorisation de la production en terme de transformation et d'exportation (l'igname est exportée par la route vers le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Liberia). Le potentiel de production de la pomme de terre est encore sous exploité. En effet, la Guinée dispose encore d'importantes capacités de production non mises en valeur pour les terres cultivables sur les plateaux (150 000 ha). De plus, il semble que les conditions du milieu soient favorables à une production intensive et que la qualité du produit soit très appréciée par les consommateurs. La filière pomme de terre distribue 8 milliards de revenus (2 millions d'euro) de façon équitable entre les acteurs : plus de 5 milliards pour les paysans et 2 milliards GNF pour les autres agents (transporteurs, commerçants,...). C'est une filière qui est en pleine expansion et qui selon la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) représente une activité génératrice de revenus pour environ 5000 producteurs. La FPFD évalue aujourd'hui à 100.000 tonnes, le marché potentiel de pommes de terre dans la sous région.

Objet :

22. Développer un sous programme de diversification agricole permettant de réorienter une partie des investissements du secteur agricole vers des filières vivrières ayant un potentiel de développement important susceptible de participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des populations en mettant l'accent notamment sur :

- l'amélioration de la production de la productivité et de la transformation des racines et tubercules et amélioration du maïs, de l'arachide, du fonio ;
- l'amélioration de la mise en marché des produits vivriers ;
- l'appui à la structuration des filières vivrières et au renforcement des capacités des acteurs
- le plaidoyer et le lobbying en faveur du soutien à la diversification des productions vivrières sur le marché national, sous régional et international.

SOUS PROGRAMME 1.2. : DEVELOPPEMENT DU RIZ DANS LE CADRE DE SYSTEMES DE PRODUCTION DURABLES : COUT TOTAL : 150 MILLIONS US\$

23. Le développement des cultures vivrières notamment du riz demeure un axe stratégique de la PNDA dans le cadre de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée. Une telle option se fonde sur l'importance du riz comme aliment de base en Guinée et sur la nécessité de préserver les populations rurales productrices de la vulnérabilité alimentaire. La filière riz a des acquis permettant de mettre l'accent sur des perspectives de croissance durable portant notamment sur : i) la maîtrise des coûts liés aux aménagements et l'appropriation par les bénéficiaires des mécanismes de gestion des périmètres irrigués à travers leurs comités de gestion ; ii) l'émergence d'organisations professionnelles dynamiques dans les secteurs de la production et de la commercialisation, iii) l'existence de technologies et techniques rizicoles performantes testées par la Recherche et adaptées à tous les systèmes de culture, iv) l'émergence de véritables « origines » pour le riz local : riz de Sinko, de Lola, de mangrove, de bowés.

Objet :

24. Mettre en place un Sous programme de développement du riz local qui permettra de concentrer les investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents en mettant l'accent notamment sur :

- l'amélioration de la production et la productivité des systèmes rizicoles de plaines et de bas-fonds ;
- l'amélioration de la productivité des systèmes rizicoles de bas-fonds et de coteaux ;
- le renforcement des capacités de transformation industrielle et artisanale du riz ;
- le renforcement des capacités des Organisations Paysannes de Riziculteurs ;
- la définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à mettre en place dans la filière riz ;
- le plaidoyer et le lobbying en faveur des producteurs de la filière riz au niveau national régional et international ;
- le dispositif institutionnel pour la réalisation des pôles de riz local au niveau de la Haute et de la Basse Guinée.

**PROGRAMME II : LE PROGRAMME DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES
(COUT TOTAL : 550 millions US\$)**

**Sous programme 2.1 : Promotion des cultures industrielles d'exportation
(COUT TOTAL: 300 millions US\$)**

25. Les cultures d'exportation peuvent constituer une ressource essentielle pour l'économie guinéenne dont les exportations restent encore fortement dépendantes des matières premières traditionnelles peu ou pas transformées. Les cascades tarifaires (taxation croissante à l'entrée sur le marché européen en fonction du degré de transformation) et les régimes commerciaux préférentiels ont encouragé les exportations de matières premières non transformées, laissant échapper ainsi les possibilités d'accroître la valeur ajoutée et l'emploi. En dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires de la Guinée n'arrivent pas à satisfaire le marché national, régional ou international du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières ainsi que de l'organisation des acteurs aux différents stades de production, transformation, stockage et mise en marché. Sur les marchés extérieurs, ces faiblesses se traduisent par l'érosion des parts de marché et des difficultés d'adaptation en fonction de l'évolution des préférences des consommateurs et de la mise en place de normes de plus en plus exigeantes. Un des principaux enjeux est de parvenir à insérer judicieusement les exploitations familiales agricoles dans des filières de produits efficaces, sans

remettre en cause la diversification des productions au niveau des exploitations, car celle-ci constitue un facteur important de l'équilibre des systèmes de production.

26. La nouvelle conjoncture du marché qui se dessine requiert de la part la Guinée plus de compétitivité et surtout de qualité pour répondre aux normes sanitaires, phytosanitaires et sociales permettant d'insérer efficacement l'économie agricole guinéenne dans le marché international. Compte tenu des enjeux nouveaux et des évolutions institutionnelles, le sous-comité du commerce des produits agricoles et agro – alimentaires devra s'impliquer activement dans les préparatifs et les négociations en cours de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE au sein de la CEDEAO et l'OMC et les négociations agro économiques dans le cadre de l'intégration régionale.

Objet :

27. Mettre en place un programme national de promotion des cultures industrielles pour lesquelles la Guinée a des perspectives de croissance importantes à l'horizon 2015. Le sous-programme comprend trois composantes:

- le développement des filières coton, huile de palme, anacarde, café ;
- le développement de mécanismes de régulation et de gestion transparente des filières ;
- la promotion du commerce intra régional et extrarégional.

**SOUS PROGRAMME 2.2. : PROMOTION DES CULTURES HORTICOLES D'EXPORTATION
COUT TOTAL: 250 millions US\$**

28. La croissance dans le secteur des exportations des produits agricoles constitue un levier important de l'amélioration des opportunités de revenus des populations rurales et en même temps d'augmentation des recettes d'exportation. La Guinée exporte dans les différents pays voisins des produits horticoles dont notamment : de la pomme de terre (2000 t estimé), des mangues, des oranges, des ananas, des bananes. L'horticulture est l'un des sous secteurs qui offre le plus de perspectives de croissance compte tenu de ses possibilités de diversification et des prix offerts sur le marché international. Le marché de l'Union Européenne est un marché porteur, en croissance et sur lequel la Guinée occupe une faible part en terme de volume, de pays ciblés, et de gamme de produits offerts. Pour relancer le secteur des exportations agricoles, la PNDA propose de réduire les inefficacités et les dysfonctionnements susceptibles de constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens. Il importe également de développer l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation. Parallèlement, une démarche de qualité doit être mise en place de façon à la fois à mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés.

Objet

28. Mettre un sous programme de promotion des cultures horticoles qui constituent un domaine où la guinée a des perspectives de croissance importantes mettant l'accent sur les filières porteuses notamment :

- l'amélioration de la productivité et de la production relative au haricot vert, la tomate, la cerise, le melon, le petit piment, l'ananas, la mangue ;
- la promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles ;
- la promotion des « bonnes pratiques » et la mise en conformité des entreprises ;
- la facilitation des échanges à travers l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales ;
- la définition et la consolidation des politiques commerciales des produits et intrants agricoles.

PROGRAMME III. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES

(COUT TOTAL : 250 millions US\$)

29. La Guinée est l'un des pays qui a les meilleures performances en Afrique de l'ouest en termes d'augmentation de la production de viande et de volaille. Le sous secteur de l'élevage bénéficie d'atouts considérables en Guinée : i) assez bonne maîtrise de la situation sanitaire du cheptel, ii) insertion du secteur privé vétérinaire, iii) des efforts importants d'organisation des professionnels du bétail et de la viande. La demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable dans la sous région ces dix dernières années. Les opportunités d'exportation régionale pourraient ainsi exister pour la volaille, les bovins et le porc. L'évolution des prix ces deux dernières années montre que, face aux importations, la volaille locale guinéenne a été compétitive sur le marché intérieur. Les perspectives de croissance en matière de production animale de la Guinée montrent que le secteur de l'élevage peut produire une croissance de ses productions d'une manière générale de 3 à 4% par an.

Objet :

30. Mise en place d'un programme de développement de l'élevage portant sur :

- le développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles
- l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel
- la valorisation des produits et sous-produits d'élevage

PROGRAMME IV. LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCES ET DE MARCHES AGRICOLES, FORESTIERS ET D'ELEVAGE

(COUT TOTAL : 400 MILLIONS US\$)

SOUS PROGRAMME 4.1 : REALISATION D'INFRASTRUCTURES DE DESENCLAVEMENT (PISTES RURALES)

Coût estimatif : 150 millions US\$

31. En dépit des investissements importants consentis au cours des dernières années, les besoins du secteur rural en matière d'équipements et d'infrastructures restent encore très élevés pour densifier les réseaux de desserte rurale et poursuivre l'amélioration de la mise en valeur du potentiel agricole. Les statistiques du PNIR2 montrent l'existence de 43 363 Km de pistes dont 16% de routes nationales, 66% de routes communautaires et 18% de routes préfectorales. On note que 21% des routes préfectorales et 33% des pistes communautaires sont dans un état très défectueux. Les évolutions du cadre institutionnel, et en particulier la mise en oeuvre de la politique de décentralisation, nécessitent que le MAEEF adapte ses interventions pour pouvoir répondre aux enjeux et aux défis de l'équipement du monde rural. Au niveau des pistes rurales, ouvrages de franchissement communautaires, grands ponts, les axes d'intervention porteront sur :

- la poursuite par l'Etat, des investissements en matière de désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts et l'achèvement du Programme de construction des grands ponts ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme national de transport en milieu rural par l'Etat qui traduira en des mesures concrètes les solutions envisagées dans le Document de Politique de Transport en Milieu Rural pour la résolution des problèmes de mobilité en milieu rural;
- le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics par l'Etat à

travers des programmes de renforcement des capacités opérationnelles des services techniques de planification et de contrôle des ouvrages de franchissement ;

- l'amélioration de l'appui de l'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises « PME » (facilitation de l'acquisition des équipements);
- la prise en compte des différences géographiques, de genre et de statuts socio-économiques dans la conception des projets et programmes.

Objet :

32._ Mettre en place un programme national de réalisation de pistes rurales pour lesquelles la Guinée a des perspectives de croissance importantes à l'horizon 2015. Le sous-programme comprend trois composantes:

- Construction et réhabilitation de pistes rurales et de ponts,
- Développement du transport en milieu rural ;
- Renforcement de capacités opérationnelles des services techniques.

SOUS PROGRAMME 4.2: DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES AGRICOLES ET D'ELEVAGE

Coût estimatif : 250 millions US\$

33. Le développement des infrastructures de conservation et de transformation des produits agricoles et d'élevage constitue un levier important dans l'amélioration de sécurité alimentaire et des opportunités de revenus des populations rurales et en même temps d'augmentation des recettes d'exportation. Dans le domaine du stockage et de la conservation, les méthodes sont largement traditionnelles engendrant toujours des pertes post-récolte importantes (riz : 10%, maïs : 15 à 20%, racines et tubercules : 20 à 30%, fruits et légumes (30 à 60%, produits animaux : 30%, produits forestiers : 20 à 50%). Les axes d'intervention porteront:

34. Pour les produits agricoles et forestiers :

- la promotion de techniques artisanales de conservation des produits agricoles et forestiers.
- le développement de la transformation industrielle des produits agricoles et de cueillette à travers l'installation d'unités agro-industrielles afin d'améliorer la transformation des produits.
- l'amélioration des infrastructures de stockage dans les marchés régionaux et national et la réalisation d'équipements pour l'exportation (terminal frigorifique à l'aéroport et au port).

35. Pour les produits d'élevage sur :

- la réhabilitation et la création des infrastructures d'abattage et de conservation de la viande bovine et chaire de poule et autres ;
- l'amélioration de la chaîne de froid en vue de la conservation des produits animaux ;
- l'amélioration du transport des animaux et des produits animaux ;
- la réhabilitation et l'amélioration de la gestion des marchés à bétail ;
- la diffusion de techniques de traitement, de transformation et de conditionnement du lait et des produits laitiers.

35. Pour les intrants agricoles sur :

- la construction d'unités de conditionnement d'engrais (blenk-dink) et d'équipement de manutention au port.
- la construction de magasins d'accueil à Conakry et de stockage en gros et de proximité (CRD) à l'intérieur du pays.

Objet :

36. Mettre un sous programme de développement des infrastructures de transformation et de conservation pour les marchés national, sous régional et international.

Les composantes de ce sous programmes sont :

- La réhabilitation des infrastructures existantes (terminal frigorifique de l'aéroport, magasins de stockage, etc.) ;
- La réalisation de nouvelles infrastructures appropriées (quai de Bentley, Marché d'intérêt national, unité de conditionnement d'engrais et de pesticides, réseau de magasins de stockage, infrastructures d'élevage, etc.) ;
- Le renforcement des capacités des acteurs concernés par la gestion des infrastructures.

**PROGRAMME V. LE PROGRAMME DE GESTION INTEGRE DES RESSOURCES NATURELLES
RENOUVELABLES (EAUX, SOLS, FORETS ET FAUNE SAUVAGE)**

(COUT TOTAL : 500 millions US\$)

40. L'ampleur de la dégradation des ressources naturelles en Guinée face à la multitude de réformes menées, de dispositions législatives et réglementaires et de changements institutionnels ayant eu lieu ces quinze dernières années soulève des questionnements quant à leur mise en œuvre. L'agriculture guinéenne mobilise le potentiel offert par les ressources naturelles non renouvelables (exploitation minière). Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations, d'une part, sous l'action des hommes confrontés à des densités croissantes (parmi les cultures pluviales, plus de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur les plateaux, les bas-fonds et les mangroves sont faiblement exploités) et, d'autre part, sous l'absence d'une adéquate maîtrise de l'eau. En l'absence d'une transformation radicale des systèmes de production, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification. Une crise des systèmes agraires se développe et se traduit par une surexploitation des ressources, une chute de la fertilité des sols, et une extension des surfaces dégradées ou en voie de désertification. Il est estimé qu'environ les deux tiers des terroirs de la guinée souffrent de sols soumis à l'érosion. L'accroissement des productions, sur la base d'une extension des surfaces cultivées n'est pas soutenable et est incompatible avec la gestion de la fertilité. Les systèmes traditionnels, alternant cultures et jachères longues, sont remis en cause sans que des alternatives évidentes existent ou soient à la portée des producteurs.

La maîtrise de l'eau pour l'intensification des systèmes de productions agricoles et animales est une des conditions préalables à tout investissement. Dans ce domaine les besoins sont très importants en raison du potentiel et de la demande.

41. L'enjeu est d'améliorer et sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la conservation des ressources en eaux, en sols, flore et faune sauvage.

Objet :

36. Mettre en place un Programme National de Gestion Intégrée des Ressources naturelles renouvelables (eaux, sols, forêts et faune sauvage) en mettant l'accent sur l'amélioration de :

- la maîtrise de l'eau dans l'agriculture et de l'élevage ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- la gestion des ressources pastorales ;
- la gestion des ressources phytogénétiques ;
- la gestion des ressources génétiques animales.

PROGRAMME VI. LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OP, DU SECTEUR PRIVE ET DES SERVICES AGRICOLES

(COUT TOTAL : 200 millions US\$)

37. La recomposition du paysage institutionnel rural guinéen convoque une redistribution des rôles entre l'Etat lui-même, ses services agricoles, les opérateurs de développement (ONG, projets...), les OPA et les opérateurs économiques. Les fonctions d'appui (vulgarisation, recherche) ne sont plus l'apanage de l'Etat seulement qui souffre d'une indigence matérielle et financière à les exercer. Les Fédérations de producteurs, les ONG prennent en charge progressivement la relève de l'Etat qui, par rapport à son obligation de fournir des services d'appui aux populations, doit soutenir financièrement, humainement et matériellement ces acteurs qui prennent en charge cette mission de service public. Dans la plus part des cas, des ONG telles que (APEK-agriculture, SARA, UGVD, INADER, etc..) interviennent comme opérateurs dans l'appui aux producteurs pour améliorer la performance technique et organisationnelle. Ainsi l'Etat doit retenir le renforcement des capacités des acteurs comme une condition de succès de la politique agricole et rurale en Guinée.

38. Le principe de transférer toutes les fonctions marchandes d'approvisionnement en intrants ou de commercialisation des produits agricoles est un acquis irréversible dans les choix politiques de l'Etat guinéen qui souffre toutefois d'un manque de capacités des acteurs de substitution. Les populations rurales et entrepreneurs agricoles accèdent difficilement aux intrants et perdent en termes de quantités et de prix une bonne partie des avantages qu'elles en attendaient. L'environnement du secteur agricole guinéen est caractérisé par l'absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion du secteur privé marquée par l'insécurité foncière décourageant les investissements privés, l'indisponibilité de crédits à moyen et long terme pour permettre au secteur privé d'investir, les distorsions dans la politique de distribution des intrants limitant leur utilisation par les producteurs, l'influence de l'intervention de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production.

Objet :

39. Mettre en place un programme national d'appui aux organisations des producteurs, aux services agricoles publics et à l'émergence d'un secteur privé agricole ayant les composantes ci-après :

- le Renforcement des capacités des OP et des structures d'appui (ONG).
- l'émergence du secteur privé.
- l'amélioration de la qualité des services publics agricoles.
- l'amélioration de la formation agricole et rurale.

PROGRAMME VII. LE PROGRAMME DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES

(COUT TOTAL : 26 millions US\$)

42. La faiblesse de l'économie et des institutions mises en place, constitue actuellement une situation défavorable lors des catastrophes. Le nombre, l'ampleur et l'intensité des crises en Guinée n'ont cessé d'augmenter en raison des situations provoquées par l'homme comme les troubles civils et les conflits et des catastrophes naturelles (péril acridien, inondations ...). Une production intérieure insuffisante et les situations d'urgence, en plus de déclencher des besoins d'aide alimentaire, contribuent à une demande accrue d'importations agricoles commerciales. Compte tenu de son fort endettement et de son déficit actuel de la balance des paiements, la Guinée doit y consacrer des ressources.

43. Les actions qu'il convient d'entreprendre en cas de crise nécessitent, en effet, la mobilisation de ressources alimentaires, humaines, financières et logistiques importantes qu'il est extrêmement difficile de réunir dans des délais courts. Aussi, la prévention des crises et l'atténuation de leurs impacts repose t-elle sur deux piliers majeurs : d'une part, le développement des systèmes d'alerte précoce permettant d'anticiper les risques de voir une crise alimentaire survenir, d'autre part la mise en œuvre de mesures qui vont en atténuer les impacts.

Objet :

44. Développer un programme de mise en place de dispositifs fonctionnels de prévention des crises, de gestion et d'intervention rapide des souffrances des populations et de réhabilitation des zones et système de production affectés.

PROGRAMME VIII : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DES INTRANTS, DES EQUIPEMENTS AGRICOLES ET VETERINAIRES

(COUT TOTAL : 100 MILLIONS \$US)

SOUS PROGRAMME 8.1. : DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DES INTRANTS AGRICOLES ET D'ELEVAGE

(Coût estimatif : 40 millions US\$)

L'agriculture guinéenne se caractérise par une faible utilisation des engrais organiques et minéraux. En effet, elle consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais comparés à une moyenne de 10 kg en Afrique, 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et 90 kg au niveau mondial.

Pour l'ensemble du pays, il ressort des résultats du Recensement National de l'Agriculture (RNA) réalisé en 2001 que les fumures organiques sont appliquées sur 14% des parcelles des cultures annuelles et les engrais minéraux sur 2% des parcelles. Pour les traitements phytosanitaires, les superficies cultivées par les femmes sont traitées à 49% en herbicide, 55,3% en insecticide et 2,1% en autres produits phytosanitaires, alors que celles cultivées par les hommes sont traités à 76,2% en herbicide, 36% en insecticide et 13,5% en autres produits phytosanitaires. Par ailleurs, les technologies disponibles sont peu adoptées en raison du faible accès aux intrants agricoles.

La production nationale d'engrais est presque inexistante à l'exception des fabrications domestiques d'engrais organiques, comme le fumier de ferme qui est la principale source d'éléments fertilisants

du pays, estimée à 667 000 tonnes de fumier (1998)³. Les autres sources d'engrais organiques concernent le compost, la culture des légumineuses, les chaux magnésiennes, le guano et les coquillages marins.

La demande solvable d'engrais minéraux serait de 50 000 tonnes et devrait atteindre les 100 000 tonnes d'ici 2015. L'essentiel des importations d'engrais porte sur le NPK et l'urée. L'on note une faible importation des amendements calcaïques qui sont pourtant nécessaires à la recapitalisation des terres.

La principale contrainte pour l'importation des engrais est la difficulté d'accès aux devises étrangères ainsi que les fluctuations du taux de change. Les autres contraintes concernent (i) l'éclatement du marché d'engrais (aucune structure n'évalue les besoins réels annuels du pays, ni par région ni par filière), (ii) le coût élevé des redevances résiduelles à la douane (iii) la faiblesse des infrastructures de stockage au port qui renchérisent les frais de manutention, surtout pour les petits importateurs (iv) le manque d'information sur les prix des engrais sur le marché international et (v) le manque de professionnalisme des importateurs.

Quant au réseau de distribution des engrais, les contraintes sont entre autres : (i) la fluctuation du coût du transport liée au prix du carburant et à l'état des routes, (ii) le manque de d'entrepôts appropriés, (iii) les retards de livraison ou la pénurie d'engrais en pleine campagne agricole, (iv) l'éloignement entre les points de vente et les lieux de consommation (v) le manque de contrôle sur la qualité des engrais, (vi) le prix élevé des engrais pour les producteurs qui limitent l'écoulement.

Les acteurs du secteur sont confrontés aux contraintes ci-après (i) des marges de distribution souvent excessives, (ii) la faible trésorerie des producteurs (iii) le manque de formation des producteurs et des commerçants, (iv) le manque d'organisation du secteur privé et des producteurs.

La production des semences n'est pas suffisamment organisée, car une grande majorité des agriculteurs continuent de conserver une partie de leurs récoltes pour servir de semences dont la dégénérescence se poursuit dans le temps. Le marché des semences est donc pratiquement limité. Les variétés traditionnelles ne donnent pas les rendements maximums et celles qui sont productives ne s'expriment pas assez pour justifier un prix plus élevé.

Les ventes de semences réalisées par les Centres de conditionnement sont nettement insuffisantes pour être rentables. L'essentiel de la production annuelle est acheté par les organisations caritatives, les projets ou des ONG, qui les cèdent aux agriculteurs à des prix fortement subventionnés.

La production se fait en dehors de tout contrôle et de toutes certifications susceptibles à même de garantir au producteur la qualité du matériel végétal produit; les importations de matériel végétal sont soumises à un contrôle phytosanitaire plus formel que technique.

En ce qui concerne les intrants d'élevage, la Guinée dépend encore essentiellement de l'extérieur pour son approvisionnement en médicaments vétérinaires. Le chiffre d'affaire annuel sur la vente des médicaments vétérinaires s'est multiplié par trois entre 1998 et 2005 en passant de 1 milliard à 3 milliards de francs. Les intrants zootechniques utilisés comprennent essentiellement les aliments du bétail composés de céréales, pierres à lécher, concentrés, farines et tourteaux.

En dépit des progrès enregistrés dans l'approvisionnement en intrants d'élevage, plusieurs

³ Ainsi on estime à 2,37 millions de têtes de bovins et 1,458 millions de petits ruminants dont on collecterait seulement 18% des cheptels exprimés en Unité Bétail tropical (UBT) et seulement 10% de déjections

contraintes restent encore à lever pour l'amélioration de la situation. Ce sont, entre autres, l'absence de médicaments génériques, l'importation frauduleuse de médicaments vétérinaires, la stagnation du nombre de vétérinaires privés, l'enclavement des grandes zones pastorales, la faible vulgarisation et application des textes réglementaires et l'absence d'une banque de développement agricole pour le financement des investissements nécessaires dans le secteur.

Ainsi pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté du Gouvernement, il est urgent d'inverser cette tendance en augmentant les investissements dans l'amélioration de la gestion durable de la fertilité des sols par des actions techniques et des mesures politiques. Il s'agit de travailler prioritairement avec le secteur privé des intrants afin d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en engrais minéraux et autres intrants et leur distribution sur tout le territoire national à un prix abordable pour les producteurs.

Pour ce faire, un plan d'action Initiative pour la fertilité des sols a été élaboré et validé en 2001 dont le but est entre autres de développer le marché des intrants agricoles, en particulier des engrais et amendements calciques.

Objet :

Le programme a pour but de :

- développer un marché solvable des intrants agricoles sur l'ensemble du territoire national. créer un environnement incitatif pour faciliter la production, l'importation et la distribution des intrants de qualité;
- réaliser des infrastructures adéquates (unité de blindage et entrepôts) ;
- Appuyer les organisations paysannes et le secteur privé de production, d'importation et de distribution des intrants agricoles ;
- appuyer l'installation de vétérinaires privés pour la constitution de stocks de produits vétérinaires à proximité des éleveurs ;
- inciter la mise en place d'unités de production d'aliments pour le bétail ;
- renforcer la législation en matière de pharmacie vétérinaire ;
- renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les circuits de distribution d'intrants, y compris les auxiliaires d'élevage.

SOUS PROGRAMME 8.2. : DEVELOPPEMENT DU MARCHE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS AGRICOLES ET VETERINIARES (Coût estimatif : 60 millions US\$)

Il ressort du bilan de la mécanisation de l'agriculture Guinéenne et de l'analyse des contraintes qui y sont liées que le niveau de mécanisation des travaux agro-sylvo-pastoraux reste encore très faible. Cette situation s'explique d'une part par l'accès difficile aux équipements, et d'autre part par l'insuffisance (disponibilité) des différents types d'équipements sur le marché intérieur.

D'après les estimations du SNSA, le taux d'équipement des exploitations Guinéennes (Nombre d'équipement rapporté au nombre d'exploitations) n'est significatif que pour le petit matériel agricole (4.033.351 unités pour les houes et bêches) pour lequel on dénombre en moyenne 4,8 unités par exploitation. On compte 14 charrues à traction animale pour 100 exploitations et 6 tracteurs pour 1000 exploitations pour un nombre de 116.732 unités et 5.388 unités respectivement de charrues à traction animale et de tracteurs.

Pour le secteur de l'élevage, on ne compte qu'une dizaine de broyeur mélangeurs et quelques broyeurs simples pour la fabrication d'aliments de volailles. Par ailleurs, des artisans isolés produisent certains types d'équipement, tels des mangeoires et abreuvoirs pour des petits fermiers avicoles. Ces artisans sont pour la plupart basés à Conakry.

Objet :

Développer un sous programme de mécanisation agro-sylvo-pastorale en vue de la modernisation de l'agriculture guinéenne. Pour y parvenir les interventions du programme porteront sur 2 sous composantes :

Sous composante 1 : Appui à la petite mécanisation pour la fabrication locale des outillages et équipements agro-sylvo-pastoraux.

Sous composante 2 : Appui au secteur privé pour l'importation, la distribution, l'utilisation rationnelle et la maintenance des équipements de motorisation (tracteurs, moissonneuses - batteuses, motoculteurs, décortiqueuses, presses, moulins, équipements d'élevage et forestiers, etc....).

<p align="center">PROGRAMME IX. LE PROGRAMME D'IDENTIFICATION ET DE RENFORCEMENT D'UN SYSTEME DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE</p>

45. Il faut noter que les petits producteurs qui constituent plus de 70% de la population rurale n'accèdent pas au crédit. Ceci est lié principalement : i) à la faible mobilisation de l'épargne rurale pour suppléer les ressources externes, ii) aux faiblesses du système actuel d'intermédiation financière et du coût élevé des taux d'intérêt, iii) à la faible solvabilité de la demande liée à l'absence de ressources des organisations de producteurs, à la faiblesse de leurs revenus, à l'absence de garanties, iv) à l'absence de lignes directrices dans les conditions d'accès au crédit occasionnant une disparité multiple sur les taux d'intérêt, les apports personnels, les distorsions induites par les structures publiques (projets ou sociétés) faisant encore du crédit, v) à l'absence de mécanismes de sécurisation, de bonification du crédit permettant de gérer les risques (assurance calamités, solidarité.) et d'adapter le crédit aux conditions de l'exploitation paysanne (défiscalisation, réduction des taux d'intérêt) vi) à la faible articulation entre le système bancaire et les systèmes financiers décentralisés.

Objet :

46. Développer un système de financement durable et adapté au secteur agricole permettant aux acteurs des différentes filières d'accéder à des ressources pérennes aptes à leur permettre de développer leurs activités. Il s'agit de mettre en place :

- une politique de financement agricole et rural basée sur des systèmes financiers décentralisés articulés au système bancaire,
- de faire disposer les producteurs de fonds de développement leur permettant de participer au financement des activités de conseils agricoles et de recherche et surtout de prendre en charge leurs propres initiatives

E. LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DE LA PNDA, vision 2015

47. Le suivi évaluation de la PNDA sera basé sur un système performant, intégré et décentralisé axé sur des indicateurs de résultats et de performances. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à la mise en place des Observatoires Régionaux du Développement rural, dont l'une des missions sera la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs clés de la PNDA. Le dispositif de suivi évaluation s'intégrera également dans celui de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont il constituera une composante. Une évaluation de l'impact de la PNDA par les bénéficiaires (Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP, CONEG..) sera réalisée à mi et en fin de parcours.

Le cadre institutionnel de la PNDA :

48. Le dispositif de pilotage : Le caractère multisectoriel et transversal de la PNDA indique bien qu'un grand nombre d'acteurs sur le territoire national devra être impliqué. Et pour que le programme s'insère bien dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (ce qui nécessite une bonne orientation politique), la mise en œuvre doit obéir aux principes de participation de tous, de concertation à tous les niveaux et de subsidiarité. Pour cela il faut :

- **Un Comité National de Pilotage ou d'Orientation** qui doit se situer au niveau gouvernemental et qui doit avoir des liens fonctionnels avec les organes de pilotage du DSRP
- **Un Comité de Coordination et de Suivi de la PNDA** aux niveaux national (CCS national), régional (CCS régional) et préfectoral (CCS préfectoral) qui devra rassembler les experts des différents ministères impliqués et les représentants des différents partenaires au développement, de la société civile, des privés, des producteurs
- **Un Secrétariat Permanent de la PNDA** assuré par le BCEPA qui sera l'organe de suivi et de coordination de l'exécution de la PDA, mais également d'animation du Comité National de Coordination et de Suivi de la PDA. Ce secrétariat sera renforcé sur le plan du fonctionnement et de la logistique pour assumer pleinement les fonctions citées. Les représentations du BCEPA au niveau des régions, autour de l'Inspecteur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts (IRAEEEEF), assureront le secrétariat des CCS régionaux et les DPDRE, les CCS préfectoraux.
- **Un système intégré de suivi évaluation** doit être élaboré et installé le plus tôt possible, sur la base d'indicateurs de réalisations et d'impact pour chaque programme et sous programme. Il est essentiel que ces indicateurs soient suffisamment représentatifs d'une situation générale et facilement mesurable. Leur collecte devrait être effectuée par les organisations responsables de la mise en œuvre et les résultats transmis systématiquement sous forme électronique au Secrétariat Permanent de la PNDA. Le Secrétariat Permanent de la PNDA. préparera des rapports périodiques d'exécution pour examen par le Comité de Coordination et de Suivi de la PNDA.
- Le système de suivi évaluation devrait être structuré de manière à ce que tous les partenaires financiers (notamment les bailleurs de fonds extérieurs) puissent avoir accès aux indicateurs et effectuer leur propre évaluation. En plus, au moins deux évaluations générales devraient être programmées, la première à mi-parcours d'exécution et la seconde à l'achèvement.

F. LES CONDITIONS DE SUCCES DE LA PNDA

49. Les conditions de succès de la mise en œuvre de la PNDA vision 2015 sont tributaires des facteurs importants ci-après :

- la qualité des services publics notamment des ressources humaines chargés principalement des politiques et stratégies et du suivi évaluation de la PNDA. ;
- le renforcement de la gouvernance locale et de la décentralisation participative ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'Etat au niveau de l'allocation des investissements publics notamment par une mise en place effective des budgets alloués et une transparence dans leur gestion ;
- le maintien d'une importante aide publique externe ciblée sur les investissements structurants devant créer les conditions d'efficacité des marchés ; il faut donc que l'aide internationale puisse être prioritairement mobilisée sur les opérations dont les dynamiques productives peuvent améliorer les performances macro-économiques, tout en assurant le financement général des infrastructures ;
- le renforcement des conditions d'Etat de droit permettant de poursuivre la libéralisation des

initiatives privées et d'arrêter les distorsions induites par la présence des structures de l'Etat dans les systèmes d'approvisionnement en intrants (KR2) et de commercialisation des produits agricoles. L'opacité qui règne dans le système d'acquisition et de distribution des engrais, pesticides doit être levée à très court terme ;

- la participation de l'Etat au financement de la prise en charge progressive des activités de conseil agricole par les fédérations paysannes ;
- l'identification des ressources financières durables pour assurer le financement des activités des producteurs et leur participation à la recherche agricole.

G. SUITES A DONNER

50. Suite à la validation du plan d'actions par l'atelier national regroupant l'ensemble des représentants des acteurs publics et non publics, la PNDA sera soumise à l'examen du Conseil des Ministres en vue de son adoption par le Gouvernement. Un exercice similaire d'élaboration d'une politique nationale en environnement devra être réalisée à court terme. Par la suite la PNDA devra être promulguée en loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et environnementale par l'Assemblée nationale.

51. Un programme de travail sera établi pour la formulation des huit programmes fédérateurs. La formulation est essentiellement un exercice multidisciplinaire qui exige l'intervention de divers spécialistes dans différents domaines. Il est donc impératif pour les parties prenantes de s'entendre sur qui fournira quels spécialistes et sous quel financement.

52. Les programmes de travail pour la formulation des programmes et sous-programmes nécessiteront d'être validés.

H. FICHES DESCRIPTIVES DES PROGRAMMES FEDERATEURS

PROGRAMME I. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VIVRIERES

Sous programme I.1 : Diversification de la production vivrière agricole

Coût estimatif : 145 millions US\$

SOUS PROGRAMME I.1 : DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VIVRIERE AGRICOLE	<p>Zones d'intervention du programme : Régions naturelles de la Basse Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée, et de la Guinée forestière</p> <p>Objet : Développer un sous programme de diversification agricole permettant de réorienter une partie des investissements du secteur agricole vers des filières vivrières ayant un potentiel de développement important susceptible de participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des populations en mettant l'accent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'amélioration de la production, de la productivité et de la transformation des racines et tubercules et amélioration du maïs, de l'arachide, du fonio• l'amélioration de la mise en marché des produits vivriers• l'appui à la structuration des filières vivrières et au renforcement de capacités des acteurs• le plaidoyer et lobbying en faveur du soutien à la diversification des productions vivrières sur le marché national, sous régional et international
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>La diversification agricole comme alternative au développement accompagnant la mise en place d'un pôle de développement durable du riz peut permettre à la Guinée d'assurer la sécurité alimentaire de ses populations. La promotion du manioc, du maïs, du fonio, du taro, du sorgho, de l'igname, etc. accélérerait la substitution spontanée continue de ces produits dans leurs diverses formes contre une partie du riz consommé dans le régime alimentaire guinéen. L'évolution des prix observés ces dernières années favorise cette substitution. L'igname constitue actuellement un produit de consommation dans les marchés urbains mais aussi un produit d'exportation par excellence surtout au niveau sous régional. Du fait des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées dont notamment les revenus bruts du manioc par hectare qui sont plus élevés que pour les cultures de substitution. Le meilleur comportement du manioc dans des conditions défavorables, les rendements qui sont sensiblement plus élevés que ceux des cultures de substitution, le manioc constitue une filière prioritaire importante.</p> <p>La filière igname présente des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées. Il s'agit de i) l'émergence d'une puissante Fédération des Producteurs d'Ignames de la Haute Guinée, ii) la meilleure connaissance des variétés locales d'igname, les recherches menées au CRA de Bordo (Kankan) en 1988 ont permis un inventaire et une collecte de 13 variétés, iii) des opportunités de valorisation de la production d'igname en terme de transformation et d'exportation (l'igname est exportée par la route vers le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Liberia).</p> <p>Le potentiel de production de la pomme de terre est encore sous exploité. En effet, la Guinée dispose encore d'importantes capacités de production non mises en valeur pour les terres cultivables sur les plateaux (150 000 ha). De plus, il semble que les conditions du milieu soient favorables à une production intensive et que la qualité du produit soit très appréciée par les consommateurs. La filière pomme de terre distribue 8 milliards de revenus (2 millions d'euro) de façon équitable entre les agents : plus de 5 milliards pour les paysans et 2 milliards GNF pour les autres agents (transporteurs,</p>	

commerçants,...). De plus la filière pomme de terre rapporte des devises à la Guinée car le coût des semences qui sont importées, est largement couvert par les recettes d'exportation vers le Sénégal. C'est donc une filière qui est en pleine expansion et qui selon la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon (FPDF) représente une activité génératrice de revenus pour environ 5000 producteurs. La FPDF évalue aujourd'hui à 100.000 tonnes, le marché potentiel de pommes de terre dans la sous région.

Objectifs

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des populations à un marché national diversifié des produits vivriers permettant de satisfaire la demande et de rémunérer correctement les producteurs.

Objectifs spécifiques :

- doubler la production du manioc de 2007 à 2015 en faisant passer les rendements de 4,5 tonnes à 10 tonnes ;
- doubler la production de maïs de 120 000 tonnes de 2005 à 250 000 en 2015 en accroissant les rendements de 1,5 t en 2005 à 2,5 t en 2015 ;
- assurer un accroissement de la production de fonio de 25% en passant de 115 000 tonnes en 2007 à 150 000 tonnes en 2015 ;
- doubler la production de patate douce à l'horizon 2015 ;
- faire passer la production d'arachide de 60 695 ha à 120 000 tonnes d'ici 2015 en augmentant les rendements de l'arachide de 1,3 à 2,5 tonnes à l'hectare d'ici 2015.

Résultats attendus :

- la production et la productivité des systèmes de production à base de manioc, de fonio, d'igname, de maïs, de patate douce sont améliorées au niveau des régions respectives de la Haute, de la Basse et de la Moyenne Guinée, et de la Guinée forestière.
- les produits dérivés du manioc (cosette, gari, amidon, attiécké, etc.) ont accru leur part dans la commercialisation et la consommation des produits vivriers dans les grands centres urbains et de substitution renforcée par rapport au riz importé.
- de nouvelles opportunités commerciales liées à la production de nouveaux produits de base (éthanol, farine non fermentée, aliments pour animaux et volaille, etc.) sont développées.

Axes d'intervention et activités

<i>Actions techniques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Amélioration de la production de la productivité et de la transformation des racines et tubercules et amélioration</i> <p>La filière manioc/patate/taro : Les perspectives raisonnables de croissance porteraient sur une augmentation annuelle du rendement de 2 t/ha. Les actions portent sur l'élaboration d'un projet spécifique d'amélioration de la production et de la productivité des systèmes de production à base de manioc prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la fourniture de matériel végétal de base à l'IRAG et par l'IITA ; - l'évaluation et la diffusion des variétés de manioc à haut rendement, tolérantes aux maladies et répondant aux différents usages ; - la mise au point des systèmes alternatifs de production qui prennent en
---------------------------	--

- compte la dégradation de l'environnement liée à la courte durée de la jachère et la baisse généralisée de la fertilité (plantes de couverture telle que le Pueraria ...) et les conséquences de la transhumance (conflits agriculteurs, éleveurs, etc.) ;
- l'amélioration des infrastructures de marché.

L'igname : Les perspectives raisonnables de croissance porteraient sur une croissance annuelle de la productivité de 2 t/ha. Les interventions porteront sur l'identification d'un programme portant sur:

- la diffusion des plants de bonne qualité auprès des agriculteurs ;
- le renforcement des activités de recherche développement ;
- l'amélioration des pratiques de culture telles que l'utilisation d'herbicides non nocifs pour le consommateur et la réduction de la main d'œuvre ;
- l'introduction des technologies de conservation et de transformation disponibles dans les pays voisins en faveur des femmes ;
- un appui en termes d'information sur les marchés principaux en Guinée ainsi que dans les pays voisins.

La pomme de terre : Les axes d'intervention porteront sur :

l'amélioration de la culture de pomme de terre dans les préfectures de Pita, Dalaba, Mamou, Tougué et Mali avec le maintien du rendement aux environs de 30 T/ha en mettant l'accent sur la lutte contre les ennemis des cultures par des itinéraires techniques appropriés.

- *Amélioration de la production et de la productivité du fonio*

Les interventions porteront sur l'élaboration d'un programme spécifique prenant en compte :

- la sélection et diffusion de variétés performantes (meilleure productivité, adaptée au décorticage, à la mécanisation, à haute valeur nutritive) et répondant aux exigences des différents marchés sous régional et international;
- l'amélioration du système de production traditionnel (fertilisation, époque de semis, norme d'ensemencement, assolement/rotation, traction animale, etc.) ;

- *Amélioration de la production et de la productivité du maïs*

Les interventions porteront sur l'élaboration d'un programme spécifique pour le développement de systèmes de production alternatifs à base des cultures vivrières sur domaines aménagés. Ce plan d'action prendra en compte les éléments ci-après :

- l'inventaire du potentiel en bas fonds et plaines disponibles et leur caractérisation ;
- l'aménagement des plaines et des bas-fonds ;
- la mise au point de systèmes alternatifs qui prennent en compte le savoir faire des acteurs (systèmes d'association /rotation existants).

- *Amélioration de la production et de la productivité de la filière Arachide*

Les interventions porteront sur l'identification d'un programme prenant en compte :

- l'évaluation et diffusion des variétés d'arachide à haut rendement, tolérantes aux maladies (rosette, etc.) et à faible taux d'aflatoxine ;
- l'amélioration de l'itinéraire technique par le développement de la traction animale dans les zones arachidières ;
- la réalisation d'une étude pour la réhabilitation de l'huilerie de Dabola ou de construction d'une nouvelle unité artisanale ;

	<ul style="list-style-type: none"> - la formation des groupements féminins dans la transformation artisanale (hygiène, emballage, qualité, énergie plateforme multifonctionnelle, qualité, etc.) ; - l'amélioration du contrôle de qualité (aflatoxine) et de services de certification y compris normalisation des équipements de transformation. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Amélioration de la transformation et de la mise en marché des produits vivriers</i> <ul style="list-style-type: none"> i) l'introduction et l'évaluation de procédés et technologies de conservation et de transformation artisanale du manioc de l'IITA et des pays de l'Afrique de l'ouest (Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire, etc.) et les résultats de l'initiative de développement du manioc du FIDA; ii) la construction de prototypes d'appareils de transformation avec des groupements féminins et des PME ; i) la production industrielle et la diffusion des prototypes d'appareils de transformation et de vannage du fonio mis au point par l'IRAG en partenariat avec le CIRAD, l'IER du Mali et l'INERA du Burkina Faso ; ii) la poursuite des études sur les qualités technologiques du fonio et de la valeur nutritive des différentes variétés et recettes culinaires ; iii) la formation des groupements féminins sur les différents segments de la transformation (hygiène, emballage, qualité, énergie plateforme multifonctionnelle, etc.) ; iv) l'amélioration du contrôle de qualité et de services de certification y compris normalisation des équipements de transformation ; v) l'introduction à grande échelle du matériel d'emballage de détail expérimenté avec succès en Sierra Léone ; iii) l'amélioration du contrôle de qualité et de services de certification y compris normalisation des équipements de transformation.
<p>Actions à caractère politique, fiscal et institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Plaidoyer et lobbying en faveur du soutien à la diversification des productions vivrières sur le marché national, sous régional et international</i> <p>L'objet est de faciliter la circulation de l'information sur les opportunités de marché, les innovations technologiques, les expériences et connaissances paysannes d'une zone agro écologique à l'autre et par rapport aux autres pays de l'espace CEDEAO. En outre, le plaidoyer et le lobbying impliqueront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des séminaires et ateliers d'information et de sensibilisation pour les producteurs eux-mêmes et pour tous les autres acteurs des différents segments des différentes filières ; - d'organiser des réunions de concertation avec les associations de commerçants pour la création de groupes inter filières ; - de renforcer les capacités des différentes associations (formation en gestion et techniques de négociation, accès au crédit...) ; - de mettre en place un système d'information sur les marchés (SIM) avec l'appui du SIPAG, de ACA et organiser des foires agricoles ; - d'appuyer la commercialisation au niveau des marchés nationaux, régionaux et internationaux par l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles ; - de développer une meilleure mise en marché des produits vivriers de diversification ; - de développer la diffusion des produits dérivés et des sous produits ; - de mettre en place des mesures de protection des filières locales de production vivrière par rapport aux produits agricoles concurrents non africains (taxe d'égalisation...).

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dispositif institutionnel pour la réalisation du Programme de diversification des productions agricoles vivrières</i> <p>Il s'agit de créer les conditions idoines de réussite du programme, notamment la mise en place du dispositif institutionnel d'exécution tant au niveau national que local, la définition des procédures de gestion financière à respecter, les mécanismes de supervision, suivi et évaluation. Il sera prévu un Comité de Pilotage national qui se réunira périodiquement pour définir des orientations, vérifier l'état d'avancement et commanditer des évaluations externes, et des comités de pilotage régionaux (région naturelle). Le programme aura une coordination nationale basée à Conakry.</p>	
<p><u>Actions Prioritaires de la première année</u></p>		
<p>1. Elaboration participative des programmes d'interventions par filière au niveau des différentes régions naturelles prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la situation des producteurs et des OP des différentes filières ; - Capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours dans les différentes filières ; - l'identification des activités prioritaires ; - l'atelier de planification participative avec les producteurs et autres acteurs de la filière ; - la mobilisation des ressources financières ; - la mise en place du dispositif institutionnel ; - la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées. 		
<p><u>Effets et Impacts attendus</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> o sur les bénéficiaires : le revenu des producteurs et des transformateurs est accru durablement ; o au niveau national : la production nationale est accrue et les importations de riz hors des frontières régionales sont significativement réduites ; o au niveau régional (intégration) : les échanges commerciaux entre la Guinée et les autres pays grands consommateurs d'Afrique de l'Ouest sont accrus ; o sur la dynamique du mouvement paysan : les OP gèrent les différentes filières et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. 		
<p><u>Organisation et gestion</u></p>	<p><i>Couverture géographique du Programme</i></p>	<p>Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière,</p>
	<p><i>Rôle des acteurs</i></p>	<p>La Chambre Nationale d'Agriculture, la CNOP-G, etc. dans le cadre des Comités Régionaux de Développement Rural (CRDR) Porteurs de l'initiative – assure les concertations au niveau national pour la mise en œuvre du programme, notamment avec les administrations – Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée – apporte l'appui conseil aux OPR – Suivi et capitalisation des activités du projet - plaidoyer et lobbying au niveau national.</p>

		<p>Structure Faitière des OP de riziculteurs (appuyer la mise en place) – assure la gestion opérationnelle du programme – exécute les activités – produits les rapports périodiques et annuels – rend compte de l'utilisation des ressources – mobilisation des producteurs, des personnes ressources et autres acteurs –appui-conseil aux OP de bases – participation aux plaidoyer et lobbying – suivi et évaluation des activités</p>
		<p>Organisation à la base - Mobilisation des producteurs – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation -</p>
		<p>Services d'Appui Techniques : IRAG, DNA et future Structure de conseil agricole : Appui-conseil et collaboration pour fourniture de service à la demande.</p>
		<p>Secteur privé : fournisseurs d'intrants,t multiplicateurs de semences et Autres acteurs</p>
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	<p>Initiatives en cours dont il faut tenir compte dans le montage du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les actions prévues dans le Projet d'appui au développement de la filière Riz en Basse Guinée financé par l'AFD, le Projet Développement Rural Forécariah 2e phase en cours, PDRI Dubréka, projet rizicole de Sonfonia (JILCAS) et le programme national rizicole ; - Prendre en compte les actions programmés et en cours des projets et programmes notamment : PADER/HG, PDRI/HGO (BID).
	<i>Suivi et évaluation</i>	<p>Technique : mise en place d'un système de suivi évaluation Rapports trimestriels et annuels Evaluation à mi-parcours et finale Rapport d'exécution du programme Audit annuel Audit de fin de programme</p>
Durée : 10 ans		
Coût estimatif	Global : 145 millions US\$	

SOUS PROGRAMME I. 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION RIZICOLE NATIONALE

<p>SOUS PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION RIZICOLE NATIONALE</p>	<p>Régions naturelles de la Basse Guinée et de la Haute Guinée</p> <p>Objet : Mettre en place un Sous programme de développement du riz local qui permettra de concentrer les investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents en mettant l'accent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la production et la productivité des systèmes rizicoles de plaines et de bas-fonds ; • le renforcement des capacités de transformation industrielle et artisanale du riz ; • le renforcement des capacités des Organisations Paysannes de Riziculteurs ; • la définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à mettre en place dans la filière riz ; • le plaidoyer et lobbying en faveur des producteurs et de la filière riz au niveau national régional et international ; • le dispositif institutionnel pour la réalisation des pôles riz local au niveau de la Haute et de la Basse Guinée. <p>. Des actions de développement de la riziculture (Bas-fonds et coteau notamment avec le riz NERICA seront poursuivies en Guinée Forestière et en Moyenne Guinée.</p>
<p>Contexte et justifications</p> <p>Le développement des cultures vivrières notamment du riz demeure un axe stratégique de la PNDA dans le cadre de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée. Une telle option se fonde sur l'importance du riz comme aliment de base en Guinée et sur la nécessité de préserver les populations rurales productrices de la vulnérabilité alimentaire.</p> <p>La filière riz a des acquis permettant de mettre l'accent sur des perspectives de croissance durable portant notamment sur : i) la maîtrise des coûts liés aux aménagements et l'appropriation par les bénéficiaires des mécanismes de gestion des périmètres irrigués à travers leurs comités de gestion ; ii) l'émergence d'organisations professionnelles dynamiques dans les secteurs de la production et de la commercialisation, iii) l'existence de technologies et techniques rizicoles performantes testées par la Recherche et adaptées à tous les systèmes de culture, iv) l'émergence de véritables « origines » pour le riz local : riz de Sinko, de Lola, de mangrove, de bowés.</p>	
<p>Objectifs</p> <p><i>Objectif général :</i> Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des populations à un marché national du riz permettant de satisfaire la demande et de rémunérer correctement les producteurs.</p> <p><i>Objectif spécifique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en en valeur 15 000 ha de riz de mangrove et 7 000 ha de riz irrigué en Basse Guinée et 75 611 ha de plaines rizicultivables (dont 68 309 ha en travaux neufs et 6 302 ha en réhabilitation) en Haute Guinée pour un objectif de production de 600 000 tonnes d'ici 2015 ; - doubler la production du riz de bas-fonds en passant de 160 000 tonnes à 380 000 tonnes à l'horizon 2015 en doublant les rendements du riz de bas-fonds qui passent de 1,5 à 3 tonnes 	

<p>en 2015 en Guinée Forestière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire passer les rendements à 6 t/ha avec double culture grâce aux aménagements avec maîtrise totale de l'eau ; - appuyer la diffusion du riz NERICA dans les quatre régions naturelles ; - renforcer les capacités de décortiquage de 600 000 tonnes produites (dont 70% en industriel et 30% en artisanal) afin de mettre sur le marché 370 000 tonnes de riz local à même de couvrir 6 mois d'importation. 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 1 : L'offre en produits rizicoles guinéens répondant à la demande des consommateurs s'est accrue de 50% en 7 ans permettant une diminution des importations - Résultat 2 : En 7 ans, au moins 70% des organisations paysannes professionnelles ont mis en place des mécanismes d'appui conseil aux riziculteurs qui s'impliquent davantage dans les actions de défense des producteurs agricoles. 	
<p>Axes d'intervention et activités</p>	
<p><i>Actions techniques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la production et la productivité des systèmes rizicoles de plaines et de bas-fonds</i> <p>Les actions à mettre en œuvre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration de deux schémas d'aménagement portant sur les plaines et bas-fonds en complément au PAPR déjà réalisé par le PDRI-GM en Basse Guinée et en Haute Guinée ; - la mise en œuvre du Plan d'aménagement des plaines rizicoles (PAPR) (première phase de mise en valeur des 5 400 ha déjà aménagés et aménagement de 18 500 ha nouveaux en deuxième et troisième phase) ; - la mise en œuvre d'un programme de recherche d'accompagnement sur le riz en Basse et en Haute Guinée (mise au point des systèmes alternatifs de production qui prennent en compte la dégradation de l'environnement liée à la courte durée de la jachère et la baisse généralisée de la fertilité (plantes de couverture : Pueraria.) ; - la mise en place d'un système performant et fonctionnel de production, de multiplication et de diffusion de semence de riz améliorée ; - l'Organisation de la filière semencière privée : formation en multiplication des stockages et conservation des semences de qualité ; - la constitution et mise à jour du Système d'information géographique sur les plaines et les bas-fonds sur la base des acquis existants dans le cadre du consortium bas-fonds (DNDR/IRAG/ADRAO) ; - la mise au point et transfert des techniques de gestion de l'eau et de la fertilité des sols dans les périmètres aménagés ; - le renforcement des actions de diffusion de riz de NERICA afin d'atténuer les périodes de soudure des populations rurales. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcer les capacités de transformation industrielle et artisanale du riz</i> <p>Les actions à mettre en œuvre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'appui au secteur privé pour l'implantation de 2 unités industrielles de décortiquage du riz en Basse Guinée (Koba -Tatema et Kaback) et de 4 rizeries de capacité moyenne de 10 à 20 000 tonnes chacune dans 3 grands bassins rizicoles de la Haute Guinée (Mandiana, Kouroussa, et Siguiri) ; - l'appui au secteur privé pour la transformation artisanale du riz par la diffusion de décortiqueuses, de batteuses et d'étuveuses en faveur des femmes ; - la mise au point des références technico-économiques par la recherche ;

	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place par l'Etat d'un système de financement par le crédit pour favoriser l'accès aux intrants agricoles ; - le renforcement des activités post-récolte par la diffusion de décortiqueuses, étuveuses en faveur des femmes ; - le renforcement par l'Etat en appui au secteur privé des infrastructures de commercialisation (magasins de stockage, aménagement des marchés (notamment Koba et Conakry). <p style="text-align: center;">• <i>Renforcer les capacités des Organisations Paysannes de Riziculteurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement du développement institutionnel et organisationnel des riziculteurs par l'amélioration de la gouvernance interne, la formation des leaders et des techniciens des OP, la mise en place d'un système d'information multiservice (innovations technologiques, marchés, sources de financement, ..).Le renforcement des capacités des leaders des OP riziculteurs à la négociation, la participation à la définition des politiques, l'adoption de mesures législatives concernant la filière tant au niveau national que régional, les questions foncières, la gestion des ouvrages et infrastructures hydrauliques, la gestion des contrats commerciaux.
<p>Actions à caractère politique, fiscal et institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définir une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à mettre en place dans la filière riz</i> <p>La lettre aura pour objet de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements requis ; - les mécanismes de gestion de la filière avec la définition des rôles des différents acteurs (Etat, OP, Privés), les soutiens à apporter à la mise en place d'une interprofession de la filière ; - les résultats attendus des investissements consentis ; - les modalités de gestion et d'entretien des aménagements, et ouvrages ; - la revue du système de protection fiscal de la filière. <p>• <i>Plaidoyer et lobbying en faveur des producteurs et de la filière riz au niveau national, régional et international</i></p> <p>Il s'agit de faire connaître les préoccupations, les initiatives, la position et la vision des producteurs de riz et des exploitations familiales agricoles aux niveaux régional et international – Cela implique un système de capitalisation et de veille informationnelle sur les politiques et les stratégies concernant la filière au sein des organisations faitières comme la CNOP-G et les Chambres d'Agriculture. L'objet est de faciliter la circulation de l'information sur les opportunités de marché, les innovations technologiques, les expériences et connaissances paysannes d'une plate-forme paysanne à l'autre, d'une zone agroécologique à l'autre et par rapport aux autres pays de l'espace CEDEAO. En outre, le plaidoyer et le lobbying impliqueront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des séminaires et ateliers d'information et de sensibilisation pour les producteurs eux-mêmes et pour tous les autres acteurs des différents segments de la filière ; - l'organisation des réunions de concertation avec les associations de commerçants pour la mise en place d'une interprofession des filières ; - le renforcement les capacités des différentes associations (formation en gestion et techniques de négociation, accès au crédit...) ; - la mise en place un système d'information sur les marchés (SIM) avec l'appui du SIPAG, de ACA et organiser des foires agricoles ;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'appui à la commercialisation au niveau des marchés nationaux, régionaux et internationaux par l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles ; - la labellisation le riz local Boora Malé (riz de mangrove).. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dispositif institutionnel pour la réalisation des pôles riz local au niveau de la Haute et de la Basse Guinée</i> <p>Il s'agira de créer les conditions idoines de réussite du programme, notamment la mise en place du dispositif institutionnel d'exécution tant au niveau national que local , la définition des procédures de gestion financière à respecter, les mécanismes de supervision, suivi et évaluation. Il sera prévu un Comité de Pilotage national qui se réunira périodiquement pour définir des orientations, vérifier l'état d'avancement et commanditer des évaluations externes, et des comités de pilotage régionaux (région naturelle). Le programme aura une coordination nationale basée à Conakry.</p>				
<p><u>Actions Prioritaires de la première année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration participative des Schémas Directeurs des aménagements Hydro agricoles au niveau des deux régions naturelles de Haute et Basse Guinée ; - Organisation de la filière semencière privée : formation en multiplication, stockage et conservation des semences de qualité ; - Analyse de la structuration des producteurs et des OP de riziculteurs ; - Capitalisation des initiatives des Projet et programmes en cours dans la filière riz local dans le pays et la sous région ; - Identification des activités prioritaires ; - Atelier de planification participative avec les producteurs et autres acteurs de la filière ; - Mobilisation des ressources financières ; - Mise en place du dispositif institutionnel ; - Mise en œuvre des activités prioritaires identifiées. 					
<p><u>Effets et Impacts attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les bénéficiaires : le revenu des producteurs et de transformateurs ruraux du riz local est accru durablement ; - au niveau des consommateurs : accessibilité et disponibilité d'un produit de qualité ; - au niveau national : la production nationale est accrue et les importations de riz hors des frontières régionales sont significativement réduites ; - au niveau régional (intégration) : les échanges commerciaux entre la Guinée et les autres pays grands consommateurs d'Afrique de l'Ouest sont accrus ; - sur la dynamique du mouvement paysan : les OP des riziculteurs gèrent la filière riz local et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. 					
<p>Organisation et gestion</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="355 1415 518 1527"><i>Couverture géographique du Programme</i></td> <td data-bbox="518 1415 1243 1527">Régions naturelles de la Basse Guinée et Haute Guinée</td> </tr> <tr> <td data-bbox="355 1527 518 1720">Rôle des acteurs</td> <td data-bbox="518 1527 1243 1720">Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP-G, etc. dans le cadre des comités régionaux de développement rural (CRDR): Porteurs de l'initiative – assurent les concertations au niveau régional pour la mise en œuvre du programme, notamment avec les administrations – Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée – apporte l'appui conseil aux OPR – Suivi et capitalisation des activités du projet - plaidoyer et lobbying au niveau national.</td> </tr> </table>	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée et Haute Guinée	Rôle des acteurs	Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP-G, etc. dans le cadre des comités régionaux de développement rural (CRDR): Porteurs de l'initiative – assurent les concertations au niveau régional pour la mise en œuvre du programme, notamment avec les administrations – Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée – apporte l'appui conseil aux OPR – Suivi et capitalisation des activités du projet - plaidoyer et lobbying au niveau national.
<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée et Haute Guinée				
Rôle des acteurs	Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP-G, etc. dans le cadre des comités régionaux de développement rural (CRDR): Porteurs de l'initiative – assurent les concertations au niveau régional pour la mise en œuvre du programme, notamment avec les administrations – Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée – apporte l'appui conseil aux OPR – Suivi et capitalisation des activités du projet - plaidoyer et lobbying au niveau national.				

		<p>Structure Faïtière des OP de riziculteurs (appuyer sa création) – assure la gestion opérationnelle du programme – exécute les activités – produits les rapports périodiques et annuels – rend compte de l'utilisation des ressources – mobilisation des producteurs, des personnes ressources et autres acteurs –appui-conseil aux OP de bases – participation aux plaidoyer et lobbying – suivi et évaluation des activités.</p> <p>Organisation à la base - Mobilisation des producteurs – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation -</p> <p>Services d'Appui Techniques : IRAG, DNA et future Structure de conseil agricole : Appui-conseil, collaboration et fourniture de services à la demande.</p> <p>Secteur privé : fournisseurs d'intrants et multiplicateurs de semences Autres acteurs.</p>
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	<p>Initiatives en cours dont il faut tenir compte dans le montage du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les actions prévues dans le Projet d'Appui au développement de la filière Riz de Basse Guinée (3^e phase financé par l'AFD) et dans le Projet Forécariah 2e phase en cours, PDRI Dubréka, projet rizicole de Sonfonia et le programme national rizicole ; <p>Prendre en compte les actions programmés et en cours des projets et programmes notamment : PADER/HG, PDRI/HGO (BID).</p>
	<i>Suivi et évaluation</i>	<p>Mise en place d'un système de suivi évaluation ;</p> <p>Rapports trimestriels et annuels ;</p> <p>Evaluation à mi-parcours et finale ;</p> <p>Rapport d'exécution du programme.</p> <p>Audit annuel ;</p> <p>Audit de fin de programme.</p>
Durée : 10 ans		
Coût estimatif	Global : 150 millions US\$	

II. PROGRAMME DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES

2.1. SOUS PROGRAMME DE PROMOTION DES CULTURES INDUSTRIELLES

<i>SOUS PROGRAMME 1 : SOUS PROGRAMME DE PROMOTION DES CULTURES INDUSTRIELLES</i>	<u>Zone d'intervention</u> : Régions naturelles de la Basse Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée forestière.
	<u>Objet</u> : Mettre en place un programme national de promotion des cultures industrielles pour lesquelles la Guinée a des perspectives de croissance importantes à l'horizon 2015. Le sous-programme comprend trois composantes: <ul style="list-style-type: none">(i) le développement des filières coton, huile de palme, anacarde, café ;(ii) le développement de mécanismes de régulation et de gestion transparente des filières ;(iii) la promotion du commerce intra-régional et extra-régional.
<u>Contexte et justifications</u> <p>En dehors de certaines filières d'exportation relativement bien structurées, la plupart des productions agricoles et alimentaires de la Guinée n'arrivent pas à satisfaire le marché national, régional ou international du fait, entre autres, des faiblesses en matière de structuration des filières ainsi que d'organisation des acteurs aux différents stades de production, transformation, stockage et mise en marché. Sur les marchés extérieurs, ces faiblesses se traduisent par l'érosion des parts de marché et des difficultés d'adaptation en fonction de l'évolution des préférences des consommateurs et de la mise en place de normes de plus en plus contraignantes. Un des principaux enjeux est de parvenir à insérer judicieusement les exploitations familiales agricoles dans des filières de produits efficaces, sans remettre en cause la diversification des productions au niveau des exploitations, car celle-ci constitue un facteur important de l'équilibre des systèmes de production.</p> <p>Les cultures d'exportation peuvent constituer une ressource essentielle pour l'économie guinéenne dont les exportations restent encore fortement dépendantes des matières premières traditionnelles peu ou pas transformées. Les cascades tarifaires (taxation croissante à l'entrée sur le marché européen en fonction du degré de transformation) et les régimes commerciaux préférentiels ont encouragé les exportations de matières premières non transformées, laissant échapper ainsi les possibilités d'accroître la valeur ajoutée et l'emploi. Pour la plupart des produits, les prix des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux ont connu une érosion constante au cours des 30 dernières années. Par ailleurs, la place des normes dans les échanges internationaux (normes sanitaires et phytosanitaires, résidus...) et la concurrence déloyale exercée dans le secteur du coton par les concurrents des producteurs africains, au moyen des subventions allouées à leurs producteurs, constituent de nouvelles difficultés à surmonter.</p>	
<i>Objectif général</i> : amélioration des revenus des populations et de la balance commerciale agricole de la Guinée.	
<i>Objectifs spécifiques</i> :	
<i>Filière coton</i> : Atteindre le niveau de production de 25 000 tonnes en 2010 et 35 000 tonnes en 2015,	

dont :

- En Haute Guinée : 30 000 tonnes ;
- En Moyenne Guinée : 5 000 tonnes à Gaoual/Koundara

Filière Anacarde :

En Basse Guinée :

- accroître les superficies d'anacardier de 9 000 ha en 2005 à 30 000 ha en 2015
- améliorer les rendements de 400 Kg/ha en 2006 à 1 t/ha en 2015
- exporter à l'horizon 2015, 15 000 tonnes d'anacarde et 5 000 tonnes d'amande.

En Haute Guinée :

- accroître les superficies d'anacardier de 9 000 ha en 2005 à 30 000 ha en 2015
- améliorer les rendements de 0,8 à 1,5 t/ha d'ici 2015
- exporter, 20 000 tonnes d'anacarde et 5 000 tonnes d'amande à l'horizon 2015

Filière café :

En Guinée Forestière : Passer de 25 000 tonnes café en 2005 à 60 000 tonnes d'ici 2015

En Moyenne Guinée : Accroître les superficies de caféier arabica en passant de 1 500 ha à 5 000 en 2015 pour une production de 500 tonnes

Filière huile de palme :

En Basse Guinée:

- accroître les superficies de palmeraies familiales et industrielles de 9 000 ha en 2005 à 15 000 ha en 2015 dont 5 000 ha au titre du plan de développement de SOGUIPAH/Zones Khémaya et Benty ;
- production supplémentaire de 20 000 tonnes d'huile de palme dès 2011.

En Guinée forestière :

- mettre en valeur de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales, d'une capacité de 10 t/h ;
- augmenter la production d'huile de palme en passant de 34 000 tonnes en 2005 à 84 000 tonnes en 2015 (dont 50 000 tonnes au titre des nouvelles plantations de SOGUIPAH).

Filière hévéa :

En Basse Guinée:

- mise en place de 11 250 ha d'hévéa dont 9 750 ha de plantations familiales et 1 500 ha de plantations industrielles ;
- production de 12 000 tonnes de caoutchouc dont 9 750 tonnes (PF) et 2 250 tonnes (PI) d'ici 2015.
- passer de 13 500 tonnes de caoutchouc en 2005 à 23 000 tonnes en 2015. en Guinée Forestière.

En Guinée forestière :

- passer de 7 500 hectares en 2005 à 19 400 hectares en 2015 dont 12 900 ha au
- compte du plan de développement de SOGUIPAH ;
- réaliser 3 nouvelles unités de traitement de caoutchouc pour une production d'environ 26 150 tonnes de caoutchouc sec (plan de développement de SOGUIPAH en 2015).

Filière Cola : passer de 23 500 tonnes de cola en 2005 à 47 000 tonnes en 2015 en Guinée Forestière.

- relance des cultures de thé et du quinquina en Guinée Forestière ;
- relance de la culture du Karou Karoundé en Moyenne Guinée.

Axes d'intervention et activités

Les actions prévues seront concentrées de façon générale autour de : i) la réduction des inefficacités et des dysfonctionnements pouvant constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens ; ii) le développement de l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation ; iii) la mise en place d'une démarche de qualité de façon à

mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés.

<p><i>Actions techniques</i></p>	<p style="text-align: center;">1. Le développement des filières</p> <ul style="list-style-type: none">- l'huile de palme : En Basse Guinée, le potentiel de développement de la filière est à la mesure de ses atouts : coûts les plus bas d'Afrique de l'ouest pour la filière industrielle, possibilité d'expansion des plantations, taux record d'extraction pour la filière industrielle, qualité appréciée par le consommateur, effets positifs sur l'environnement. Elle nécessite des mesures d'amélioration portant sur :<ul style="list-style-type: none">- l'amélioration de la productivité des palmiers naturels qui représentent 90% des palmiers à huile (5l par arbre/an contre 30 à 40l pour le palmier amélioré),- l'amélioration des techniques d'extraction d'huile qui sont dans la quasi-totalité traditionnelles (rendements faibles : 8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées),- la mise en valeur de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales :- l'implantation de 3 nouvelles huileries dont une (1) de 40 t/h, une (1) de 20 t/h et une d'une capacité de 10 t/h ;- des appuis aux producteurs individuels notamment en matière de crédit, modernisation de la commercialisation, programme de plantations industrielles et villageoises adapté au marché régional,- le développement d'une stratégie d'exportation.- le coton : En Haute et Moyenne Guinée, pour relancer la filière et résorber la crise structurelle que connaît la filière et au regard du contexte international actuel de dépréciation fréquente des prix du coton sur le marché international (subventions des pays développés), les efforts d'investissements sont encore nécessaires pour cette filière qui a un potentiel intéressant (environ 100.000 tonnes de coton graine pour le bassin cotonnier guinéen). Elle touche plus de 60.000 paysans organisés en Groupements, Unions et Fédération, et contribuait en 2002 aux recettes d'exportation pour plus 9 milliards de GNF, aux revenus paysans producteurs et organisations pour 6 milliards de GNF et à la modernisation (système de production) de 60% des exploitations agricoles de la zone cotonnière. Les axes d'intervention viseront :<ul style="list-style-type: none">- le renforcement de la filière par la restructuration et la recapitalisation de la CGC ;- l'amélioration de l'accès aux intrants et équipements agricoles pour les producteurs ;- l'amélioration du rendement en fibres du coton graine ;- la promotion de l'émergence d'une interprofession de la filière coton regroupant, les producteurs, les transporteurs, l'égreneur, les négociants, les institutions et autres services d'appui.- l'anacarde : En Basse Guinée et Haute Guinée, les actions à mener consisteront à :<ul style="list-style-type: none">- appuyer la promotion de Centres privés de production de matériel végétal (CPMV) y compris des pépinières, parcs à bois et arboritum ;- introduire et sauvegarder des variétés précoces et à haut rendement y compris les 5 en cours de diffusion (2 de Foulaya, 2 de Guinée Bissau et 1 du Brésil) ;- appuyer la mise en place d'unités agro-industrielles de production d'amande ;- promouvoir des petites et moyennes entreprises de production d'amande de cajou ;- renforcer les capacités de transformation artisanale par l'installation de
----------------------------------	---

- petites unités au niveau des unions et des groupements féminins ;
 - instaurer d'une démarche qualité et création d'un label de qualité pour la noix de cajou d'origine guinéenne ;
 - mettre en place un laboratoire d'analyse et de certification ;
 - développer un système d'information sur les marchés accessibles à l'ensemble des producteurs, pour faciliter les transactions commerciales ;
 - appuyer la structuration et le renforcement des capacités des acteurs de la filière, notamment en gestion et aux négociations commerciales.
- **le café** : En Moyenne Guinée, la filière nécessite des investissements très lourds difficilement profitables à l'horizon 2015 mais qui constituent des perspectives intéressantes au-delà de cet horizon. Il s'agit de :
 - la mise en place d'un réseau de production et de distribution de plants améliorés ;
 - le renforcement des activités de recherche et de conseil agricoles aux planteurs ;
 - la création d'unités de transformation agro-industrielle susceptibles d'apporter une plus value plus rémunératrice sur le marché international ;
 - la mise aux normes internationales du café exporté ;
 - le renforcement des organisations professionnelles de la filière café (une des raisons essentielles du peu de soin apporté au produit est le manque de professionnalisme des opérateurs et notamment des exportateurs).
 - **l'hévéa** : En Basse Guinée et en Guinée forestière il s'agira de mettre en oeuvre le plan de développement de SOGUIPAH pour 12 ans comme suit :
 - réalisation de 1500 ha de nouvelles plantations industrielles et de 5 500 ha de plantations familiales dans la zone d'extension de SOGUIPAH dont 2500 ha dans Diécké/Bignamou et 3000 dans la zone de Pela et installation d'une nouvelle chaîne de traitement de 2 t/h de caoutchouc ;
 - création de 4000 ha de plantations familiales et installation d'une usine de traitement de 2 t/h dans la zone de Guéckédou/Macenta ;
 - création de 5 900 ha de plantations familiales dont 3 000 ha à Bounouma et installation d'une usine de traitement de 2 t/h dans la zone de Lola/Yomou/N'Zérékoré.

2. Le développement de mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles

Les filières agricoles guinéennes ayant un potentiel leur permettant de s'insérer dans le marché international ne peuvent pas s'y présenter sans mécanismes d'organisation, de régulation et de gestion transparents. Dans le contexte international libéral actuel, la viabilité des filières agricoles dépendra réellement de leurs capacités à maintenir leur équilibre interne en termes de rentabilité. Les principales interventions concerneront :

- la mise en place des interprofessions fortes dans chaque filière d'exportation agricole ;
- la mise en place d'un dispositif financier de soutien ou de régulation permettant de ne pas faire supporter seulement aux seuls producteurs les soubresauts du marché international. Compte tenu des fluctuations importantes des cours mondiaux des produits agricoles (coton, café...) dont le contrôle échappe tout à fait aux Etats Africains exportateurs, certains Etats pour stabiliser leurs filières de production ont mis en place un mécanisme de taxe/subvention sur les exportations. Il est nécessaire que ce mécanisme soit géré de manière paritaire entre les parties prenantes à la filière et que surtout les producteurs aient les mêmes pouvoirs de décision par rapport à l'utilisation des ressources du fonds

	<p>que leurs partenaires du fonds ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la recherche de débouchés pour les produits agricoles nationaux, transformés, notamment par la promotion de la consommation des produits transformés localement et leur utilisation dans le processus de production de produits industriels ; - la diffusion des informations sur les opportunités de valorisation des produits agricoles nationaux, les équipements et les innovations disponibles. <p style="text-align: center;">3. La promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles</p> <p>La qualité des produits agricoles, leur origine et leur mode de production sont les fondements d'une politique de qualité qui est déterminante sur la compétitivité des produits exportés dans le cadre du commerce mondial. Les interventions porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan d'action spécifique à l'amélioration de la qualité des produits agricoles d'export de la Guinée et au développement d'une démarche qualité comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - l'appui aux organisations interprofessionnelles spécifiques (OP, privés, etc.) pour la labellisation de leurs produits; - la formation des professionnels en gestion de la qualité; - l'analyse des pratiques concourant à la formation de la qualité depuis la récolte jusqu'à la mise en marché ; - la création des laboratoires nationaux de référence; - l'amélioration des conditions de transport, de stockage et de conservation ; - l'appui aux opérateurs privés pour l'installation des unités de traitement et/ou de transformation en Guinée ; - le renforcement de la législation et des moyens de contrôle de la qualité des intrants et produits agricoles.
<p>Actions à caractère politique, fiscal et institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des opérateurs sur le contenu et les directives du schéma de libéralisation des échanges ; - amélioration de la procédure d'agrément des produits agro-alimentaires au schéma de libéralisation des échanges ; - appui à la mise en place de procédures d'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure des différents pays de la CEDEAO/ UEMOA ; - appui à la mise en place de procédures et instruments/outils de normalisation, de métrologie, d'accréditation et de contrôle de qualité.
<p><u>Actions Prioritaires de la première année</u></p> <p>Elaboration participative des programmes d'interventions par filière au niveau des différentes régions naturelles prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse de la situation des producteurs et des OP des différentes filières ; • capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours dans les différentes filières ; • identification des activités prioritaires ; • atelier de planification participative avec les producteurs et autres acteurs de la filière ; • mobilisation des ressources financières ; • mise en place du dispositif institutionnel; • mise en œuvre des activités prioritaires identifiées. 	
<p><u>Effets et Impacts attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o sur les bénéficiaires : le revenu des acteurs des filières est accru durablement. 	

<ul style="list-style-type: none"> o au niveau national : les exportations nationale se sont accrues et ont amélioré la balance commerciale agricole. o au niveau régional (intégration) : les échanges commerciaux entre la Guinée et les autres pays d'Afrique de l'Ouest sont accrues. o sur la dynamique du mouvement paysan : les OP gèrent les différentes filières et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. 			
Organisation et gestion	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière	
	<i>Rôles des acteurs</i>	<p>Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP- G , sociétés agricoles (CGC, SOGUIPAH, etc.) dans le cadre des Comités Régionaux de Développement Rural (CRDR) etc. : participant à la formulation des différents programmes par filière au niveau des régions naturelles – assurent les concertations au niveau national pour la validation et la mise en œuvre du programme, notamment avec les administrations – assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée – apportent l'appui conseil aux OPA de terrain – Suivent et capitalisent les activités des programmes - assurent plaidoyer et lobbying au niveau national et auprès des bailleurs de fonds.</p> <p>Structure Fautière des OP des différentes filières d'exportation (appuyer leur création) – participe à la gestion opérationnelle du programme dans chaque filière, à l'orientation du programme – participe à la gestion du mécanisme de stabilisation de la filière (fonds de stabilisation)- mobilise les producteurs, des personnes ressources et autres acteurs –appui-conseil aux OP de bases – participe aux plaidoyer et lobbying – suivi et évaluation des activités.</p> <p>Organisation à la base - Mobilisation des producteurs – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation.</p> <p>Services d'Appui Techniques : IRAG , DNA et future Structure de conseil agricole : Appui-conseil et collaboration pour la fourniture se services à la demande</p> <p>Secteur privé : fournisseurs d'intrants, multiplicateurs de semences et prestataires en conseil agricole.</p>	
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	<p>Initiatives en cours dont il faut tenir compte dans le montage du programme :</p> <p>Plan de développement de SOGUIPAH pour 12 ans</p>	
	<i>Suivi et évaluation</i>	<p>Technique : mise en place d'un système de suivi évaluation</p> <p>Rapports trimestriels et annuels</p> <p>Evaluation à mi-parcours et finale</p> <p>Rapport d'exécution du programme</p>	
		<p>Audit annuel</p> <p>Audit de fin de programme</p>	
	Durée : 10 ans		

<u>Coût estimatif</u>	300 millions US\$
------------------------------	--------------------------

SOUS PROGRAMME 2.2: SOUS PROGRAMME DE PROMOTION DES CULTURES HORTICOLES

<i>SOUS PROGRAMME 2 : SOUS PROGRAMME DE PROMOTION DES CULTURES HORTICOLES</i>	<u>Zone d'intervention</u> : Régions naturelles de la Basse Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Haute et de la Guinée forestière
	<p><u>Objet</u> :</p> <p>Mettre un sous programme de promotion des cultures horticoles qui constituent un domaine où la Guinée a des perspectives de croissance importantes mettant l'accent sur les filières porteuses notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la productivité et de la production relative au haricot vert, la tomate cerise, le melon, le petit piment, l'ananas, la mangue, • la promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles, • la promotion des « bonnes pratiques » et la mise en conformité des entreprises, • la facilitation des échanges à travers l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales, • la définition et la consolidation des politiques commerciales des produits et intrants agricoles.
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>La croissance dans le secteur des exportations des produits agricoles constitue un levier important de l'amélioration des opportunités de revenus des populations rurales et en même temps d'augmentation des recettes d'exportation. La Guinée exporte dans les différents pays voisins des produits horticoles dont notamment : de la pomme de terre (2000 t estimé), des mangues, des oranges, des ananas, des bananes.</p> <p>Pour relancer le secteur des exportations agricoles, la PNDA propose de réduire les inefficacités et les dysfonctionnements susceptibles de constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens. Il importe également de développer l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation. Parallèlement, une démarche de qualité doit être mise en place de façon à la fois à mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés.</p> <p>L'horticulture est l'un des sous secteurs qui offre le plus de perspectives de croissance compte tenu des ses possibilités de diversification et des prix offerts sur le marché international. Le marché de l'Union Européenne est un marché porteur, en croissance et sur lequel la Guinée occupe une faible part en terme de volume, de pays ciblés, et de gamme de produits offerts.</p>	
<p><u>Objectif général</u> : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des populations à un marché national diversifié des produits vivriers permettant de satisfaire la demande et de rémunérer correctement les producteurs.</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <p><u>Produits maraîchers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire passer les rendements des principales cultures maraîchères traditionnelles comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Aubergine : de 10 tonnes en 2005 à 20 tonnes en 2015 - Gombo : de 2 tonnes en 2005 à 4 tonnes en 2015 - Piment : de 600 kg en 2005 à 1 tonne en 2015 - Tomate : de 20 T/Ha à 40 T/Ha en 2015 - Echalotte : de 4 T/Ha à 10 T/Ha en 2015 	

- exporter environ 15 000 tonnes de légumes de diversification à l'horizon 2015, dont :
 - Petit piment : 3.000 tonnes avec le 1/3 pour le marché international
 - Haricot vert : 1 000 tonnes pour le marché international
 - Tomate cerise : 500 tonnes pour le marché international
 - Pomme de terre : 10 000 tonnes
 - Melon : 200 tonnes
 - Fraise : 100 tonnes
 - Litchi : 100 tonnes
 - Ail : 100 tonnes

Produits fruitiers :

- o Mangue :
 - En Basse Guinée : produire pour l'exportation, 15.000 tonnes de mangue d'ici 2015
 - En Haute Guinée : Commercialiser 10.000 tonnes de mangue par an d'ici 2015 ,
- o Ananas :
 - En Basse Guinée, mettre en valeur 400 ha en faveur des petits planteurs pour une production de 24 000 tonnes d'ici 2015, dont 16 000 tonnes d'exportation et 8 000 tonnes pour le marché national et la transformation
- o Banane :
 - En Basse Guinée, accroître la production de banane, en passant de 1 500 tonnes en 2007 à 10 000 tonnes en 2015 ;
 - En Guinée forestière, améliorer la production de banane de qualité et de plantain en passant de 16 000 tonnes en 2007 à 68 000 tonnes d'ici 2015.

Fleurs coupées : 100 tonnes pour le marché international à l'horizon 2015.

Axes d'intervention et activités

Les interventions porteront sur la diversification des productions à travers une spécialisation des zones de production, l'amélioration de la gestion de la qualité, la diversification des exportations et des débouchés sur le plan sous régional et international. La transformation des produits au niveau local sera appuyée sur le plan technique. Les actions au niveau des différentes filières porteront sur : i) l'amélioration de la maîtrise de l'eau au niveau des bas fonds permettant une production intensive de légumes pendant la saison sèche après une récolte de riz de la saison des pluies ; ii) l'amélioration des infrastructures ; iii) la mise en place d'interprofessions dynamiques au sein des filières ; iv) l'amélioration de la fertilité des sols ; v) la consolidation des efforts d'amélioration du cadre des investissements par l'appui à la mise en œuvre effective de la convention d'établissement pour les investisseurs étrangers ; vi) la consolidation des acquis du CAFEX dans le domaine de la facilitation des formalités d'exportation ; vii) l'amélioration de l'accès au crédit .

<u>Actions techniques</u>	<p>En fonction des produits agricoles les actions porteront sur la formulation de projets spécifiques aux différentes filières ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le haricot vert : - la mise à niveau des installations de marché réalisées à l'aéroport de Conakry (terminal, chambres froides, équipements appropriés de manutention, véhicule frigorifique etc.), - la mise en place des lignes de crédit pour les exportateurs et les producteurs désireux de s'investir dans la filière, - la facilitation de l'acquisition d'emballages appropriés pour le transport, - le renforcement des capacités des acteurs (producteurs, exportateurs) par la formation en marketing, négociations commerciales et gestion de la qualité, - le développement d'une filière biologique de haricot vert. et d'un système de contractualisation entre les producteurs et les sociétés exportatrices, - le renforcement de la recherche/développement relative à l'intensification de la culture du haricot vert Bobby et extra fin., - l'accès à de plus grandes parts de marché grâce à la maîtrise des techniques de conservation « longue durée », - la maîtrise technique sur toute la chaîne (production, post-récolte et expédition) nécessitant des investissements par les PME dans les dispositifs de
---------------------------	--

production, de conditionnement et de transport.

- **la tomate cerise :**
 - le renforcement des capacités de production et de conditionnement et d'investissements en termes de formation professionnelle et de développement de savoir-faire technique visant le positionnement des opérateurs de taille moyenne y compris certaines unions de producteurs sur ce créneau très porteur et exigeant.
 - **le melon :**
 - la recherche d'opérateurs internationaux à même de développer des partenariats fructueux avec des unions de producteurs dans les deux zones à fort potentiel de développement : la Basse Guinée et la Haute Guinée,
 - la réhabilitation du port de Benty indispensable à l'exportation du melon produit depuis la zone de Fandié (Forécariah),
 - l'amélioration des conditions d'exportation par vol charter depuis Kankan considérée comme la zone la plus propice (richesse du sol en oligo-éléments) en synergie avec la mangue, la pastèque et d'autres produits,
 - l'amélioration variétale pour l'identification des variétés à haut rendement répondant à la demande internationale et aux conditions de transport notamment par voie maritime.
 - **le petit piment :**
 - l'épuration et la diffusion des trois meilleures variétés de petit piment appréciées sur les marchés du Sénégal et de la Sierra Léone (Komè, Dow-Banga et Nenkenkorò) en association avec la variété QPM jaune de maïs et de riz NERICA,
 - l'introduction et l'évaluation des meilleures variétés exotiques répondant au marché mondial (Piment d'oiseau, piment d'Espelette),
 - l'appui aux groupements féminins spécialisés dans la transformation des produits agricoles pour la production de piment bien séché et moulu très prisé sur le marché international,
 - l'organisation de tests d'exportation sur le marché international,
 - le développement d'une filière bio avec une certification Ecocert. (amélioration variétale, promotion de technologies intensives à travers la recherche, le conseil agricole, la réhabilitation et/ou l'amélioration des infrastructures d'accès aux marchés).
 - **l'ananas :**
 - l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants,
 - l'amélioration du sous équipement des producteurs (découpage, sous-solage, matériels d'irrigation),
 - l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs.
 - **la mangue :**
 - le renouvellement des plantations,
 - la réduction des pertes post récolte très élevées par l'entreposage réfrigéré, l'exonération des matériaux d'emballage,
 - la réduction des coûts des conteneurs maritimes.
 - **Horticulture urbaine et péri-urbaine**
- Son dynamisme repose sur la croissance de la demande urbaine en produits maraichers liée à la croissance démographique et à une mutation profonde des régimes alimentaires. Les problèmes les plus importants, outre le foncier, concernent la qualité des produits (eau d'irrigation fréquemment souillée et porteuse de germes pathogènes), le respect des conditions d'utilisation des produits de traitement (forts risques de dépassement importants de dose). Enfin, les producteurs sont confrontés aux problèmes de conservation des produits frais, qui les oblige à mettre en marché quels que soient les niveaux de prix. Les

<p>interventions portent sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de la gestion de la qualité des productions horticoles périurbaines à travers notamment la formation et la mise en place de structures de gestion de la qualité pour améliorer la compétitivité des produits horticoles de la sous région; - la mise en place d'infrastructures de conservation, de conditionnement. <ul style="list-style-type: none"> • La promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles La qualité des produits agricoles, leur origine et leur mode de production sont les fondements d'une politique de qualité qui est déterminante sur la compétitivité des produits exportés dans le cadre du commerce mondial. Les interventions porteront sur l'élaboration d'un plan d'action spécifique à l'amélioration de la qualité des produits agricoles d'exportation de la Guinée et au développement d'une démarche qualité comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - l'appui aux organisations interprofessionnelles spécifiques (OP, privés, etc.) pour la labellisation de leurs produits; - la formation des professionnels en gestion de la qualité; - l'analyse des pratiques concourant à la formation de la qualité depuis la récolte jusqu'à la mise en marché ; - la création des laboratoires nationaux de référence; - l'amélioration des conditions de transport, de stockage et de conservation ; - l'appui aux opérateurs privés pour l'installation des unités de traitement et/ou de transformation en Guinée ; - le renforcement de la législation et des moyens de contrôle de la qualité des intrants et produits agricoles. • La promotion des « bonnes pratiques » et la mise en conformité des entreprises (contractualisation entre acteurs au sein des filières) portant sur : le développement de programmes de formation nationaux par grandes filières (centrées sur l'évolution des normes internationales ; l'appui au développement des programmes de recherche et de transfert d'innovations ciblées sur les bonnes pratiques ; l'appui aux programmes de mise à niveau des entreprises agroalimentaires), l'appui à des programmes de développement des outils de certification et de contrôle de qualité et l'appui aux programmes de professionnalisation et de contractualisation au sein des filières. • La définition et la consolidation des politiques commerciales des produits et intrants agricoles. On observe une forte fragmentation des politiques économiques, commerciales et monétaires de l'espace marchand guinéen, et ceci constitue une des causes majeures de la faible performance du commerce à l'export de la Guinée notamment par rapport aux produits agricoles. Les difficultés d'émergence et de fonctionnement d'un marché national compétitif découlent pour une large part de la faiblesse et de l'incomplétude des politiques sectorielles initiées et mises en œuvre jusqu'à présent. Les interventions prévues porteront donc sur: <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du fonctionnement du marché national des intrants et produits agricoles, portant sur le retrait total de l'Etat de la distribution des intrants au profit du secteur privé agricole (utilisation du KR2 comme moyen de financer le secteur privé pour assurer un approvisionnement correct en intrants des producteurs), ; - l'harmonisation de la fiscalité sur les importations d'intrants et de produits alimentaires (distorsions sur la fiscalité sur les engrais et sur le riz) ; - la définition en relation avec le Ministère chargé du commerce d'une politique appropriée de commerce extérieur des produits agricoles en relation avec la mise en place du TEC de la CEDEAO. Les actions prévues portent sur la réalisation d'une étude approfondie des tarifs convenables pour les différentes

	<p>catégories de produits et filières, l'organisation de la concertation des acteurs (producteurs, organisations socioprofessionnelles) sur les arbitrages sur la différenciation des tarifs extérieurs appliqués aux produits agroalimentaires, et l'adoption d'une structure tarifaire spécifique aux produits agricoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation, l'information et la sensibilisation des acteurs aux positions de négociations internationales favorables à la Guinée, et la réalisation d'études d'impact des différents accords internationaux. <p>• La facilitation des échanges à travers l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales.</p> <p>La mise en place des facilités de transport, une bonne circulation de l'information et le renforcement des capacités des acteurs, permettront de fluidifier les échanges régionaux, d'améliorer l'accès des produits agricoles de la région dans le marché international et de favoriser l'expansion des activités des producteurs, des opérateurs économiques et d'accroître la richesse des Etats. Les interventions porteront sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'amélioration et le développement des infrastructures de transport, de communication, de transformation et de stockage.</i> Les actions portent sur la définition d'un programme d'investissement centré sur les infrastructures de marché à vocation nationale (transport, transformation et conservation, etc.), le développement d'un programme d'ouverture et d'entretien de pistes rurales au niveau national pour faciliter la connexion entre zones de production et zones de consommation,, la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; - <i>l'amélioration et le développement des infrastructures de marché.</i> Les actions prévues portent sur l'aménagement de postes frontaliers pour accélérer les formalités d'immigration et de dédouanement des marchandises, la promotion des marchés physiques intérieurs et transfrontaliers, la promotion et mise en œuvre d'infrastructures de marché, de contrôle et de certification ; - <i>la promotion des systèmes d'informations commerciales.</i> Les actions prévues portent sur la mise en réseau des systèmes d'information sur les marchés, la promotion d'un observatoire national sur les marchés et sur les filières porteuses et le développement des observatoires sur les opportunités d'affaires nationales et internationales. Les interventions porteront sur : <ul style="list-style-type: none"> o la mise en place d'une structure organisationnelle de l'information agricole dont le centre sera le BSD, chargé de l'utilisation des informations agro économiques aux fins de planification, de préparation, d'élaboration des politiques agricoles, de suivi et d'évaluation de sa mise en oeuvre. Le SNSA sera rattaché au BSD et relié aux centres spécialisés de collecte (sources d'informations des différents ministères sectoriels, projets et programmes), o la création d'une bourse régionale des produits agricoles., o la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne du système d'information à travers des ressources publiques, o l'amélioration de la qualité des informations de base au niveau de chaque structure fournisseur d'informations ;, o l'amélioration de la couverture spatiale des différentes sources d'informations pour atteindre l'ensemble du territoire, o La mise en réseau des dispositifs d'information au niveau national, sous régional et international pour accélérer la collecte et la diffusion des informations,
--	---

	L'appui méthodologique du BSD et du SNSA aux autres structures du système pour harmoniser les standards d'information.	
Actions à caractère politique, fiscal et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des opérateurs sur le contenu et les directives du schéma de libéralisation des échanges ; - amélioration de la procédure d'agrément des produits agro-alimentaires au schéma de libéralisation des échanges ; - appui à la mise en place de procédures d'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure des différents pays de la CEDEAO/ UEMOA ; - appui à la mise en place de procédures et instruments/outils de normalisation, de métrologie, d'accréditation et de contrôle de qualité. 	
<p>Actions Prioritaires de la première année</p> <p>Elaboration participative des programmes d'interventions par filière au niveau des différentes régions naturelles prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse de la situation des producteurs et des OP des différentes filières, • la capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours dans les différentes filières, • l'identification des activités prioritaires, • l'atelier de planification participative avec les producteurs et autres acteurs de la filière, • la mobilisation des ressources financières, • la mise en place du dispositif institutionnel, • la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées. 		
<p>Effets et Impacts attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> o sur les bénéficiaires : le revenu des acteurs des filières s'est accru durablement, o au niveau national : le volume des échanges intra préfectures s'est accru. o au niveau régional et international : les exportations nationales se sont accrues et ont amélioré la balance commerciale agricole. o sur la dynamique du mouvement paysan : les OP gèrent les différentes filières et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. 		
Organisation et gestion	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière
	<i>Rôle des acteurs</i>	La Chambre Nationale d'Agriculture, la CNOP-G, etc. dans le cadre des Comités Régionaux de Développement Rural (CRDR) : participent à la formulation des différents programmes par filière au niveau des régions naturelles – assurent les concertations au niveau national pour la validation et la mise en œuvre du programme, notamment avec les administrations – Assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée – apportent l'appui conseil aux OPA de terrain – Suivent et capitalisent les activités des programmes - assurent plaidoyer et lobbying au niveau national et auprès des bailleurs de fonds.
		Structure Faïtière des OP des différentes filières d'exportation (appuyer leur mise en place) – participe à la gestion opérationnelle du programme dans chaque filière, à l'orientation du programme – participe à la gestion du mécanisme de stabilisation de la filière (fonds de stabilisation)- mobilise les producteurs, des personnes ressources et autres acteurs –appui-conseil aux OP de bases – participe aux plaidoyer et lobbying – suivi et évaluation des activités

		<p>Organisation à la base - Mobilisation des producteurs – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation.</p>
		<p>Services d'Appui Techniques : IRAG, DNA, CPH et la future Structure de conseil agricole : Appui-conseil et collaboration pour fournir des services à la demande.</p>
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des infrastructures et équipements de commercialisation et de transport: réseau de pistes rurales et quai fruitier de Benty, camions frigorifiques et moyens de transport en milieu rural ; - la mise en service du terminal frigorifique de l'aéroport de Conakry et et la construction d'un terminal frigorifique à l'aéroport de Kankan; - la construction de marchés spécialisés, Pita, Dalaba de fruits et légumes à Kankan, Siguiri et Mandiana , Kindia ; - la réalisation des infrastructures et équipements de conservation et de conditionnements initialement prévus dans le cadre du PCPEA sur financement IDA et dont le reste des infrastructures notamment la plate forme multifonctionnelle de Mandiana par le PNIR2 ; - la réalisation des infrastructures et équipements de conservation et de transformation initialement prévus dans le cadre du PROFEL sur financement BADEA dans les régions de Kindia et de Mamou.
	<i>Suivi et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de suivi évaluation - Rapports trimestriels et annuels - Evaluation à mi-parcours et finale - Rapport d'exécution du programme
		<ul style="list-style-type: none"> - Audit annuel - Audit de fin de programme
Durée : 10 ans		
Coût estimatif	250 millions US\$	

III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES

	<p>Zones d'intervention : Les quatre grandes régions naturelles</p> <p>Objet : Mise en place de programmes de développement de l'élevage portant respectivement sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- le développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles ;- l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel ;- la valorisation des produits et sous-produits d'élevage.
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>La Guinée est l'un des pays qui a les meilleures performances en Afrique de l'ouest en termes d'augmentation de la production de viande et de volaille. Le sous secteur de l'élevage bénéficie d'atouts considérables en Guinée : i) assez bonne maîtrise de la situation sanitaire du cheptel, ii) insertion du secteur privé vétérinaire, iii) des efforts importants d'organisation des éleveurs. La demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable dans la sous région ces dix dernières années. Les opportunités d'exportation régionale pourraient ainsi exister pour la volaille, les bovins et le porc. L'évolution des prix ces deux dernières années montre que, face aux importations, la volaille locale guinéenne a été compétitive sur le marché intérieur. Les perspectives de croissance en matière de production animale de la Guinée montrent que le secteur de l'élevage peut produire une croissance de ses productions d'une manière générale de 3 à 4% par an.</p> <p>En dépit de ces atouts, il existe au niveau des différents systèmes de production un certain nombre de contraintes : i) problèmes d'utilisation des ressources pastorales, notamment la faible offre fourragère en saison sèche, les conflits agriculteurs-éleveurs pour l'utilisation de l'espace et les problèmes d'abreuvement ; ii) contraintes sanitaires (persistance de la peste des petits ruminants, technicité insuffisante des éleveurs, parasitisme sur la volaille) ; iii) contraintes alimentaires sur l'élevage porcin semi-intensif et absence d'amélioration de l'élevage porcin traditionnel, plus rustique; iv) insuffisance de l'offre de produits apicoles, (v) conflits entre agriculteurs et éleveurs liés notamment aux conséquences de la transhumance en Basse Guinée.</p> <p>Globalement, c'est la faiblesse des services aux éleveurs qui représente la contrainte majeure. La lutte contre les épizooties et la surveillance épidémiologique ont été considérablement améliorées. En revanche, des progrès importants sont encore nécessaires en matière d'approvisionnement en produits vétérinaires, de soins primaires, de conseil technique ou d'amélioration de la commercialisation, de renforcement des opérateurs privés (vétérinaires, auxiliaires, commerçants, etc.) et des OPE pour les rendre plus représentatives</p>	
<p><u>Objectif général</u> : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des populations à un marché national diversifié de produits vivriers de qualité permettant de satisfaire la demande et de rémunérer correctement les producteurs.</p>	
<p><u>Objectifs spécifiques</u> en fonction des régions naturelles</p>	
<p><u>Basse Guinée :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• accroître la production globale de viande (passer d'une production de viande de 9.700 tonnes en 2005 à 16.000 tonnes en 2015)• accroître la production globale de viande de volaille et d'œufs :<ul style="list-style-type: none">○ passer d'une production de 2.400 tonnes de viande de volaille (soit 1.100 traditionnelles et 1.300 améliorées) en 2005 à 7.000 tonnes (soit 4000 traditionnelles et 3000 améliorées) en 2015.	

- passer d'une production de **9.000 tonnes d'œufs** (soit 100 traditionnels et 8900 améliorés) en **2005** à **19.500 tonnes** (soit 500 traditionnels et 19.000 améliorés) en **2015**.
- accroître la production et la consommation de lait (passer d'une production de **19.600.000** litres en 2005 à **35.900.000** litres en 2015).
- améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage.
- améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux.

Haute Guinée

- passer d'une production de viandes de 19.200 tonnes en 2005 à 32.200 tonnes en 2015
- accroître la production globale de viande de volaille et d'œufs :
 - passer d'une production de 1.200 tonnes de viande de volaille (soit 1.100 traditionnelles et 100 améliorées) en 2005 à 4200 tonnes (soit 3.900 traditionnelles et 300 améliorées) en 2015.
 - passer d'une production de 750 tonnes d'œufs (soit 70 traditionnels et 680 améliorés) en 2005 à 1.700 tonnes (soit 300 traditionnels et 1400 améliorés) en 2015.
- accroître la production et la consommation de lait (passer d'une production de 36.900.000 litres en 2005 à 67.700.000 litres en 2015).
- améliorer la production et la commercialisation des produits de la ruche (augmenter de 300% la production apicole et aboutir à une exportation de 60% de la production apicole annuelle d'ici 2015)
- Améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage.
- Améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux.

Guinée Forestière

- accroître la production globale de viande (passer d'une production de viande de **6.500 tonnes** en 2005 à **11.500 tonnes** en 2015).
- accroître la production globale de viande de volaille et d'œufs :
 - passer d'une production de 1.300 tonnes de viande de volaille (soit 1.100 traditionnelles et 200 améliorées) en 2005 à 4.500 tonnes (soit 4.000 traditionnelles et 500 améliorées) en 2015.
 - passer d'une production de 1.100 tonnes d'œufs (soit 100 traditionnels et 1000 améliorés) en 2005 à 2.500 tonnes (soit 300 traditionnels et 2.200 améliorés) en 2015.
- améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage.
- améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux.

Moyenne Guinée

- accroître la production globale de viande (passer d'une production de viande de 24.000 tonnes en 2005 à 41.000 tonnes en 2015).
- accroître la production globale de viande de volaille et d'œufs :
 - passer d'une production de 1.650 tonnes de viande de volaille en 2005 (soit 1.500 traditionnelles et 150 améliorées) à 5.500 tonnes en 2015 (soit 5.100 traditionnelles et 400 améliorées).
 - passer d'une production de 1.300 tonnes d'œufs en 2005 (soit 100 traditionnels et 1.200 améliorés) à 2.900 tonnes en 2015 (soit 300 traditionnels et 2.600 améliorés).
- Accroître la production et la consommation de lait (passer d'une production de 41.700.000 litres en 2005 à 76.000.000 litres en 2015).
- améliorer la production et la commercialisation des produits de la ruche (augmenter de 300% la

	<p>production apicole et aboutir à une exportation de 60% de la production apicole annuelle d'ici 2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la qualité sanitaire des produits et sous-produits d'élevage. • améliorer le suivi de la commercialisation du bétail et des sous-produits animaux.
	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • les systèmes de production sont plus performants ; • l'exploitation du cheptel est améliorée ; • les systèmes d'information en place permettent la production d'informations utiles aux producteurs et opérateurs des filières ; • la transformation et la commercialisation des produits animaux sont développées ; • la productivité des filières de production animale, la commercialisation et la qualité des produits animaux sont améliorées de façon significative.
	<p>Axes d'intervention et activités</p> <p>Les axes d'intervention porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel par la mise en place de programmes d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et des conditions sanitaires du bétail et du potentiel génétique des races locales ; - l'intensification et la spécialisation des élevages ; - le renforcement de la commercialisation des produits et sous-produits d'élevage.
<p><u>Actions techniques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles</i> <p>Il s'agira d'appuyer les éleveurs à développer des microprojets productifs d'élevage amélioré et de développer les conditions de transformation et de commercialisation des produits animaux issus de ces élevages. En fonction des régions naturelles, les filières ci-après seront développées :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Filière viande : <ul style="list-style-type: none"> ▪ bovins, ovins, caprins, lapins : dans les quatre régions naturelles ; ▪ porcins : en Basse Guinée et en Guinée forestière ▪ aulacodes : en Basse Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière ; <p>Les interventions porteront sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de l'embouche des ruminants ; - la promotion et développement du mini élevage (aulacodes et lapins) dans les zones à forte potentialité ; - le renforcement de la structuration et de la professionnalisation des éleveurs ; - l'octroi de crédits et de subventions adaptés aux besoins des éleveurs et opérateurs de la filière ; - la poursuite de l'amélioration des infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande ; - la formation des opérateurs commerciaux - la suppression des taxes non conventionnelles des circuits de commercialisation ;

Tableau mis en forme

	<ul style="list-style-type: none"> - L'élargissement du système d'information sur les marchés. o Filière lait : en Haute Guinée, Moyenne Guinée et Basse Guinée : <ul style="list-style-type: none"> Les interventions porteront : <ul style="list-style-type: none"> ▪ en système traditionnel sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la base alimentaire des noyaux laitiers ; - La promotion des groupements féminins laitiers. ▪ en système amélioré sur : <ul style="list-style-type: none"> - la promotion du croisement N'Dama avec des races laitières dans les élevages semi intensifs et intensifs ; - l'appui aux groupements féminins laitiers pour la transformation et la commercialisation du lait. o Filière avicole : dans les quatre régions naturelles : les interventions porteront : <ul style="list-style-type: none"> ▪ en aviculture améliorée sur : <ul style="list-style-type: none"> - le développement de l'approvisionnement des élevages en céréales ; - l'amélioration de l'approvisionnement des fermes avicoles en intrants d'élevage ; - la mise à disposition de lignes de crédits et de subventions adaptés aux besoins des acteurs de la filière ; - le renforcement des capacités des acteurs de la filière ; - le développement du système d'information sur les marchés. ▪ en aviculture traditionnelle sur : <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la lutte contre les maladies aviaires ; - l'amélioration de l'alimentation ; - l'amélioration de l'habitat ; - l'amélioration génétique des races locales - le renforcement des capacités des aviculteurs. o Filière apicole en Moyenne et en Haute Guinée : <ul style="list-style-type: none"> - introduction et diffusion de matériels et équipements apicoles modernes ; - formation des apiculteurs aux méthodes modernes de production apicole ; - structuration des apiculteurs ; - organisation des circuits de commercialisation du miel et de la cire ; - mise en place et équipement de 3 centres de traitement et de contrôle de qualité des produits de la ruche en Haute et Moyenne Guinée avec la participation des OP. <p>- <i>l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel par la mise en place de programmes d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et des conditions sanitaires du bétail et du potentiel génétique des races locales dans les quatre régions naturelles</i></p> <p>Les interventions porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la lutte contre les épizooties majeures (maladies telluriques, peste des petits ruminants) et les maladies parasitaires ;
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement du réseau de surveillance épidémiologique et d'alerte précoce (REMAGUI) ; - le renforcement du réseau de distribution des intrants vétérinaires. - le renforcement du système national de surveillance épidémiologique et d'alerte précoce ; - l'aménagement des pâturages naturels ; - la promotion de la complémentation alimentaire ; - l'aménagement des points d'eau pour l'abreuvement des animaux (retenues collinaires, puits pastoraux, aménagement des têtes de sources, etc.). - l'amélioration de l'habitat des animaux - le renforcement de la lutte contre le vol de bétail ; - la poursuite et renforcement des programmes d'amélioration génétique des animaux ; - <i>la valorisation des produits et sous-produits d'élevage</i> <p>Les interventions porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion des produits d'élevage à travers des foires nationales organisées par les organisations de producteurs ; - l'amélioration de la qualité des produits et sous-produits animaux à la production et à la commercialisation ; - l'amélioration du Système d'Information sur les Marchés ; - la valorisation du fumier dans l'agriculture ; - la structuration des opérateurs de commercialisation des filières animales.
<p>Actions Prioritaires de la première année</p> <p>Elaboration participative des programmes d'interventions par filière au niveau des différentes régions naturelles prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la situation des éleveurs et autres professionnels du bétail et de la viande des différentes filières ; - la capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours dans les différentes filières ; - l'identification des activités prioritaires ; - l'atelier de planification participative avec les éleveurs et autres acteurs des différentes filières ; - la mobilisation des ressources financières ; - la mise en place du dispositif institutionnel ; - la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées. 	
<p>Effets et Impacts attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> o Sur les bénéficiaires : le revenu des éleveurs et autres professionnels du bétail et de la viande s'est accru durablement. o Au niveau national : la production nationale est accrue et les importations de produits animaux hors des frontières régionales sont significativement réduites. o Au niveau régional (intégration) : les échanges commerciaux entre la Guinée et les autres pays grands consommateurs d'Afrique de l'Ouest sont accrus. o Sur la dynamique du mouvement paysan : les éleveurs et autres professionnels du bétail et de la viande gèrent les différentes filières et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. 	
<p>Organisation et gestion</p>	<p><i>Couverture géographique du Programme</i></p> <p>Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Guinée Forestière et la Haute Guinée</p>

← Tableau mis en forme

	<p>Rôle des acteurs</p>	<p>La CONEG, la CNOP, l'UAOPE: Porteuses des initiatives – assurent les concertations au niveau national pour la mise en œuvre des différents programmes, – apportent l'appui conseil aux OPR – assurent le suivi et capitalisation des activités du projet - assurent le plaidoyer et lobbying au niveau national.</p> <p>Structure Faitière des éleveurs au niveau de chaque région naturelles participe à l'orientation du programme à sa gestion opérationnelle – mobilisent les producteurs, des personnes ressources et autres acteurs –apporte l'appui-conseil aux OP de bases – participe au plaidoyer et lobbying et au suivi et évaluation des activités.</p> <p>Organisation à la base - Mobilisation des producteurs – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation -</p> <p>Services d'Appui Techniques : la DNE, la CASC, l'IRAG et la future Structure de conseil agricole et rural : assurent la recherche et la formation des Organisations d'éleveurs à l'appui conseil et la collaboration à la demande.</p> <p>Secteur privé, ONDVG : fournisseurs d'intrants et multiplicateurs de semences Autres acteurs</p>
	<p><i>Liens et synergie avec des projets en cours</i></p>	<p>Initiatives en cours dont il faut tenir compte dans le montage du programme : Le PASEL, le PRODABEK (1^{ère} phase clôturée), le projet FEM/BAD.</p>
	<p><i>Suivi et évaluation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de suivi évaluation des différents programmes qui seront intégrés dans le système de suivi évaluation de la DNE ; - Rapports trimestriels et annuels ; - Evaluation à mi-parcours et finale.
		<ul style="list-style-type: none"> - Audit annuel - Audit de fin de programme
<p>Durée : 10 ans</p>		
<p>Coût estimatif 250 millions US\$</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Sous programme : Développement de systèmes améliorés d'élevage en fonction des espèces et des régions naturelles : 125 millions US\$ - Sous programme : Amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel : 100 millions US\$ - Sous programme : Valorisation des produits et sous-produits d'élevage : 25 millions US\$

PROGRAMME IV : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCES ET DE MARCHES DE PRODUITS AGRICOLES ET D'ELEVAGE

	<p><u>Zone d'intervention :</u> Régions naturelles de la Basse Guinée, de la Moyenne Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière</p> <p><u>Objet :</u> Mettre en place un Programme National de Développement des Infrastructures d'accès et de marchés agricoles forestiers et d'Elevage en mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• la construction et la réhabilitation de pistes rurales et de ponts ;• le Développement du transport en milieu rural ;• la réhabilitation des infrastructures existantes ;• la réalisation de nouvelles infrastructures appropriées de conservation et de transformation et de commercialisation des produits ainsi que celles relatives au secteur des intrants agricoles (engrais, pesticides, semences, etc.) ;• le renforcement des capacités des acteurs concernés par la gestion des infrastructures.
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>En dépit des investissements importants consentis au cours des dernières années, les besoins du secteur rural en matière d'équipements et d'infrastructures restent encore très élevés pour densifier les réseaux de desserte rurale et poursuivre l'amélioration de la mise en valeur du potentiel agricole. Les statistiques du PNIR2 montrent l'existence de 43 363 Km de pistes dont 16% de routes nationales, 66% de routes communautaires et 18% de routes préfectorales. On note que 21% des routes préfectorales et 33% des pistes communautaires sont dans un état très défectueux. Les évolutions du cadre institutionnel, et en particulier la mise en oeuvre de la politique de décentralisation, nécessitent que le MAEEEF adapte ses interventions pour pouvoir répondre aux enjeux et aux défis de l'équipement du monde rural. Au niveau des pistes rurales, ouvrages de franchissement communautaires, grands ponts, les axes d'intervention porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- la poursuite par l'Etat, des investissements en matière de désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts et l'achèvement du Programme de construction des grands ponts ;- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme national de transport en milieu rural par l'Etat qui traduira en des mesures concrètes les solutions envisagées dans le Document de Politique de Transport en Milieu Rural pour la résolution des problèmes de mobilité en milieu rural;- la poursuite des investissements par l'Etat en matière d'infrastructures de commercialisation de l'élevage (abattoirs ; marchés à bétail, parcs de transit, etc.), de l'agriculture (magasins multifonctionnels, magasins de stockage, etc.) ;- le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics par l'Etat à travers des programmes de renforcement des capacités opérationnelles des services techniques de planification et de contrôle des ouvrages de franchissement ;- l'amélioration de l'appui de l'Etat aux PME (facilitation de l'acquisition des équipements);- La prise en compte des différences géographiques, de genre et de statuts socio-économiques dans la conception des projets et programmes. <p>L'enjeu est d'améliorer les revenus des différents acteurs grâce à un meilleur accès aux marchés locaux, régionaux, national, sous-régional et international.. Le programme comprend deux composantes: (i) la construction et la réhabilitation des pistes rurales, et (ii) l'amélioration des infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation, (iii) l'amélioration des infrastructures et d'équipement pour l'approvisionnement et la distribution des intrants agricoles et (iv) le renforcement des capacités des acteurs.</p>	

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus.

Objectifs spécifiques :

- réalisation de 5 800 Km de pistes rurales en raison de 700 Km/an jusqu'en 2015 ;
- réalisation de 4 000 ML d'ouvrages de franchissement ;
- entretien de 10 000 Km de pistes rurales
- entretien de 1 000 ML d'ouvrage de franchissement
- prioritairement 5 marchés structurants dont 1 d'intérêt national et 4 d'intérêt régional ;
- aménagement de 7 marchés transfrontaliers dont prioritairement : Sinko (Beyla), Sareboïdo et Djaoubhé (Koundara), Nongoa (Gueckédou), etc.
- construction de 1 000 magasins villageois pour le stockage de 100 000 tonnes de produits agricoles ;
- construction de chambres froides pour les fruits et légumes dans les grands centres urbains et à Conakry ;
- construction du quai fruitier de Benty ;
- réhabilitation du terminal frigorifique de l'aéroport de Conakry ;
- construction d'unités de transformation agro-industrielles (pour le palmier à huile, le café, les fruits à Kankan, les légumes en Moyenne Guinée, arachide à Dabola ;
- appui à l'acquisition d'équipements améliorés de transformation artisanale (manioc, beurre de karité, palmier à huile, anacarde, arachide, fruits et légumes, etc.) ;
- construction d'un abattoir central et de 5 boucheries communales à Conakry ;
- amélioration et construction d'abattoirs, d'aires d'abattage, de boucheries et de marchés à bétail dans les préfectures.

Actions Prioritaires de la première année

Elaboration participative d'un programme prioritaire d'interventions en infrastructures d'accès et de marchés comprenant par ordre de priorité :

- un Projet Complémentaire de Réalisation de Pistes rurales pour environ 3 000 Km pour les 3 prochaines années (2008-2010)
- un Projet National d'Infrastructures, analyse des besoins des communautés à la base (CRD, OP) relatifs aux pistes rurales ;
- l'analyse des besoins des producteurs, commerçants et exportateurs en infrastructures collectives de stockage, de conditionnement, de commercialisation et de transport ;
- la capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours dans les différentes filières ;
- l'identification des activités prioritaires ;
- l'atelier de planification participative avec les éleveurs et autres acteurs des différentes filières ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- la mise en place du dispositif institutionnel ;
- la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées.

Effets et Impacts attendus

- o sur les bénéficiaires : le programme qui a un caractère national touchera toutes les préfectures du pays et l'ensemble des populations rurales (303 CRD). ; le revenu des producteurs, commerçants, exportateurs, importateurs et distributeurs d'intrants et des transformateurs est accru durablement grâce à une meilleure fluidité entre les zones de production et les marchés ; le renforcement des capacités et des compétences locales nationale par une responsabilisation des organisations communautaires des producteurs et des promoteurs privés ;
- o au niveau national : la production nationale est accrue durablement et améliore la sécurité alimentaire des populations grâce à une plus value générée par la

transformation, la conservation et l'exportation ; o au niveau régional (intégration) : les ressources transfrontalières sont mieux gérées.		
Organisation et gestion	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée, Moyenne Guinée, Guinée Forestière et Haute Guinée.
	Rôle des acteurs	Les CRD, le secteur privé et les OPA : Porteurs des programmes – assure les concertations au niveau local pour la mise en œuvre des programmes – apporte l'appui conseil aux populations – Suivi et capitalisation des activités du projet - plaidoyer et lobbying au niveau national. Services d'Appui Techniques : DNPR, DNGR, DNE, DNCC, CNOP-G, CONEG, CNA, CNC, Patronat, APIDIA, ONG, etc.
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	La capitalisation et la vulgarisation par l'Etat des expériences du PACV, PCEPA, PNIR-2, ACA, PROFEL, PDRI/GM et du PDRI/GF, Projet MIN du CIEPEX.
	<i>Suivi et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Technique : mise en place d'un système de suivi évaluation - Rapports trimestriels et annuels - Evaluation à mi-parcours et finale - Rapport d'exécution du programme - Audit annuel - Audit de fin de programme
Durée : 8 ans		
Coût estimatif	400 millions US\$	

PROGRAMME V. PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES (EAUX, SOLS, FORETS ET FAUNES)

	<p><u>Zone d'intervention :</u> Régions naturelles de la Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière</p> <p><u>Objet :</u> Mettre en place un Programme National de Gestion Intégrée des Ressources naturelles renouvelables (eaux, sols, forêts et faune) en mettant l'accent sur l'amélioration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture et de l'élevage • l'amélioration de la gestion de la fertilité des sols • la gestion des ressources forestières et fauniques • la gestion des ressources pastorales • la gestion des ressources phytogénétiques • la gestion des ressources génétiques animales
<p><u>Contexte et justifications</u> L'ampleur de la dégradation des ressources naturelles en Guinée face à la multitude de réformes menées, de dispositions législatives et réglementaires et de changements institutionnels ayant eu lieu ces quinze dernières années, soulève des questionnements quant à leur mise en œuvre. L'agriculture guinéenne mobilise le potentiel offert par les ressources naturelles (exploitation minière). Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations d'une part sous l'action des hommes confrontés à des densités croissantes (parmi les cultures pluviales, plus de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur les plateaux et les bas-fonds, alors que les mangroves sont faiblement exploitées) d'autre part sous l'absence d'une maîtrise de l'eau. Le manque d'une transformation radicale des systèmes de production, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification. Une crise des systèmes agraires se développe et se traduit par une surexploitation des ressources, une chute de la fertilité des sols, et une extension des surfaces dégradées ou en voie de désertification. Il est estimé qu'environ les deux tiers des terroirs de la guinée souffrent de sols soumis à l'érosion. L'accroissement des productions, sur la base d'une extension des surfaces cultivées n'est pas soutenable et est incompatible avec la gestion de la fertilité. Les systèmes traditionnels, alternant cultures et jachères longues, sont remis en cause sans que des alternatives évidentes existent ou soient à la portée des producteurs. L'enjeu est d'améliorer et sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la conservation des ressources en sols. Le programme comprend deux composantes: (i) la gestion intégrée de la fertilité des sols, et (ii) le renforcement des services d'appui aux producteurs.</p>	
<p><i>Objectif général :</i> Contribuer à l'accroissement durable de la protection des sols, des eaux, des productions forestières, animales et commerciales permettant de satisfaire la demande et générer significativement les revenus des producteurs.</p> <p><i>Objectifs spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - En Guinée forestière : Inventorier 68.031 ha (ressources forestières et fauniques) du domaine classé de l'Etat (soit 13 forêts) en vue de la restauration, de la protection et de la valorisation, recruter, former et équiper 250 gardes forestiers, créer une aire protégée transfrontalière entre la Guinée, le Libéria et la Côte d'Ivoire, créer 10 000 ha de forêts communautaires et privées (2 à 3 forêts par CRD). - En <u>Basse Guinée</u> : Inventorier 119.867 ha (ressources forestières et fauniques) du domaine classé de l'Etat (soit 24 forêts) en vue de la restauration, de la protection et de la valorisation, aménager 4 périmètres de mangroves pour une superficie de 228.000 ha ; recruter, former et équiper 300 gardes forestiers ; construire dix barrages et micro barrages pour l'intensification de l'agriculture ; aménager 50.000 ha de plaines et bas-fonds ; créer une Aire protégée transfrontalière entre la Guinée et la Sierra Léone dans la zone de Madina 	

Oula, poursuivre les actions entreprises dans l'Aire protégée transfrontalière Guinée- Guinée Bissau, créer 10 000 ha de plantations forestières à croissance rapide pour la production du bois de service et du bois énergie dont :

- 7.000 ha de plantations communautaires ;
 - 3.000 ha de plantations privées.
- En Moyenne Guinée : Inventorier 389.360 ha (ressources forestières et fauniques) du domaine classé de l'Etat (soit 40 forêts) en vue de la restauration, de la protection et de la valorisation, recruter, former, et équiper 400 gardes forestiers, poursuivre les actions entreprises dans le Parc transfrontalier Niokolo-Badiar et dans l'Aire protégée transfrontalière Guinée- Mali du Bafing et de la Falémé, créer une Aire protégée transfrontalière entre la Guinée et la Sierra Léone dans la zone de Ouré -Kaba ; réaliser 20.000 ha de plantations communautaires et privées de Teck et de pins pour la production du bois d'œuvre, du bois de service et du bois énergie.
- Haute Guinée : Inventorier 297.407 ha (ressources forestières et fauniques) du domaine classé de l'Etat (soit 20 forêts) en vue de la restauration et de la protection ; recruter, former et équiper 550 gardes forestiers ; construire de barrages régulateurs ; aménager 70.000 ha de plaines ; créer une Aire protégée transfrontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire dans la zone de Beyla, créer 20.000 ha de forêts communautaires à croissance rapide pour la production du bois de service et du bois énergie.

Axes d'intervention et activités

La gestion des ressources forestières et fauniques. Les axes d'intervention à développer doivent porter sur :

- l'amélioration de la connaissance des ressources existantes et de leur forme d'utilisation à travers des inventaires et des enquêtes sur les disponibles, les prélèvements et leurs modes ;
- le renforcement des actions de reboisement et notamment la promotion de la création des forêts communautaires et privées ;
- le classement et l'aménagement de nouvelles forêts et/ou parcs nationaux en concertation avec les collectivités locales et les services techniques de l'Etat ;
- la mise en place des programmes de formation destinés aux producteurs agro forestiers incluant les techniques modernes de multiplication de plants et les mesures de protection et de renouvellement des ressources naturelles ;
- l'organisation de la filière bois prenant en compte les exploitants forestiers artisanaux, de la production à la commercialisation et la promotion des espèces locales peu ou pas connues, tout en assurant une saine gestion de la ressource en relation avec le Ministère chargé de la décentralisation à travers les collectivités locales ;
- l'amélioration et la promotion des techniques de gestion et de protection durables des ressources forestières et fauniques ;
- l'appui à la mise en œuvre de l'initiative de « Domestication, transformation et commercialisation des produits agro forestiers non ligneux locaux (fruits, tubercules, feuilles, champignons...) pour améliorer l'alimentation, la médication et les revenus des paysans ;
- l'appui à la gestion durable du patrimoine national des ressources naturelles renouvelables.
- renforcer les efforts de conservation des ressources génétiques animales (faune sauvage), forestières et halieutiques continentales ;
- l'appui au contrôle avec plus de rigueur des activités des entreprises forestières privées,
- la promotion des alternatives de substitution à l'unique source d'énergie traditionnelle qui est le bois (bois de feu et charbon de bois), notamment le gaz et le biocarburant à base de l'huile du jatropha curcas ;
- la mise en œuvre des programmes appropriés de gestion des feux de brousse ;
- le renforcement des programmes de restauration des forêts dégradées incluant la régénération des terres ;
- la généralisation des mesures de mitigation des impacts dans les réalisations des aménagements ;
- l'appui à l'émergence et au développement de structures organisationnelles dynamiques de

gestion des ressources naturelles renouvelables qui impliquent tous les acteurs concernés et en particulier les producteurs ruraux (y compris les femmes) ;

- la promotion et le développement du processus d'éco certification de certaines forêts.

Amélioration de la gestion de l'eau. Les interventions porteront sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre par l'Etat d'un Schéma Directeur des Aménagements Hydro agricoles des moyennes et grandes plaines et des bas-fonds pour les quatre régions naturelles ;
- le renforcement par l'Etat de l'appui à l'émergence des PME par la mise en œuvre de programmes de formation et d'équipement adéquats ;
- la formulation par l'Etat et la mise en œuvre d'un programme national de bassins versants expérimentaux en vue d'obtenir des paramètres fiables pour le dimensionnement des diverses infrastructures ;
- l'élaboration et la mise en œuvre par l'Etat d'une stratégie nationale d'entretien des aménagements hydro agricoles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme national d'ouvrages de maîtrise d'eau (barrages à simple et buts multiples) afin d'intensifier la production agricole ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services techniques d'encadrement ;

En matière d'hydraulique villageoise (points d'eau, puits, forages), les axes d'intervention porteront sur :

- la poursuite et l'intensification par l'Etat des programmes de construction et de réhabilitation des forages, puits améliorés, latrines, points d'eau modernes (PEM) ;
- l'élaboration par l'Etat et la mise en œuvre d'une stratégie appropriée de gestion des points d'eau modernes (mise en place de comités de gestion, instauration d'une redevance d'exploitation...);
- le renforcement logistique par l'Etat des capacités des structures décentralisées dans le suivi des points d'eau modernes ;
- le renforcement de l'appui à l'émergence des PME par la mise en œuvre de programmes de formation et d'équipement adéquats ;
- le renforcement des capacités des organes élus des collectivités locales (CRD) à planifier, à préparer les dossiers d'appel d'offres, à suivre et évaluer les ouvrages hydrauliques de leurs communautés.

Gestion de la fertilité des sols : les principales interventions portent sur:

- la définition et la mise en œuvre d'un programme régional de restauration des terres dégradées ;
- la mise au point et la diffusion des technologies appropriées à une gestion intégrée de la fertilité des sols qui respecte l'environnement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de reconstitution de la fertilité des sols Dantari prenant en compte l'expérience et les programmes et projets ci-après : PRAADEL, ONG SG-2000, IFS, ESSOR ;
- le développement du marché des intrants agricoles, en particulier des engrais et amendements calciques ;
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dont l'Association des Producteurs et Importateurs d'Intrants Agricoles (APIDIA), les OPA et les services chargés du contrôle des engrais et de la législation en la matière ;
- la protection de la biodiversité et la mise en place de bases de données environnementales.
- l'élaboration et la promulgation des textes de lois relatifs à la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR) ;
- la diffusion et la vulgarisation de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural ;
- l'élaboration des textes d'application de la Politique foncière en milieu rural, leur traduction dans les langues nationales et leur diffusion ;
- l'harmonisation du Code Foncier Domanial avec les autres codes en vigueur (minier, pastoral, forestier et de l'environnement) ;
- la reconnaissance des organisations coutumières comme structures de gestion des conflits fonciers.

La gestion des ressources agro-pastorales et l'intégration agriculture-élevage

Les interventions porteront sur :

L'amélioration de la connaissance des ressources pastorales existantes et de leur forme d'utilisation

- l'amélioration de la gestion des écosystèmes liés aux productions animales ;
- la conservation des ressources animales endémiques ;
- la vulgarisation de l'utilisation du fumier de ferme dans l'agriculture ;
- le renforcement et l'extension des acquis du TRH pour une meilleure gestion de la transhumance et des conflits agriculteurs éleveurs dans les zones concernées ;
- le développement de l'aménagement des têtes de sources, des retenues pastorales et la création de points d'eau (retenues collinaires et puits pastoraux) pour l'abreuvement des animaux, surtout en Haute et Moyenne Guinée.

La gestion des ressources phytogénétiques : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national d'actions consécutif à la Loi sur la gestion des ressources phytogénétiques.

La gestion des ressources génétiques animales

Les axes d'intervention porteront sur : (i) le développement des connaissances sur les caractéristiques zootechniques et génétiques des ressources génétiques animales ;(ii) la mise en place d'un dispositif d'appui pour la gestion durable et la conservation des ressources génétiques animales (CNAA, réglementation de l'introduction des gènes exotiques) ;(iii) la promotion du développement des races locales et la préservation de leur environnement ; (iv) la poursuite du programme d'amélioration génétique des bovins par la sélection en race pure en prenant en compte les acquis des CAE de Boké et Famoila et son extension aux petits ruminants ;(v) la mise en place d'un programme de croisement entre la N'Dama et les races exotiques pour la production semi-intensive de lait en milieu urbain et périurbain) ;(vi) la mise en place d'un programme de sélection intra-troupeaux au niveau des élevages porcins semi-intensifs;(vii) le développement d'un programme d'amélioration du potentiel génétique des poules locales par l'introduction de coqs raceurs en milieu traditionnel et (viii) la poursuite des programmes d'introduction, de testage et de vulgarisation des aulacodes, lapins et autres espèces non conventionnelles.

Actions Prioritaires de la première année

Elaboration participative des programmes de gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables (eaux, sols et forêts) :

- inventaire des Ressources et des acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation,
- capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours,
- réalisation d'une étude sur l'aménagement des points d'eau pastoraux,
- identification des activités prioritaires,
- atelier de planification participative avec les acteurs et les communautés rurales décentralisées,
- mobilisation des ressources financières,
- mise en place du dispositif institutionnel,
- mise en œuvre des activités prioritaires identifiées.

Effets et Impacts attendus

- sur les bénéficiaires : le revenu des producteurs et des transformateurs est accru durablement ;
- au niveau national : la production nationale est accrue durablement et améliore la sécurité alimentaire des populations ;
- au niveau régional (intégration) : les ressources transfrontalières sont mieux gérées.

Organisation et gestion	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée, Moyenne Guinée, Guinée Forestière et Haute Guinée.
	<i>Rôle des acteurs</i>	<p>Les CRD et les OPA : Porteurs des programmes – assure les concertations au niveau local pour la mise en œuvre des programmes – apporte l'appui conseil aux populations – Suivi et capitalisation des activités du projet - plaidoyer et lobbying au niveau national.</p> <p>Services d'Appui Techniques : IRAG et future Structure de conseil agricole : Appui-conseil et collaboration pour fourniture de services à la demande.</p> <p>La DNEF et la Direction de l'Environnement assurent la réglementation, le contrôle, le suivi évaluation des ressources naturelles.</p>
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La capitalisation et la vulgarisation par l'Etat des expériences du PDRI/GM et du PDRI/GF en matière d'aménagements de plaines de mangrove et d'arrière mangrove et de bas-fonds pour la riziculture ; • le Plan d'Action forestier National, le Projet Conseiller Forestier (PAFCOP) GTZ, le PGRR/Centre Forestier de N'Zérékoré, le PEGRN, le Programme AGIR mais leur mise en œuvre est en reste ; • Le Programme PASEL.
	<i>Suivi et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Technique : mise en place d'un système de suivi évaluation • Rapports trimestriels et annuels • Evaluation à mi-parcours et finale • Rapport d'exécution du programme • Audit annuel • Audit de fin de programme
Durée : 10 ans		
Coût estimatif	500 millions US\$	

PROGRAMME VI. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OP SECTEUR PRIVE ET DES SERVICES AGRICOLES

	<p><u>Zone d'intervention :</u> Régions naturelles de la Basse Guinée, Moyenne Guinée, Guinée Forestière, Haute Guinée au niveau central et de démembrements du MAEEEF.</p> <p><u>Objet :</u> Mettre en place un programme national d'appui aux organisations des producteurs, aux services agricoles publics et à l'émergence d'un secteur privé agricole ayant les composantes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">• le Renforcement des capacités des OP et des structures d'appui (ONG) ;• l'émergence du secteur privé ;• l'amélioration de la qualité des services publics agricoles ;• l'amélioration de la formation agricole et rurale.
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>La recomposition du paysage institutionnel rural guinéen convoque une redistribution des rôles entre l'Etat lui-même, ses services agricoles, les opérateurs de développement (ONG, projets...), les OPA et les opérateurs économiques. Les fonctions d'appui (vulgarisation recherche) ne sont plus l'apanage de l'Etat seulement qui souffre d'une indigence matérielle et financière à les exercer. Les Fédérations de producteurs, les ONG prennent en charge progressivement la relève de l'Etat qui, par rapport à son obligation de fournir des services d'appui aux populations, doit soutenir financièrement, humainement et matériellement ces acteurs qui prennent en charge cette mission de service public. Dans la plupart des cas, des ONG tel que (APEK, UGVD, INADER, etc..) interviennent dans la l'appui aux producteurs pour améliorer leur performance technique et organisationnelle. Ainsi l'Etat doit retenir le renforcement des capacités des acteurs comme une condition de succès de la politique agricole et rurale en Guinée.</p> <p>Le principe de transférer toutes les fonctions marchandes et d'approvisionnement en intrants ou de commercialisation des produits agricoles est un acquis irréversible dans les choix politiques de l'Etat guinéen mais qui souffre d'un manque de capacités des acteurs de substitution. Les populations rurales et entrepreneurs agricoles accèdent difficilement aux intrants et perdent en termes de quantités et de prix une bonne partie des avantages qu'elles en attendaient. L'environnement du secteur agricole guinéen est caractérisé par l'absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion du secteur privé marquée par l'insécurité foncière décourageant les investissements privés, l'indisponibilité de crédits à moyen et long terme pour permettre au secteur privé d'investir, les distorsions dans la politique de distribution des intrants limitant leur utilisation par les producteurs, l'influence de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production.</p> <p>La stratégie d'appui aux organisations de producteurs devra considérer les acquis des programmes de soutien aux OP développées avec les partenaires au développement qui ont su s'adapter aux différents contextes locaux et régionaux. Ces expériences montrent tout l'intérêt que présente la mise en place d'instruments au service des OP avec une diversité des formes d'appui et un pragmatisme dans la mise en œuvre des programmes.</p> <p>Une rupture importante en termes de financement du conseil agricole est nécessaire au niveau de l'Etat. Cette fonction prise en charge progressivement par les OP doit être soutenue par le budget de l'Etat pour permettre à ces acteurs de disposer d'une gamme d'outils, de dispositifs et d'instruments diversifiés, de concevoir des dispositifs pérennes, et d'agir à la fois à différents niveaux d'interventions (local, régional et national) mais aussi dans plusieurs domaines (appui aux activités économiques, renforcement des capacités de représentation et de négociation).</p> <p>Par ailleurs, l'amélioration de la qualité des ressources humaines dans le secteur agricole constitue l'un des piliers les plus importants qui conditionne sa modernisation. La capacité d'adoption et</p>	

d'appropriation des technologies agricoles appelle une amélioration de l'éducation de base en milieu rural et un accès à différents types de formation ciblée en fonction des besoins des profils des catégories de producteurs.

Objectifs

Objectif général : Développer les capacités des organisations de producteurs afin de leur permettre de formuler leurs demandes, de prendre en charge les fonctions de conseil agricole et rural, de participer à l'élaboration des politiques et stratégies agricoles et d'avoir en face d'elles des services publics et des acteurs privés d'appui capables de répondre à leurs besoins.

Résultats attendus

- les fonctions de conseil agricole et rural sont assumées progressivement par les organisations de producteurs avec l'appui financier de l'Etat.
- les OP suggèrent des programmes de développement agricole et rural.
- le secteur privé agricole évolue dans un environnement assaini et assure les fonctions commerciales relatives aux intrants et aux produits agricoles.
- la qualité des ressources humaines des services agricoles et des Organisations de producteurs est améliorée.

Axes d'intervention et activités

Mise en place d'un programme cohérent d'appui aux OP, au secteur privé et aux services agricoles sera formulé selon les composantes ci-après :

- le renforcement des capacités des OP et structures d'appui (ONG)
- l'émergence du secteur privé
- l'amélioration de la qualité des services publics agricoles
- l'amélioration de la formation agricole et rurale

1. Le Renforcement des capacités des OP

Les appuis à apporter aux OP portent sur des questions institutionnelles, financières et techniques dont notamment :

- le renforcement de leur rôle avec des échéances et domaines de responsabilités précis;
- la concertation des rôles entre les Chambres d'agriculture, les OP économiques et des coopératives et formes de représentation plus syndicales;
- la mobilisation et l'allocation effective de ressources budgétaires publiques pour les activités des organisations paysannes (conseil agricole, cellule d'appui technique, fonctionnement.)
- la mise en place de fonds et guichets de financement régis par la demande pour appuyer les initiatives paysannes
- la formation ciblée en fonction des niveaux d'intervention (OP de base, fédérations, leaders des Unions)
- un meilleur accès des OP aux médias, particulièrement aux radios rurales.
- La mise en place de dispositifs pérennes de concertation

2. L'émergence du secteur privé

Les interventions à développer porteront sur :

- L'adaptation d'un cadre réglementaire incitatif pour l'émergence du secteur privé (Plan foncier, Code des investissements.)
- L'extension du processus de privatisation par l'Etat en réduisant plus sa

Actions techniques

participation dans les entreprises produisant des biens et services privés et en mettant en place des autorités de contrôle des dites entreprises :

- o Revue de la privatisation de la filière coton qui doit être reprise dans le cadre d'un appel d'offres international privilégiant les critères d'expérience dans la gestion des filières.
- o Envisager les bonnes conditions de retrait de l'Etat des filières hévéa et palmier à huile.
- o Réformer le système d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles.
 - mettre en place un environnement incitatif favorisant le fonctionnement transparent des circuits de distribution des intrants supprimant la concurrence exercée par les projets et l'Etat (KR2) envers le secteur privé ;
 - mettre en place une politique semencière structurée (appui budgétaire à la recherche pour produire les pré bases, renforcement des structures de structures de contrôle et de certification, formation de privés multiplicateurs) ;
 - renforcer la législation en matière de pharmacie vétérinaire et accentuer la lutte contre les importations et la vente frauduleuses de médicaments vétérinaires ;
 - standardiser et appliquer pour tous les acteurs les conditions de l'exonération fiscale des intrants ;
 - construire et équiper des laboratoires de contrôle de la qualité des engrais, des pesticides, des semences, des aliments et médicaments vétérinaires ;
 - appuyer la mise en place d'un réseau de distribution de proximité (magasins de vente privés ou communautaires de proximité).
 - favoriser la fabrication la mise en place d'unités de production locale, de petits outillages agricoles (charrue, herse, coupe-coupe, arrosoirs, moulins.) et former les artisans ruraux.
- Développer des interprofessions fortes dans chaque filière d'exportation agricole et un mécanisme financier de soutien ou de régulation évitant faire supporter seulement aux seuls producteurs les soubresauts du marché international.
- Mettre en place des produits financiers différenciés et adaptés tenant compte du calendrier agricole de chaque région agro écologique.
- Former les entrepreneurs agricoles exportateurs aux négociations commerciales internationales.
- Poursuivre le renforcement des capacités des vétérinaires privés.

3. L'amélioration de la qualité des services publics agricoles

La restructuration du Ministère s'inscrit dans les options majeures et prioritaires du Nouveau Gouvernement et constitue un des axes majeurs de la Nouvelle de Politique Agricole du Ministère. Le schéma classique de réorganisation d'une institution appelle une démarche participative impliquant les acteurs de la structure et procédant (i) d'un audit organisationnel et institutionnel (analyse de l'exercice effectif des missions de la structure et des attributions de ses composantes, analyse des outils et méthodologies de travail, analyse des relations internes et externes de la structure, analyse de la qualité des ressources humaines et de leur motivation, analyse de l'adéquation ressources financières, matérielles et logistiques et missions

de la structure), (ii) de propositions nouvelles de réorganisation de la structure, (iii) de propositions nouvelles de dotation en ressources humaines matérielles et financières de la structure en adéquation avec les missions. Un tel processus méthodologique devant s'appuyer sur des ateliers de validation appelle une durée rationnelle dans sa mise en œuvre de 8 à 10 mois.

Dans le contexte politique actuel en Guinée, eu égard aux contraintes d'urgence auxquelles le nouveau gouvernement est soumis par la pression liée aux attentes des populations, la démarche procèdera en deux phases : (i) une phase de rationalisation des structures du nouveau Ministère à faire dans le très court terme, (ii) une phase d'analyse de la qualité des services qui permettra d'améliorer les outils et méthodes, l'adéquation des ressources (humaines, financières et matérielles) aux missions, la gestion des ressources humaines (plans de carrière, formation continue). Cette deuxième phase plus longue (6 mois au minimum) peut être prise en charge par le travail d'approche qualité actuellement entamé et qui s'inscrit bien dans cet esprit.

- La rationalisation des structures

Elle doit permettre d'avoir un ensemble de structures cohérentes chargées de remplir toutes les missions de l'Etat dévolues au Ministère tout en évitant les conflits d'attribution et les duplications. Ainsi deux axes institutionnels seront développés : (i) Avoir des Directions nationales fortes recentrées sur les missions normatives régaliennes et rendre ainsi l'Etat fort dans ce rôle qui lui revient, (ii) Partager les missions d'appui-conseil entre les différentes directions et services du ministère en fonction des attributions qui leur sont imparties.

- L'analyse de la qualité des services agricoles et environnementaux en vue de les améliorer.

Au-delà de la rationalisation qui permet d'aboutir à une organisation nouvelle, le travail qui devra se faire dans le cadre de la mise en œuvre de la PNDA sera de poursuivre l'approche qualité en cours afin de réaliser,

- un audit organisationnel et fonctionnel analysant :

- l'exercice réel des missions régaliennes du Ministère par rapport aux attributions figurant dans les textes. Les questions auxquelles il faut répondre sont de savoir si les paysans bénéficient des services qu'ils doivent attendre du Ministère en termes de politique agricole de contrôle et certification des semences et autres produits génétiques, d'inspection et de contrôle des produits phytosanitaires et zoo sanitaires, de recherche, de conseil agricole ;
- les relations du Ministère avec les producteurs, le service privé agricole, les ONG, les partenaires financiers de l'Etat ;
- la qualification des ressources humaines, les ressources financières (budget d'équipement et de fonctionnement) et matérielles et logistiques (équipement de bureaux, moyens de déplacement...) de l'ensemble des structures du Ministère ;
- La gestion des ressources humaines du Ministère (plans de carrière, formation continue, motivation salariale).

- des propositions d'amélioration de la qualité des services du nouveau Ministère portant sur :

- un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines avec une base de données fonctionnelle, un plan de formation des agents du Ministère et un plan de redéploiement ;
- un nouveau budget de fonctionnement et d'équipement en adéquation avec

les missions imparties au Ministère ;

- un système d'informations agricoles fonctionnel piloté par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la prospective agricole et rurale et s'appuyant sur les autres structures d'informations propres au ministère et partenaires du Ministère ;
- Un manuel de procédures techniques pour les différentes directions recueillant les outils, méthodologies et bonnes pratiques régissant les activités de la Direction.

4. L'amélioration de la formation agricole et rurale

Les interventions porteront sur :

- la réponse aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines : un des principaux problèmes de la formation professionnelle des ruraux est celui de son financement. La Guinée n'a pas les ressources pour créer partout des écoles publiques de formation professionnelle avec des infrastructures, des équipements, des enseignants fonctionnaires et un budget alloué par l'Etat. Sans abandonner la notion de service public et prôner le désengagement de l'Etat, il est nécessaire de faire participer les collectivités territoriales et les bénéficiaires, de faire appel à des institutions de statut privé pour réduire les coûts tout en assurant un service de qualité ;
- l'appui aux offres de formation répondant aux demandes des ruraux. Il est nécessaire de compléter la stratégie d'appui à la demande par une stratégie d'appui à l'offre de formation. Cette stratégie peut revêtir plusieurs aspects non exclusifs : i) soutenir, en partie ou en totalité, la formation des formateurs des structures répondant aux demandes des ruraux ou ii) soutenir la conception de modules ou de cursus de formation de formateurs ou prendre en charge les candidats ;
- la concession du service public de la formation professionnelle des ruraux : Confier, par convention de gestion, les centres d'initiation, de perfectionnement et de formation professionnelle existants à des institutions privées de formation et de conseil au monde rural ;
- le renforcement, l'adaptation et l'articulation des institutions de formation secondaire et supérieure existantes entre elles et avec celles destinées aux ruraux ;
- la création de pôles régionaux de formation : regrouper les centres de formation professionnelle agricole existants et développer de nouveaux cursus de formation pour les producteurs et le secteur privé (formation à la carte) :
 - un pôle région sur l'agriculture irriguée et l'élevage en Basse Guinée,
 - un pôle région sur l'agriculture pluviale et l'élevage en Haute Guinée,
 - un pôle région orienté sur l'horticulture, l'élevage intensif et laitier en Moyenne Guinée,
 - un pôle sur l'agriculture pluviale intensive, l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds, la foresterie en Guinée Forestière.
- la diversification des formations professionnelles : Les futurs pôles proposés pourraient former : des conseillers agricoles, des formateurs, des producteurs - distributeurs de semences, de plants, d'aliments de bétail, de produits vétérinaires, des distributeurs d'intrants agricoles, des entrepreneurs agricoles, des commerçants de produits agricoles, des artisans dans les travaux post-récolte ou de transformation des produits agricoles, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la création de formations spécialisées associant les universités, les écoles supérieures, les institutions de recherche. ▪ l'élargissement des missions des institutions de formation à la recherche, au conseil agricole et rural et aux prestations de services privées. ▪ la régulation de l'ensemble des institutions publiques et privées de formation agricole et rurale : Créer un mécanisme interministériel de régulation et y associer l'ensemble des acteurs publics et privés. 	
<p>Actions Prioritaires de la première année</p> <p>Elaboration participative d'un programme national d'appui institutionnel aux organisations paysannes, à l'émergence du secteur privé agricole et à l'amélioration de la qualité des services agricoles (PNAOPSA) prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse de la situation des OP des différentes filières, du secteur privé et des services agricoles ; • la capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours dans les différentes filières ; • l'identification des activités prioritaires ; • l'atelier de planification participative avec tous les acteurs publics et non publics ; • la mobilisation des ressources financières ; • la mise en place du dispositif institutionnel ; • la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées. 		
<p>Effets et Impacts attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur la dynamique du mouvement paysan : les OP gèrent les différentes filières et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. ○ Sur les Opérateurs de développement : les ONG et autres structures d'appui ont amélioré leur intervention au près des exploitants agricoles. ○ Sur le secteur privé : l'approvisionnement en intrants, le transport, la transformation et la commercialisation des produits agricoles est améliorée. ○ Sur les services de l'Etat : Elles sont capables de répondre à une demande formulée et exprimée par les producteurs. ○ Sur l'économie rurale : Les revenus des différents acteurs des filières agricoles ont augmenté. 		
<p>Organisation et gestion</p>	<p><i>Couverture géographique du Programme</i></p>	<p>Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée et la Guinée Forestière, Haute Guinée et niveau national et services publics.</p>
	<p><i>Rôle des acteurs</i></p>	<p>La CNOP et la Chambre d'Agriculture : assurent la gestion de la composante Renforcement des capacités des OP du programme, assurent le plaidoyer et lobbying au niveau national.</p>
		<p>Organisation à la base - Mobilisation des producteurs – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation.</p>
		<p>Le Secteur Privé : Mobilisation des acteurs privés – expression des attentes – participation à la mise en œuvre du programme – évaluation et capitalisation.</p>
	<p>Services publics agricoles : assurent la gestion de la composante amélioration de la qualité des services publics agricoles du programme ; assurent l'évaluation et capitalisation.</p>	

	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	Initiatives en cours dont il faut tenir compte dans le montage du programme : Le Programme d'Appui à la CNOP-G (PACNOP-G), le PASEL, Le Programme Filière Riz Basse Guinée. Le Programme d'Appui aux Populations Paysannes du Fouta (PAPP).
	<i>Suivi et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de suivi évaluation • Rapports trimestriels et annuels • Evaluation à mi-parcours et finale • Rapport d'exécution du programme
		<ul style="list-style-type: none"> • Audit annuel • Audit de fin de programme
Durée : 10 ans		
Coût estimatif	200 millions US\$	

PROGRAMME VII. PROGRAMME DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

	<p><u>Zone d'intervention :</u> Toutes les régions administratives de la Guinée</p> <p><u>Objet :</u> Développer un programme de mise en place de dispositifs fonctionnels de prévention des crises, de gestion et d'intervention rapide des souffrances des populations et de réhabilitation des zones et système de production affectés.</p>
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>La faiblesse de l'économie et des institutions mises en place qui sont actuellement dans une situation défavorable lors des catastrophes. Le nombre, l'ampleur et l'intensité des crises en Guinée n'ont cessé d'augmenter en raison des crises provoquées par l'homme comme les troubles civils et les conflits et des catastrophes naturelles (péril acridien, inondations ...). Une production intérieure insuffisante et les situations d'urgence, en plus de déclencher des besoins d'aide alimentaire, contribuent à une demande accrue d'importations agricoles commerciales. Compte tenu de son fort endettement et de son déficit actuel de la balance des paiements, la Guinée doit y consacrer des ressources.</p> <p>Les actions qu'il convient d'entreprendre en cas de crise nécessitent, en effet, la mobilisation de ressources alimentaires, humaines, financières et logistiques importantes qu'il est extrêmement difficile de réunir dans des délais courts. Aussi, la prévention des crises et l'atténuation de leurs impacts repose t-elle sur deux piliers majeurs : d'une part, le développement des systèmes d'alerte précoce permettant d'anticiper les risques de voir une crise alimentaire survenir, d'autre part la mise en œuvre de mesures qui vont en atténuer les impacts.</p>	
<p><u>Objectif général :</u> Contribuer à la sécurité alimentaire des populations en mettant en place des dispositifs de prévision et de lutte contre l'insécurité alimentaire conjoncturelle et la vulnérabilité.</p>	
<p><u>Résultats attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de systèmes efficaces de prévision des besoins en cas d'urgence • Avoir des mécanismes de réponse rapide afin de limiter les effets négatifs des crises alimentaires sur la survie des populations et sur l'économie • Avoir des mécanismes efficaces et rapides pour restaurer le capital productif et réhabiliter les infrastructures. 	
<p><u>Axes d'intervention et activités</u></p> <p>Les axes d'interventions retenus portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion de systèmes d'alerte précoce pour groupes vulnérables ; - le développement des systèmes de gestion des crises et de réaction rapide ; - l'appui à la réhabilitation des zones en phase d'après crise ; - la mise en place d'un fonds d'urgence ; 	
<p><i>Actions techniques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La promotion de systèmes d'alerte précoce (principalement pour groupes vulnérables).</i> <p>Les systèmes d'alerte précoce sont absolument essentiels à la prévision des besoins et à l'efficacité des actions. Les interventions proposées portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un dispositif d'information et d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire des populations vulnérables (suivi et évaluation de la situation alimentaire et de la vulnérabilité) qui devra se faire dans le cadre du Conseil national de Sécurité alimentaire (CNSA) ; - la mise en place ordonnée de plans régionaux (région administrative) d'organisation des secours d'urgence, complétés par un dispositif national ; - le développement de programmes de prévention et de lutte contre les

	<p>grands fléaux (criquet pèlerin, inondation, épizooties).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de systèmes de gestion des crises. <p>Les crises alimentaires doivent trouver des réponses rapides afin de limiter leurs effets négatifs sur la survie des populations et sur l'économie. La gestion des crises mobilise un ensemble de mesures qui doivent répondre aux besoins spécifiques des populations : aides alimentaires en nature, programmes d'aide alimentaire sous forme de « vivres contre travail » ou « vivres contre formation », mise en place d'aides alimentaires triangulaires ou d'achats locaux, approvisionnement en semences et petits équipements, appuis au développement du maraîchage de contre saison, etc. Les performances de la stratégie d'intervention seront amplement déterminées par la disponibilité des instruments de réponse aux crises et leur capacité à prendre en compte la diversité des situations et des besoins. Les interventions proposées portent sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la faisabilité d'un stock « financier » national permettant de mobiliser rapidement des ressources alimentaires ou d'intervenir pour juguler une crise, telle qu'une invasion acridienne mal anticipée et mal prévenue, - l'analyse des possibilités de mutualiser des stocks physiques alimentaires de façon à pouvoir les mobiliser de façon plus flexible et donc de réduire les coûts, - la définition de programmes de connexions entre zones déficitaires/excédentaires. <ul style="list-style-type: none"> • L'appui à la réhabilitation des zones en phase d'après crise. <p>L'objectif est de développer un ensemble d'actions qui permettent de restaurer le plus rapidement possible le capital productif et de réhabiliter les infrastructures, en particulier les infrastructures de transports et de communication mais aussi l'ensemble des services dont les producteurs et les acteurs du secteur agricole ont besoin pour développer leurs activités (secteur bancaire, marchés, recherche/conseil, etc.). Les interventions proposées portent sur le développement d'un mécanisme (d'urgence) opérationnel de réhabilitation des zones agricoles affectées par les conflits.</p>	
<p>Actions Prioritaires de la première année</p>		
<p>Mener avec l'appui technique de la FAO une étude pour mettre en place le système d'alerte précoce pour les groupes vulnérables, la mise en place des dispositifs de gestion des crises et de réaction rapide et les mécanismes opérationnels de réhabilitation des zones en phase d'après crise.</p>		
<p>Effets et Impacts attendus</p>		
<ul style="list-style-type: none"> o Sur les bénéficiaires : l'insécurité alimentaire conjoncturelle et la vulnérabilité des populations a diminué considérablement o Sur l'économie nationale : l'aide alimentaire ne perturbe plus le marché national des produits agricoles 		
<p>Organisation et gestion</p>	<p><i>Couverture géographique du Programme</i></p>	<p>Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée et la Guinée Forestière, Haute Guinée.</p>
	<p><i>Rôle des acteurs</i></p>	<p>Le Conseil National de Sécurité Alimentaire assure le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations (disponibilité et accessibilité alimentaires, vulnérabilité des groupes cibles et zones à risques).</p>
		<p>Dans chaque région administrative il existe une représentation du Conseil national de Sécurité Alimentaire qui est le CRSA.</p>

		Le système d'alerte précoce fonctionne en s'appuyant à la base sur les Organisations paysannes, les structures publiques et privées de terrain.
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	S'appuyer sur les initiatives du système des Nations Unies (FAO-PAM-UNICEF-OCHA) sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
	<i>Suivi et évaluation</i>	Audit annuel externe du système
Coût estimatif		26 millions US\$

PROGRAMME VIII : LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DES INTRANTS, EQUIPEMENTS AGRICOLES ET VETERINAIRES

SOUS-PROGRAMME 8.1 : INTRANTS AGRICOLES, ZOOTECNIQUES ET VETERINAIRES	Zone d'intervention : Ensemble du territoire national
	Objet : Améliorer la productivité des différents systèmes de production vivrières, maraichères d'exportation et animale grâce à une utilisation accrue des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires.
<u>Contexte et justifications</u>	
<p>En Guinée, près des trois quarts de la population tirent leur nourriture et leurs revenus de l'agriculture. De nos jours ces revenus sont insuffisants, entraînant une aggravation de l'insécurité alimentaire, de la pauvreté et de l'exode rural.</p> <p>Cette situation est imputable à des productions agricoles insuffisantes qui croissent sur la base des extensions des superficies cultivées qui s'expliquent par la baisse généralisée de la fertilité des sols, le raccourcissement des jachères naturelles et par une faible utilisation des engrais organiques et minéraux. En effet l'agriculture guinéenne consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais comparé à une moyenne de 10 kg en Afrique et 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et une moyenne de 90 kg au niveau mondial.</p> <p>Pour l'ensemble du pays, il ressort des résultats du Recensement National de l'Agriculture (RNA) réalisé en 2001 que les fumures organiques sont appliquées sur 14% des parcelles des cultures annuelles et les engrais minéraux sur 2% des parcelles. Par ailleurs il faut souligner que 29% des parcelles cultivées par les femmes font l'objet d'emploi de fumure organique contre 5,9% pour les hommes. Pour les traitements phytosanitaires, les superficies cultivées par les femmes sont traitées à 49% en herbicide, 55,3% en insecticide et 2,1% en autres produits phytosanitaires, alors que celles cultivées par les hommes sont traitées à 76,2% en herbicide, 36% en insecticide et 13,5% en autres produits phytosanitaires. Par ailleurs, les technologies disponibles sont peu adoptées en raison du faible accès aux intrants agricoles.</p> <p>La production nationale d'engrais est presque inexistante à l'exception des fabrications domestiques d'engrais organiques comme le fumier de ferme qui est la principale source d'éléments fertilisants du pays estimée à 667 000 tonnes de fumier (1998)⁴. Ces fertilisants seraient utilisés sur 256 000 ha dont 330 000 tonnes sur les tapades (98 000 ha), 82 000 tonnes sur les 72 000 ha de cultures pluviales (maïs et coton), 255 000 tonnes sur 86 000 ha de bas-fonds. Les autres sources d'engrais organiques concernent le compost pour</p>	

⁴ Ainsi on estime à 2,37 millions de têtes de bovins et 1,458 millions de petits ruminants dont on collecterait seulement 18% des cheptels exprimés en Unité Bétail tropical (UBT) et seulement 10% de déjections

environ 120 000 tonnes, le traitement des déchets urbains, le traitement des résidus de récolte et la culture des légumineuses (arachide, niébé et soja), la production de chaux magnésiens et l'exploitations de gisements de guanos de Kindia (4000 tonnes) et les coquillages marins.

La demande solvable d'engrais minéraux serait de 50 000 tonnes et devrait atteindre les 100 000 tonnes d'ici 2015 si les nombreuses contraintes qui affectent le secteur privé des engrais et les producteurs étaient levées. L'essentiel des importations d'engrais porte sur le NPK et l'urée. L'on note une faible importation des amendements calciques qui sont pourtant nécessaires à la recapitalisation des terres.

La principale contrainte pour l'importation des engrais est la difficulté d'accès aux devises étrangères (2000 tonnes coûtent 500 000 \$E.U) ainsi que les fluctuations du taux de change. Les autres contraintes concernent (i) l'éclatement du marché d'engrais (aucune structure n'évalue les besoins réels annuels du pays, ni par région ni par filière), (ii) le coût élevé des redevances résiduelles à la douane (iii) la faiblesse des infrastructures de stockage au port qui renchérisse les frais de manutention, surtout pour les petits importateurs (iv) le manque d'information sur les prix des engrais sur le marché international et (v) le manque de professionnalisme des importateurs.

Avec les nouvelles dispositions tarifaires, environ 3% des droits et taxes sont perçus à l'importation des engrais dont 2% de Redevances de traitement de liquidation, 0,25% de centimes additionnels et 0,5% de contribution à la CEDEAO.

Quant au réseau de distribution des engrais, les contraintes sont entre autres : (i) la fluctuation du coût du transport liée au prix du carburant et à l'état des routes, (ii) le manque de d'entrepôts appropriés, (iii) les retards de livraison ou la pénurie d'engrais en pleine campagne agricole, (iv) l'éloignement entre les points de vente et les lieux de consommation c'est-à-dire les exploitations agricoles (v) le manque de contrôle sur la qualité des engrais, (vi) le prix élevé des engrais pour les producteurs qui limitent l'écoulement.

Les acteurs du secteur sont confrontés aux contraintes ci-après (i) des marges de distribution souvent excessives, (ii) la faible trésorerie des producteurs (iii) le manque de formation des producteurs et des commerçants, (iv) le manque d'organisation du secteur privé et des producteurs. Le manque de crédit engrais pour les producteurs constitue le principal blocage au développement de la filière engrais en Guinée.

En ce qui concerne les intrants vétérinaires, le chiffre d'affaire annuel sur la vente des médicaments vétérinaires est passé entre 1998 à 2005, d'environ 1 milliard de francs guinéens à 3 milliards de francs guinéens. Cette augmentation a été rendue possible grâce à l'accroissement du nombre et des capacités d'intervention des vétérinaires privés et des auxiliaires d'élevage. Les intrants zootechniques utilisés concernent essentiellement les pierres à lécher, les concentrés, les Céréales (maïs), la farine de blé, les tourteaux de soja, la farine de poisson et le matériel d'élevage.

En dépit des progrès tangibles enregistrés dans l'approvisionnement en intrants d'élevage, un certain nombre de contraintes demeurent encore pour l'amélioration de la situation : (i) la hausse du prix des médicaments, (ii) l'absence de médicaments génériques, (iii) l'importation frauduleuse de médicaments vétérinaires, (iv) la stagnation du nombre de vétérinaires privés, (v) l'absence d'une banque de développement agricole qui favoriserait la mise en place d'unités de fabrication (reconditionnement) de médicaments vétérinaires, d'intrants et matériels zootechniques, (vi) l'enclavement des grandes zones pastorales et (vii) la faible vulgarisation et application des textes réglementaires.

Ainsi pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté du Gouvernement, il est urgent d'inverser cette tendance en augmentant les investissements dans l'amélioration de la gestion durable de la fertilité des sols par des actions techniques et des mesures politiques. Il s'agit de travailler prioritairement avec le secteur privé des intrants afin d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en engrais minéraux et autres intrants et leur distribution sur tout le territoire national à un prix abordable pour les producteurs.

Pour ce faire, un plan d'action Initiative pour la fertilité des sols a été élaboré et validé en 2001 dont le but est entre autre de développer le marché des intrants agricoles, en particulier des engrais et amendements calciques.

Objectif général : Contribuer au développement du marché des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaire sur l'ensemble du territoire national.

Objectifs spécifiques :

- faciliter l'acquisition et la distribution de 5000 tonnes de semence de riz , 1500 tonnes de de maïs et 2.000 tonnes d'arachide en 2008 ;
- produire et distribuer 10.000 tonnes de semence de riz, 2.500 de maïs et 2.500 tonnes d'arachide à l'horizon 2010 ;
- Produire et distribuer 20.000 tonnes de semence de riz, 4.000 de maïs et 4.000 tonnes d'arachide à l'horizon 2015 ;
- faciliter à court terme l'approvisionnement de 30.000 tonnes d'engrais minéraux en 2008 pour atteindre 50.000 tonnes d'ici 2010 et 100.000 tonnes à l'horizon 2015;
- faciliter à court terme l'acquisition de 15.000 l/kg de produits phytosanitaires en 2008 pour atteindre 25.000 l/kg en 2010 et 30.000 l/kg à l'horizon 2015;
- faciliter à moyen terme l'implantation d'une usine de conditionnement des engrais au port de Conakry pour un approvisionnement régulier, adapté et à faible coût ;
- mettre en place un réseau fiable de distribution d'intrants agricoles par la construction de cinq (5) entrepôts (à Conakry, Mamou, Kankan, Kissidougou et N'Zérékoré) ;
- accroître la consommation d'intrants d'élevage en passant de 537 FG / UBT en 2004 à 1000 FG / UBT en 2015.

Axes d'intervention et activités

Création d'un environnement incitatif : Les interventions porteront sur :

- la libéralisation du marché des intrants, en particulier des engrais par les réformes juridiques et réglementaires : la mise en place d'une réglementation appropriée pour les engrais (comme pour les produits phytosanitaires, adaptation de la loi L/92/02/027/CTRN du 6/8/92 aux engrais) ; la mise en place d'un système de contrôle de qualité des engrais et des autres intrants agricoles ;
- les réformes fiscales par la détaxation des importations d'intrants par la suppression des taxes douanières et redevances diverses :
 - Suppression des taxes douanières (2.5% de la valeur CAF) ;
 - suppression de la taxe de bons à livrer ;
 - abolition de la recette sur les marchandises, frais sur bateau et marchandises (1,235 de la valeur CAF, taxe SNG et environnement (1,82% de la valeur CAF) ;
 - abolition de la TVA sur manutention et recette sur marchandise (2,05% de la valeur CAF) réduite à 5% au titre des produits de première nécessité ;
 - abolition de la Taxe de redevance traitement et liquidation (2%) ;
 - taxe communautaire CEDEAO (0,5%) ;
 - réduction de la redevance sur le volume des bateaux à \$0,04/m3 ;
 - réduction du taux de recette sur engrais au taux des produits miniers (270 FG/t au lieu de 1000 FG/t) ;
 - suppression de la taxe de l'environnement sur les engrais (contribution à limiter la déforestation par l'intensification).

Réalisation d'infrastructures : Les interventions porteront sur :

- La réalisation d'une (1) unité de blindage et de cinq (5) entrepôts. Ils permettront le conditionnement et le stockage d'engrais et produits phytosanitaires nécessaires conformément aux besoins régionaux. La partie lourde de ces infrastructures qui comprend des installations portuaires et des équipements de manutention appropriés se fera sur les fonds publics ou de l'Autorité portuaire, tandis que les équipements de conditionnement seront sur financement privé.

Appui aux organisations paysannes et au secteur privé : Les interventions porteront sur

- soutien aux OP et leur implication dans le suivi- évaluation de la mise en oeuvre des réformes ;

- création et facilitation de mécanismes de financement de la production, des importations des OP et du secteur privé : création d'un fond de garantie des crédits pour l'importation d'engrais, à partir du fond de contrepartie du KR2 et d'autres dons de la coopération internationale. Garantie contre risques incontrôlables (grandes calamités) ; constitution de lignes de crédit pour financer les importations de fertilisants, de médicaments vétérinaires et intrants d'élevage ; Promotion de systèmes de crédit fournisseur tel que la tierce détention et autres arrangements contractuels ; création de fonds de roulement circulants détenus par les organisations paysannes pour financer leurs commandes d'achat groupées.
- appui au développement d'un secteur privé de la production et de la distribution des intrants :
 - formation des distributeurs d'engrais à travers des formations de courte durée sur les intrants et la gestion de la fertilité, la gestion de stocks et l'administration d'entreprise, ainsi qu'à travers de voyages d'études.
 - appui à l'installation de stockistes ou distributeurs d'intrants de proximité et auxiliaires d'intensification sous forme d'entreprises individuelles ou sous forme de coopératives pour approvisionnement en intrants, conseils agricoles et commercialisation de produits agricoles ;
 - création d'un système d'information sur les intrants couplé avec le système d'information sur la commercialisation des produits agricoles ;
 - facilitation d'installation de petites entreprises de bulk blending et d'exploitation de gisements agro miniers (appui aux études et facilitation de rencontres et contrats) ;
 - incitation à la mise en place d'unités de production d'aliments pour le bétail ;
 - renforcement de la législation en matière de pharmacie vétérinaire et renforcement des capacités de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée pour la lutte contre les importations et la vente frauduleuses de médicaments vétérinaires ;
 - appui à l'installation de vétérinaires privés pour la constitution de stocks de produits vétérinaires à proximité des éleveurs ;
 - renforcement de la formation et de l'encadrement des auxiliaires d'élevage par les services publics et les vétérinaires privés ;
 - renforcement de la capacité des services publics d'encadrement pour faciliter l'utilisation effective et efficiente des intrants tout en veillant aux aspects de protection de l'environnement ;
 - renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les circuits de distribution d'intrants, dont l'Association des Producteurs et Importateurs d'Intrants Agricoles (APIDIA), les importateurs et distributeurs de médicaments et d'intrants d'élevage, les OP et les services chargés du contrôle de la qualité des intrants et de la législation en la matière ;
 - promotion de la demande (consommation et exportation) des légumineuses par études et enquête de marchés, amélioration des produits légumineux et de leur conservation; amélioration de la production et la commercialisation des semences de légumineuses (marchés ruraux), etc;
 - création d'une Centrale de risques pour assainir le marché financier et limiter les risques de non remboursement de crédit ;

Le programme mettra à profit les acquis de la privatisation des traitements phytosanitaires et appuiera les applicateurs privés de produits phytosanitaires pour une meilleure maîtrise des produits et une large couverture de leur activité.

Actions Prioritaires de la première année

- création de Fonds de garantie de crédit pour l'importation d'intrants agricoles ;
- finalisation d'un contrat de livraison d'environ 30.000 tonnes d'engrais, produits phytosanitaires et herbicides entre l'Etat et un opérateur international ;
- appui au secteur privé pour l'implantation d'une unité de blindage et la construction de 5 entrepôts d'intrants ;
- appui au renforcement des capacités du secteur privé des intrants ;
- adoption du Plan d'actions national Initiatives pour la fertilité des sols ;
- élaboration participative de la législation sur les engrais et les semences animales ;
- inventaire des acteurs du secteur des intrants agricoles et d'élevage ;
- capitalisation des initiatives des Projets et programmes en cours ;
- réaliser des études de faisabilité de nouveaux programmes;
- mobilisation des ressources financières ;
- mise en place du dispositif institutionnel.

Effets et Impacts attendus

- Sur les organisations paysannes (Groupements, Unions, Fédérations) : elles verront leurs productions et revenus augmentés;
- Sur les opérateurs économiques : la dynamisation de leurs activités (création d'emploi, acquisition de moyens de transport, etc.) et l'augmentation de leur chiffre d'affaire;
- Sur les ONG, l'Ordre National des Vétérinaires et les projets de développement agricole : la facilitation de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Sur les collectivités rurales : l'amélioration de la perception des taxes, le désenclavement des zones de production, l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Sur l'Etat : l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations guinéennes, la réduction des importations de denrées de première nécessité et l'augmentation des recettes et une meilleure gestion des ressources transfrontalières.

<u>Organisation et gestion</u>	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Territoire national (Régions naturelles de la Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière)
	<i>Rôle des acteurs</i>	Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts assurera le suivi-évaluation et les études de marketing. Le pilotage du programme reviendra aux associations nationales de producteurs, importateurs et distributeurs d'intrants qui mettront en place un Bureau exécutif. Les Services d'Appui Techniques : DNA et DNE, notamment, assureront l'appui-conseil et la collaboration à la demande.
	<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	<ul style="list-style-type: none">- La capitalisation et la vulgarisation par l'Etat des expériences de la SOGUIPAH, de la Fédération des paysans du Fouta Djallon, des grossistes importateurs de produits vétérinaires, des ONG, du secteur privé des intrants, etc. en matière d'importation et de distribution des intrants ;- le Plan d'Action Initiative pour la fertilité des sols dont la mise en œuvre se heurte au problème de financement.

	<i>Suivi et évaluation</i>	Technique : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un système de suivi évaluation ; - Rapports trimestriels et annuels ; - Evaluation à mi-parcours et finale ; - Rapport d'exécution du programme ; - Audit annuel ; - Audit de fin de programme.
Durée : 10 ans		
Coût estimatif	60 millions US\$	

<u>SOUS PROGRAMME 8.2: EQUIPEMENTS AGRO-SYLVO-PASTORAUX</u>	<u>Zones d'intervention du programme :</u> Régions naturelles de la Basse Guinée, de la Haute Guinée, de la Moyenne Guinée et de la Guinée forestière
	<u>Objet :</u> Développer un sous programme de mécanisation agro-sylvo-pastorale permettant l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'accroissement durable des revenus des populations. Pour y parvenir l'intervention portera sur : <ul style="list-style-type: none"> - appui à la petite mécanisation pour la fabrication locale des outillages et équipements agro-sylvo-pastoraux. ; - appui au secteur privé pour l'importation, la distribution, l'utilisation rationnelle et la maintenance des équipements de motorisation (tracteurs, moissonneuses -batteuses, motoculteurs, décortiqueuses, presses, moulins, équipements d'élevage et forestiers etc.).
<u>Contexte et justifications</u>	
<p>Il ressort du bilan de la mécanisation de l'agriculture Guinéenne et de l'analyse des contraintes qui y sont liées que le niveau de mécanisation des travaux agro-sylvo-pastoraux reste encore très faible. Cette situation s'explique d'une part par l'accès difficile aux équipements, et d'autre part par l'insuffisance (disponibilité) des différents types d'équipements sur le marché intérieur.</p> <p>Le dernier recensement National du SNSA (2000/2001) dans sa rubrique sur les équipements de mécanisation indique que les équipements de mécanisation agro-sylvo-pastorale sont insignifiants par rapport aux superficies et à l'ensemble des effectifs des exploitations agricoles qui sont respectivement de 1.596.212 ha. (toutes spéculations confondues) et de 840.545 exploitations.</p> <p>D'après ces estimations le taux d'équipement des exploitations Guinéennes (Nombre d'équipement rapporté au nombre d'exploitations) n'est important que pour le petit matériel agricole (4.033.351 unités pour les houes et bêches) pour lequel les exploitations ont en moyenne 4,8 unités par exploitation .On compte 14 charrues à traction animale pour 100 exploitations et 6 tracteurs pour 1000 exploitations pour un nombre de 116.732 unités et 5.388 unités respectivement de charrues à traction animale et de tracteurs.</p> <p>Pour le secteur de l'élevage, on ne compte qu'une dizaine de broyeur-mélangeurs et de quelques broyeurs simples pour la fabrication d'aliments de volailles, Il y a quelques artisans isolés qui produisent certains types d'équipement, tels que des mangeoires et abreuvoirs pour des petits fermiers avicoles . ces artisans sont pour la plupart basés à conakry.</p> <p>Dans la situation actuelle de la Guinée, les cinq principaux axes autour desquels s'articule le développement de la mécanisation agricole se présente comme suit :</p>	

- **Traction animale**

En culture attelée, la demande solvable reste encore très limitée parmi les exploitations de petite taille ; Dans ce domaine les artisans forgerons et certaines sociétés et coopératives évoluant dans la fabrication locale de matériels agricoles interviennent régulièrement moyennant aide et formation qu'ils reçoivent des Institutions (FAO par exemple) projets de développement et de certaines ONG comme SG2000. Elle est surtout utilisée par les exploitations de tailles moyennes approvisionnées généralement par les projets de développement /ONG – et qui assurent le plus souvent la diffusion de ce système auprès des autres agriculteurs

- **Motorisation**

Pour la culture motorisée, les demandes solvables ne proviennent que des exploitations de grandes tailles. Celles-ci concernent les plaines alluviales et les plaines de mangroves.

- **La transformation des produits agricoles :**

Les machines de transformation primaire sont actuellement en faible quantité et leur introduction ne pourra être envisagée que parallèlement à une augmentation sensible de la production à des fins de commercialisation.

- **Le Transport en Milieu rural :**

Le transport en milieu rural reste peu développé malgré les efforts déployés dans la mise en œuvre du PNIR1 dans le domaine du désenclavement des zones de production où le transport par charrette à traction animale devrait pouvoir se développer. Une très forte demande se fait ressentir à ce niveau.

- **Le matériel d'élevage**

Le matériel d'élevage utilisé est composé essentiellement de broyeurs mélangeurs, de broyeurs simples, de mangeoires, d'abreuvoirs et d'équipements de traitement de fourrages. Ces équipements sont actuellement en nombre insuffisant par rapport au potentiel du sous secteur.

Eu égard à cette réalité, la PDA vision 2015, entend créer un environnement économique favorable au développement de la mécanisation agricole qui constitue l'ossature de tout développement agricole réussi.

Cet environnement socio-économique favorable pourrait être obtenu à travers une série de mesures incitatives dont entre autres :

- les textes de loi sur l'importation, la fabrication, l'implantation des unités de montage, la distribution et l'utilisation des équipements agro-sylvo-pastoraux ;
- le dégrèvement fiscal sur les équipements agro-sylvo-pastoraux ;
- la définition des conditions et stratégies pour les subventions à l'acquisition des équipements agrio-sylvo-pastoraux ;
- la mise en place dans les institutions bancaires (banques commerciales et microfinances) de crédits permettant aux clients d'acquérir des équipements agricoles ;
- le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur privé (importateurs, fabricants, distributeurs et utilisateurs) évoluant dans le domaine de la mécanisation.

Objectifs

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des paysans producteurs aux équipements de mécanisation agro-sylvo-pastoraux adaptés qui répondent à leur demande.

Objectifs spécifiques :

- favoriser la création et la mise en place d'un environnement juridique convenable dans le domaine de la

mécanisation agricole ;

- renforcer le rôle de l'état dans le contrôle et la réglementation des importations des équipements agricoles ;
- améliorer la capacité d'intervention du secteur privé dans le domaine du machinisme agricole, notamment l'importation, la fabrication, la distribution, et l'utilisation des outillages et équipements agro-sylvo-pastoraux ;
- former et appuyer par an 350 artisans forgerons jusqu'en 2015 pour la promotion et le développement de la fabrication locale des petits outillages agricoles et équipements améliorés de transformation et de conservation des céréales, tubercules et oléagineux et de fabrication d'aliments pour animaux ;
- appuyer les actions des Centres Agricoles Préfectoraux (CAP) au niveau des 33 préfectures, la constitution et l'assistance à 300 exploitants et PME détenteurs de matériels de motorisation par an ;
- appuyer la réhabilitation des infrastructures de la petite mécanisation des Centres des Groupements des Artisans pour la Mécanisation Agricole (GALAMA de Labé, et GAKAMA de Kankan), l'Usine des Outillages Agricoles (USOA de Mamou), le Centre de Perfectionnement des Artisans Ruraux (CEPAR) (ex -SOMATA) de Kindia, la Coopérative des Ouvriers Métallurgiques de Faranah (COMFAR) etc.
- faire la promotion au niveau des 303 CRD du pays de 606 artisans pilotes dans le domaine de la fabrication des équipements de transport intermédiaire en milieu rural.

Résultats attendus

- l'environnement juridique est mise en place et est adapté, dans le domaine de la mécanisation agro-sylvo-pastorale ;
- le rôle de l'Etat dans le contrôle et la réglementation des importations des équipements agricoles a été renforcé ;
- les capacités d'intervention du secteur privé dans le domaine du machinisme agricole, notamment l'importation, la fabrication, la distribution, et l'utilisation des outillages et équipements agricoles se sont améliorées ;
- les informations et les données sont disponibles sur les équipements et matériels agricoles ;
- les artisans identifiés ont été bien formés aux nouvelles technologies ;
- les équipements fabriqués répondent aux besoins des producteurs et sont adaptés ;
- les connaissances des exploitants sur la gestion des équipements motorisés se sont améliorées ;
- les superficies cultivées, les rendements et la production ont augmenté avec l'utilisation des matériels motorisés ;
- la situation des PME dans les zones de production s'est améliorée en termes de performance et de revenu ;
- la capacité du secteur privé dans le domaine de l'importation, de la distribution et de la maintenance s'est améliorée ;
- les revenus des artisans fabricants, distributeurs et utilisateurs de matériels dans le domaine agro-sylvo-pastorale ont augmenté de manière sensible ;
- les études dans le domaine de l'expérimentation et de l'expertise technique sont disponibles ;
- les ressources énergétiques locales dans la mécanisation agro-sylvo pastorale sont améliorées.

Axes d'intervention et activités

<u>Actions techniques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et développement de la petite mécanisation pour la fabrication locale des petits outillages et matériels de mécanisation agro-sylvo-pastorale <p><i>Il s'agira de réaliser les activités suivantes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et former 350 artisans forgerons jusqu'en 2015 et 6 PME à la fabrication de matériels de travail du sol, de récoltes de post-récolte et de transport en milieu rural et de divers matériels d'élevage; - faciliter l'accès à la matière première et aux nouvelles technologies en faveur des artisans et PME artisanales ; - innover et vulgariser de nouveaux matériels ;
----------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - participer à la réalisation des études sur les filières végétales et animales , le marché local, la qualité des produits recherché par les consommateurs , les coûts des prestations etc.. , afin de connaître les besoins et le niveau de la demande en équipements post-récoltes et d'élevage; - appuyer le secteur privé pour l'implantation des unités de transformation artisanales et semi industrielles des céréales et oléagineux par la diffusion de matériels de transformation et de conservation ; - appuyer la mise en place des unités artisanales de fabrication d'aliments de l'élevage ; - appuyer 606 artisans forgerons pour la fabrication et maintenance des MIT en facilitant l'accès à la matière première, au crédit et aux dégrèvements fiscaux ; - étudier et adapter les équipements d'extraction des huiles, alcools en vue de leur adaptation aux moyens agricoles ; - optimiser l'utilisation de la biomasse afin d'améliorer le taux d'adaptation dans la mécanisation agricole ; - Organiser conjointement avec le secteur privé les journées portes ouvertes pour la promotion des matériels et équipements agricoles de fabrication locale. <p>• Appui au secteur privé évoluant dans les domaines de l'importation, de la distribution, de l'exploitation et de la maintenance de matériels de motorisation agro-sylvo-pastorale</p> <p><i>Dans ce domaine, il s'agira notamment des activités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les besoins et fournir toutes les informations relatives aux équipements et matériels agro-sylvo-pastoraux importés, tout en formulant les besoins de l'année en cours aux différents importateurs légalement agréés en République de Guinée; - mettre en place des unités d'expérimentation, de démonstration et de vulgarisation pour la promotion des équipements et matériels agricoles fournis par les différents importateurs ; - organiser conjointement avec les différents fournisseurs de matériels agro-sylvo-pastoraux, la formation des utilisateurs et agents de la DNA dans l'exploitation, la maintenance et la réparation des différents équipements et matériels fournis par les sociétés de la place ; - réaliser conjointement avec les importateurs de matériels de motorisation des missions de suivi et de supervision à l'intérieur du pays en vue de s'assurer de la robustesse et du bon fonctionnement des équipements et matériels mis à la disposition des producteurs ; - renforcer les capacités d'intervention des 33 Centres Agricoles Préfectoraux (CAP) dans le domaine de la gestion rationnelle des parcs d'engins agricoles ; - former et assurer le suivi de 300 exploitants détenteurs de matériels motorisés par an jusqu'en 2015 sur l'utilisation rationnelle des engins agricoles ; - constituer et assister par an jusqu'à l'horizon 2015, 150 PMEAs pilotes dans le domaine des prestations mécanisées des opérations culturales et leur apporter un appui conseil; - organiser conjointement avec le secteur privé les journées portes ouvertes pour la promotion des matériels et équipements agro-sylvo-pastoraux importés.
	<ul style="list-style-type: none"> - faire des enquêtes et inventaires exhaustifs sur les équipements et matériels agro-sylvo-pastoraux afin de disposer d'une statistique complète et fiable sur le parc national de la Guinée ;

<p>Actions à caractère politique, fiscal et institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - établir la législation réglementant la fabrication, l'importation, l'implantation des chaînes de montage, la distribution et l'utilisation des équipements agro-sylvo-pastoraux. Cette activité doit être réalisée par le MAEEEF/DNA de concert avec les autres partenaires de développement notamment le MIC/PME, le MEFP, le MASPFE ; - organiser des séminaires et ateliers nationaux et régionaux sur la mécanisation agricole ; - actualiser l'étude sur la politique et les stratégies de mécanisation élaborés en 1995 avec la collaboration de la FAO « TCP/GUI/4452 A » ; - renforcer les mesures administratives relatives à l'arrêté portant exonération de droit et taxes à l'importation – Décret D/97205/PRG/SGG du 18/09/1997 ; - renforcer la synergie entre les différents acteurs impliqués dans les problèmes de mécanisation.
<p><u>Actions Prioritaires de la première année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un inventaire exhaustif du matériel agro-sylvo-pastoral afin de disposer d'une statistique complète et fiable sur le parc national de la Guinée ; - procéder à l'élaboration des textes et lois réglementant la fabrication, l'importation ; l'implantation de chaînes de montage, la distribution et l'utilisation des équipements agro-sylvo-pastoraux. Cette activité doit être réalisée par le MAEEEF/DNA de concert avec les autres partenaires de développement notamment le MIC/PME, le MEF, le MASPFE ; - organiser un séminaire national sur la mécanisation agricole avec la participation de tous les acteurs intervenant dans ce secteur ; - actualiser l'étude sur la politique et les stratégies de mécanisation élaborés en 1995 avec la collaboration de la FAO « TCP/GUI/4452 A » ; - définir des thèmes pertinents de l'heure en matière de recherche appliquée dans le domaine de la petite mécanisation tout en accordant une attention particulière sur le post-récolte et le transport en milieu rural ; la DIMA/DNA, le CEPERMAG/DNA, l'IRAG et le SNPRV en tant qu'institution doivent conjointement élaborer et soumettre des programmes de recherche en mécanisation pour financement au gouvernement et aux bailleurs de fonds ; - développer la recherche sur les équipements de fabrication locale des aliments d'élevage et favoriser la diffusion rapide des résultats à travers la vulgarisation. 	
<p><u>Effets et Impacts attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Sur les bénéficiaires : le revenu des producteurs et des artisans forgerons s'est accru de façon durable ; o Le nombre d'équipements agro-sylvo-pastoraux injecté dans la production a sensiblement augmenté, notamment les équipements de fabrication locale, ce qui a contribué à un accroissement de la production nationale et une diminution des importations de riz de façon significative ; o Sur la dynamique du mouvement paysan : les OP gèrent les différents types d'équipements adaptés et participent davantage aux initiatives des plates-formes paysannes nationales et sous régionales. 	

<u>Organisation et gestion</u>	<i>Couverture géographique du Programme</i>	Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.
	Rôle des acteurs	Les CRD, le secteur privé et les OPA : Porteurs des programmes – assure les concertations au niveau local pour la mise en œuvre des programmes – apporte l'appui conseil aux populations – Suivi et capitalisation des activités du sous-programme- plaidoyer et lobbying au niveau national.
		Services d'Appui Techniques : DNA, DNE DNPR, DNGR, DNCC, CNOP-G, CNA, CNC, Patronat, APIDIA, ONG, etc
		Organisation à la base - Mobilisation des producteurs et artisans forgerons – expression des attentes – participation à la production de l'information, l'évaluation et la capitalisation.
		Services d'Appui Techniques : DNA, IRAG, DNE et future Structure du conseil agricole : Appui-conseil et collaboration à la demande.
	Secteur privé : fournisseurs d'équipements agricoles, artisans – forgerons, coopératives et sociétés locales de fabrication de matériels agricoles et autres acteurs.	
<i>Liens et synergie avec des projets en cours</i>	Initiatives en cours dont il faut tenir compte dans le montage du programme	
<i>Suivi et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'un système de suivi évaluation – Rapports trimestriels et annuels – Evaluation à mi-parcours et finale – Rapport d'exécution du programme 	
	<ul style="list-style-type: none"> – Audit annuel – Audit de fin de programme 	
<u>Durée</u> : 8 ans		
<u>Coût estimatif</u>	Global: 40 millions US\$	

PROGRAMME IX. PROGRAMME D'IDENTIFICATION ET DE RENFORCEMENT D'UN SYSTEME DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

	<p><u>Zone d'intervention :</u> Toutes les régions administratives du pays</p> <p><u>Objet :</u> Développement un système de financement durable et adapté au secteur agricole permettant aux acteurs des différentes filières d'accéder à des ressources pérennes leur permettant de développer leurs activités. Il s'agit de mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une politique de financement agricole et rurale basée sur des systèmes financiers décentralisés articulés au système bancaire, • de faire disposer les producteurs de fonds de développement leur permettant de participer au financement des activités de conseil agricole et de recherche et surtout de prendre en charge leurs propres initiatives.
<p><u>Contexte et justifications</u></p> <p>- La contrainte de financement du monde rural est très sérieuse en Guinée. Il faut noter que les petits producteurs qui constituent plus de 70% de la population rurale n'accèdent pas au crédit. Ceci est lié principalement : i) à la faible mobilisation de l'épargne rurale pour suppléer les ressources externes, ii) aux faiblesses du système actuel d'intermédiation financière et du coût élevé des taux d'intérêt, iii) à la faible solvabilité de la demande liée à l'absence de ressources des organisations de producteurs, à la faiblesse de leurs revenus, à l'absence de garanties, iv) à l'absence de lignes directrices dans les conditions d'accès au crédit occasionnant une disparité multiple sur les taux d'intérêt, les apports personnels, les distorsions induites par les structures publiques (projets ou sociétés) faisant encore du crédit, v) à l'absence de mécanismes de sécurisation, de bonification du crédit permettant de gérer les risques (assurance calamites, solidarité.) et d'adapter le crédit aux conditions de l'exploitation paysanne (défiscalisation, réduction des taux d'intérêt) vi) à la faible articulation entre le système bancaire et les systèmes financiers décentralisés.</p> <p>Comme l'a signalé l'étude sur la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire de la Guinée réalisée en 2002 "les insuffisances liées au crédit constituent l'un des principaux facteurs limitants à l'intensification des productions végétales, animales et halieutiques parce qu'empêchant l'accès aux intrants, aux équipements de production, de conservation et de transformation". La situation de l'agriculture guinéenne par rapport au crédit est donc particulièrement grave alors même qu'elle constitue, avec le secteur minier, l'un des deux secteurs essentiels de l'économie guinéenne.</p> <p>-</p>	
<p><i>Objectif général</i> : assurer un financement adapté et pérenne des activités agricoles en Guinée axé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un financement adapté aux conditions techniques, économiques et financières aussi bien pour les investissements que pour les activités économiques ; - un financement pérenne à la fois en termes de ressources financières et de sécurisation des opérations de crédit. 	
<p><u>Résultats attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • un diagnostic de la situation actuelle du financement des activités agricoles en Guinée est réalisé en analysant : <ul style="list-style-type: none"> o les besoins de financement du développement rural comparés à l'offre de financement (types de financement, institutions financières,...) ; o les conditions d'accès au crédit ; o les systèmes financiers centralisés et décentralisés ; o les institutions financières ; o les mécanismes de sécurisation du crédit. • des propositions sont faites relatives aux adaptations, améliorations et compléments 	

<p>nécessaires aux modalités de financement actuelles des activités de développement rural en Guinée pour répondre aux besoins identifiés mais toujours en référence à la rentabilité et la pérennité techniques et économiques de ces activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> des éléments constitutifs d'une politique nationale de financement de l'agriculture guinéenne sont présentés. 		
<p>Axes d'intervention et activités</p> <p>Réaliser une étude sur le financement de l'agriculture guinéenne. Cette étude vise à engager une réflexion collective et une discussion sur la problématique de l'accès au crédit des opérateurs des filières agricoles et vivrières en particulier à un moment où l'ouverture croissante de l'économie guinéenne rend encore plus cruciale la question de la compétitivité de ses produits. Elle aura pour objet d'identifier une politique nationale de financement du secteur agricole articulée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale de développement de la micro finance et de mobilisation de l'épargne ; Articulation institutionnelle technique et financière de la micro finance avec le système bancaire ; Mécanismes de sécurisation, de garantie et de bonification du crédit pour l'amélioration des conditions d'accès des producteurs. 		
<p><i>Actions techniques</i></p>	<p>Le travail à réaliser par l'étude consistera en l'identification d'une politique nationale de crédit dont les axes d'intervention porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la préparation d'une stratégie nationale pour le développement de la micro finance et d'un plan national à moyen terme pour la mobilisation de l'épargne et le développement du crédit rural. L'objet de cette stratégie est de faire partager entre l'Etat, les organisations de producteurs, le secteur privé et les partenaires financiers des solutions communes pour lever l'ensemble des contraintes institutionnelles, humaines, réglementaires, financières liées au développement des systèmes financiers décentralisés (SFD). des propositions d'Articulations institutionnelles techniques et financières de la micro finance avec le système bancaire. Les conditions d'octroi de crédit des SFD aux populations rurales est tributaire de la politique de crédit de la Banque Centrale en premier lieu et des banques commerciales en Guinée. L'étude définira les formes d'articulations notamment les mécanismes de sécurisation, de bonification et de garantie du à asseoir pour améliorer les conditions d'accès au crédit des populations rurales. l'identification de ressources durables à l'instar d'autres pays de la sous région où des fonds nationaux de développement agrosylvopastoraux ont été mis en place sur la base de prélèvements opérés sur les importations agricoles. L'étude identifiera l'assiette du fonds, les modalités de prélèvement et de gestion et d'utilisation par les organisations de producteurs (financement du micro crédit, de la recherche, de la vulgarisation, des initiatives des producteurs à la base.). 	
<p>Organisation et gestion de l'étude</p>	<p><i>Couverture géographique du Programme</i></p>	<p>Régions naturelles de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée et la Guinée Forestière, Haute Guinée</p>

	Principaux acteurs de l'étude et du processus de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAEEEF prépare à travers le projet DYNAFIV, les termes de référence de l'étude; • Validation des Tdr par le comité de pilotage de l'étude (à créer) qui regroupera le CNOP, la Chambre d'Agriculture, le secteur privé agricole (intrants et produits agricoles), le secteur bancaire, les services de l'Etat (Ministères des Finances, du Commerce, de l'Agriculture...), les partenaires financiers internationaux ; • Réalisation de l'étude par un cabinet d'expertise choisi sur appel d'offres ; • Validation de l'étude par le comité de pilotage ;
	<i>Suivi et évaluation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de suivi évaluation de la mise en œuvre de la politique de financement retenue à l'issue de l'étude. • Rapports trimestriels et annuels. • Evaluation à mi-parcours et finale.
<p>Durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude : 45 jours • Processus de validation : 25 jours (ateliers régionaux et national). 		
<p><u>Coût estimatif</u> : p.m</p>	<p>Prise en charge dans le cadre du projet d'Appui à la Dynamisation des Filières Vivrières (DYNAFIV) financé par la Coopération française et dont la composante n° 1 (Amélioration de la compétitivité des filières vivrières).</p>	